

# **BILAN ANNUEL SANTE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2020**

**Version en attente de l'avis du CHSCT du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

Le bilan annuel santé-sécurité 2020 de l'université de Lille s'inscrit dans un contexte très particulier de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19.

De ce fait les principales actions de prévention réalisées en 2020 ont été axées sur cette thématique et ont mobilisé l'ensemble des acteurs concernés. Cela a eu un impact non négligeable dans le suivi de la réalisation du programme de prévention de l'établissement.

## 1.2. Présentation de l'Université de Lille

L'université de Lille employait au 31/12/2020 :

- 3925 enseignants, dont 1668 femmes et 2257 hommes.
- 3461 BIATSS, dont 2147 femmes (759 A, 516 B, 872 C) et 1314 hommes (625 A, 290 B, 399 C).

Soit 7383 personnels, 3 agents sont à la fois BIATSS et Enseignants.

Sur l'année 2020/2021, l'Université de Lille forme 72992 étudiants sur 6 grands secteurs disciplinaires

Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
Droit, Economie, Gestion  
Art, Lettres, langues  
Sciences, technologies  
Santé  
Sciences humaines et Sociales

L'Université de Lille est répartie sur 6 campus

Cité scientifique à Villeneuve d'Ascq  
Pont de bois à Villeneuve d'Ascq  
Site Santé sur Lille et Loos  
Site Moulins à Lille  
Site Gare à Roubaix  
Site des sports à Ronchin

16 Sites isolés :

Station Marine à Wimereux  
IUT B à Tourcoing  
Département des arts, pôle arts plastiques de la faculté des Humanités à Tourcoing  
Plaine Images à Tourcoing  
Département Infocom de l'UFR DECCID à Roubaix  
L'institut d'Administration des entreprises à Lille  
Site du recueil à Villeneuve d'Ascq  
Site Centre Ville à Lille  
L'observatoire à Lille  
Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société.

Sites de l'INSPE :

- Villeneuve d'Ascq

- Vanenciennes
- Douai
- Arras
- Outreau
- Gravelines

190 bâtiments (121 ERP et 69 code du travail) sont présents à l'Université pour une surface de 651 180 m<sup>2</sup> (SHON).

La recherche de l'Université s'effectue autour de 62 unités de recherche, 4 labex, 7 équipex et 1 SIRIC - sites de *recherche* intégrée sur le cancer - OncoLille. Les partenaires principaux en recherche sont le CNRS, l'Inserm, L'Inra, l'Inria, le CHU de Lille, Centrale Lille Institut, l'ENSAIT et l'Institut Pasteur de Lille

Ces laboratoires de recherche travaillent dans les domaines des sciences de la vie et de la santé (diabète, maladies inflammatoires, technologies de santé et du médicament, maladies neurologiques), sciences juridiques, politiques et sociales, sciences du sport et des sciences de gestion, de la chimie, la physique, la biologie, la mécanique, l'électronique, des sciences humaines et sociales...

Du fait notamment de ces activités de recherche on retrouve à l'université des risques liés à

- des montages expérimentaux liés aux besoins de la recherche
- des produits chimiques dangereux : inflammables, corrosifs, explosifs, toxiques voir cancérigène mutagènes et reprotoxiques (CMR)
- des sources radioactives
- des équipements générant des rayonnements ionisants et non ionisants
- des agents biologiques (bactérie, parasite...), des animaux, des cellules, des échantillons biologiques humains, des OGM...
- de nombreux équipements électriques, électroniques, électromécaniques ou mécaniques
- des situations particulières de travail : travail isolé, travail de nuit, plongée...
- des risques liés aux organisations de travail et aux relations sociales
- des risques liés à la présence de public
- des risques liés aux déplacements (chutes)
- des risques liés à l'ergonomie aux postes de travail
- des risques liés à la présence de public, et à l'ouverture du campus au public (incendie, vol, agressions...)
- des risques liés aux activités des services techniques, logistiques et patrimoine que ce soit au niveau de l'entretien des bâtiments mais aussi au niveau des extérieurs (sur les campus principalement)
- des risques liés aux missions

### 1.3. Enjeux en matière de santé, sécurité et amélioration des conditions de travail

La prise en compte des questions de santé et de sécurité, ainsi que d'amélioration des conditions de travail dans le fonctionnement d'une entreprise ou d'un établissement public, répond à plusieurs enjeux :

- Assurer un cadre de travail sûr et sain aux personnels et aux usagers, en supprimant ou en réduisant les risques susceptibles d'impacter leur santé et leur sécurité, dans les locaux de l'établissement et/ou du fait de ses activités.
- Ne pas faire subir à l'organisation de l'établissement les conséquences d'un incident, d'un accident ou d'une maladie professionnelle (absence de personnels, remplacement, arrêt d'une activité, perte de matériel, de locaux ou de travaux scientifiques...), et d'être en capacité de les surmonter s'ils surviennent (conséquences financières, logistiques, judiciaires, médiatiques).
- Assurer des conditions de travail satisfaisantes aux personnels et aux étudiants de l'établissement, tant sur le plan matériel que social.

## 1.4. Cadre réglementaire

La prise en compte des questions de santé, sécurité et d'amélioration des conditions de travail dans une démarche globale de prévention est une obligation de tout employeur dont le cadre général est, pour la fonction publique, le Décret n°82-453, et le Code du travail dans sa quatrième partie (Livre I à V).

Il découle de ce cadre réglementaire, une obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail, pour tout employeur, ou son représentant (le chef d'établissement et par déclinaison les Directeurs de composantes, de laboratoires et services).

Pour atteindre cet objectif, l'employeur met en œuvre une démarche de prévention en s'appuyant sur les 9 principes de prévention prévus par le Code du travail :

- Éviter les risques
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Ces 9 principes sont déclinés pour chacun des sujets couverts par la partie 4 du Code du travail :

- La conception, l'aménagement et l'utilisation des lieux de travail
- La conception et l'utilisation des équipements de travail
- La prévention de certains risques d'exposition : risques chimiques, risques biologiques, risques d'exposition au bruit, risques d'exposition aux rayonnements ionisants et non ionisants, risques en milieu hyperbare.
- La prévention des risques liés à certaines activités : travaux réalisés par une entreprise extérieure, opérations de chargement et de déchargement, la manutention

des charges, le travail sur écran, les opérations réalisées sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

La mise en œuvre de la démarche de prévention, dans les établissements publics, s'appuie sur une organisation réglementaire, le réseau des agents de prévention. L'article 4 du décret n°82-453 prévoit que les membres de l'encadrement de l'établissement nomment des agents de prévention afin de les assister et de les conseiller dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

On distingue les assistants de prévention qui constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention et le conseiller de prévention qui assure une mission de coordination.

La démarche de prévention s'appuie par ailleurs sur plusieurs outils réglementaires :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels, dans lequel est formalisé le travail d'évaluation des risques qui ne peuvent être évités (2° principe de prévention), et le plan d'action qui en découle, permettant de planifier la prévention (7° principe de prévention).

- Le registre santé sécurité au travail, dans lequel doit être annotés tout incident, accident, dysfonctionnement ou observation avec les questions de santé et sécurité au travail. Les registres doivent être déployés dans l'ensemble des composantes, laboratoires, services et bâtiments d'enseignements de l'établissement. Ils sont généralement tenus par les assistants de prévention.

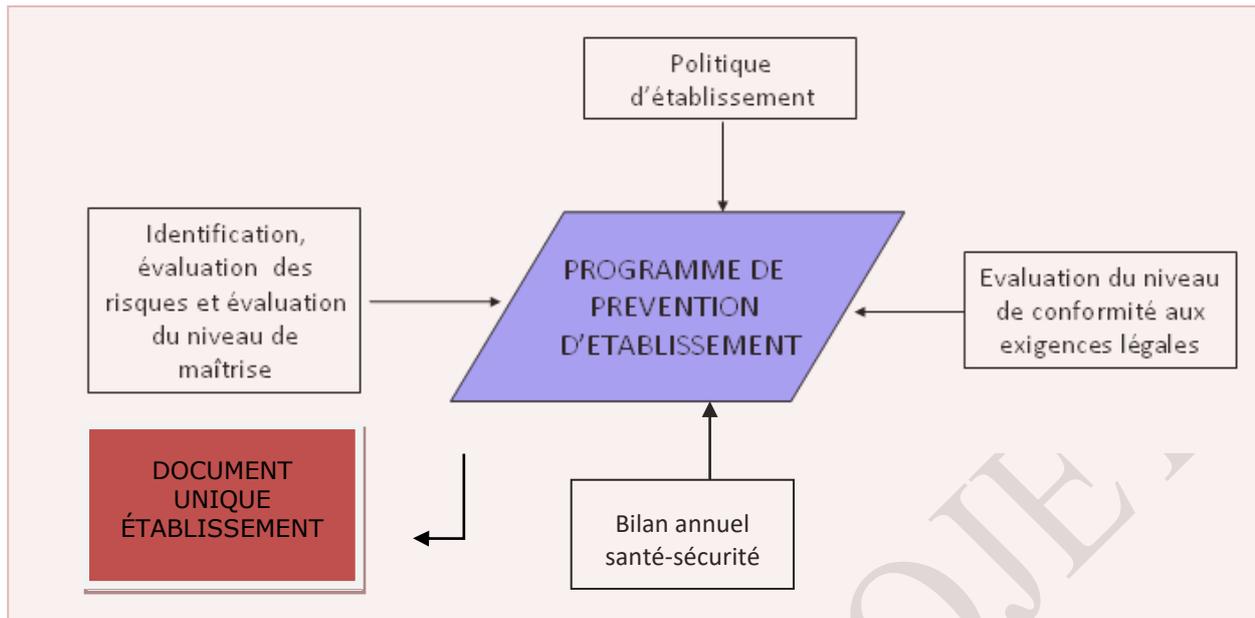
- Le registre spécial, au timbre du CHSCT, permet aux représentants des personnels de saisir formellement le chef d'établissement, d'un danger grave et imminent constaté ou signalé par un personnel.

## **2. Démarche de prévention**

### **2.1. Démarche prévention et programme de prévention 2020**

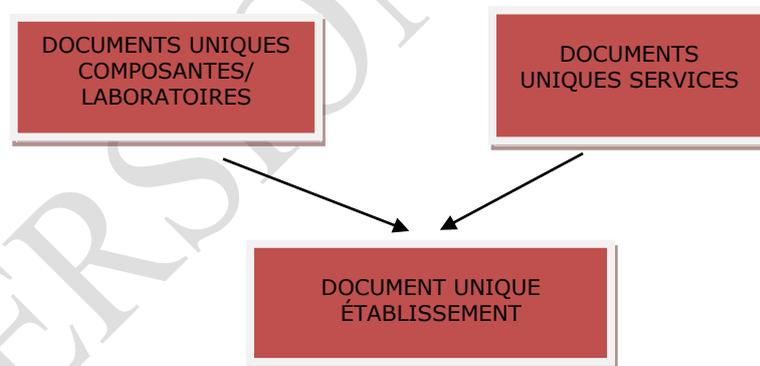
(ANNEXE 1 UDL\_Programme de prévention et d'amélioration des CT)

La mise en œuvre de la démarche de prévention s'appuie sur le programme de prévention de l'établissement. Celui-ci est élaboré en fonction de l'analyse des risques de l'établissement, de l'évaluation de l'état la conformité de l'établissement aux exigences légales et de la politique d'établissement. La démarche globale de prévention, et le programme qui en est le moteur sont améliorés progressivement en fonction du bilan réalisé annuellement.



L'analyse globale des risques de l'établissement est alimentée par les visites de composantes/laboratoires/services, les enquêtes suite à accident, et plus particulièrement par l'évaluation des risques professionnels formalisée dans les documents uniques des différentes entités de l'établissement.

Par ailleurs, ce travail d'évaluation des risques sur le terrain entraîne l'élaboration de plans d'action visant à maîtriser les risques dans les composantes, laboratoires et services. Ces plans d'action permettent aux acteurs locaux d'engager ce qui peut l'être à leurs niveaux. Ils disposent ainsi d'un outil de pilotage lors des dialogues de gestion avec l'établissement sur les actions qui ne peuvent être prises en charge localement.



Le programme de prévention 2019 de l'Université de Lille s'inscrivait dans cette démarche. Il était constitué de 2 axes de travail :

### Axe 1\_ Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des personnels et usagers

Priorité 1\_ Prévenir et maîtriser les risques liés aux activités de l'établissement par l'amélioration des pratiques

Priorité 2\_ Mettre en sécurité, rénover et adapter les lieux de travail pour réduire les risques et améliorer les conditions de travail

Priorité 3\_ Améliorer la maîtrise et la gestion des situations d'urgences ou de crise

Priorité 4\_ Prévenir les risques liés à certaines situations de travail

## Axe 2\_Développer l'intégration des questions de santé, sécurité et de conditions de travail dans le fonctionnement de l'établissement par le déploiement d'une démarche de prévention.

---

Priorité 1\_Formaliser la répartition des responsabilités, élaborer et développer des outils de pilotage adaptés et performants

Priorité 2\_Dynamiser le réseau des acteurs de la prévention

Priorité 3\_Poursuivre et développer la formation des personnels

Priorité 4\_Améliorer la communication et favoriser le dialogue social

Priorité 5\_Poursuivre la mutualisation avec les tutelles partenaires

Du fait de la crise sanitaire, il n'y a pas eu en 2020 de mise en place d'un programme de prévention. Un programme de prévention 2020-2021 sera réalisé début 2021.

## 2.2. Organisation de la prévention

### 2.2.1. L'échelon central

- La gouvernance

La mise en œuvre de la démarche de prévention repose sur l'implication de la chaîne de responsables et sur l'existence d'un réseau d'acteurs, aussi bien au niveau central de l'établissement que sur le terrain.

L'article L4121-1 du Code du travail prévoit que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

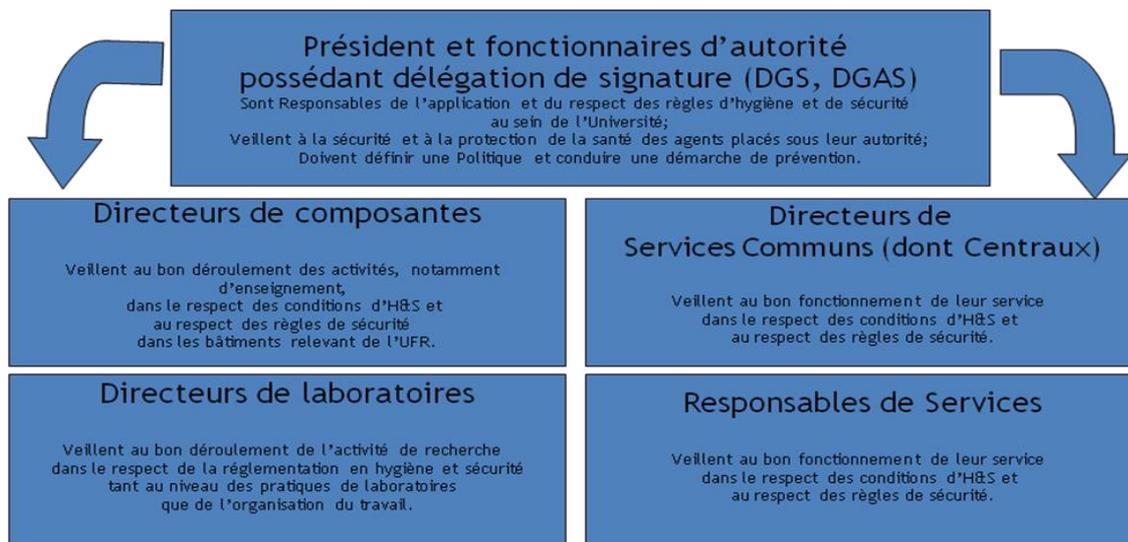
1° des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;

2° des actions d'information et de formation ;

3° la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

À l'Université le chef d'établissement s'appuie, pour mettre en œuvre ces mesures sur les fonctionnaires d'autorité, les Directeurs de composantes et de services communs, les Directeurs de laboratoires et les chefs de service.



Au niveau de la gouvernance la question de la subsidiarité s'est posée au niveau des composantes et des services en ce qui concerne notamment les délégations en santé sécurité au travail qui pourraient être mises en place. Les règles de la subsidiarité en santé sécurité au travail feront l'objet de test au niveau de certaines composantes courant 2021.

Des dispositions ont été prises pour que certains acteurs disposent d'une délégation en santé sécurité au travail (directeur d'UFR et de services communs, directeur de laboratoire, directeur de service).

Le règlement intérieur de l'Université de Lille a été mis en place en 2018, il comporte une partie relative à la prévention des risques. Cette rubrique fixe le cadre générique des règles à respecter en santé sécurité au travail.

- **La direction prévention de risques**

La direction de la prévention se décline en plusieurs niveaux pour l'ULille :

- Un niveau central dans lequel est positionné le conseiller de prévention de l'ULille et directeur de la Direction de la Prévention des Risques (DPR) dont le personnel dispose d'une expertise dans le domaine de la prévention des risques.
- Un niveau intermédiaire avec des coordinateurs de composantes à risques (faculté de pharmacie, faculté des sciences et technologies, polytech Lille). Les coordinateurs de composante occupent cette fonction à plein temps et sont rattachés à la fois à la composante et à la direction de la prévention des risques.
- Un niveau local représenté par les assistants de prévention avec lesquels la direction de la prévention des risques entretient un lien fonctionnel.

Suite au départ de la coordinatrice de prévention en faculté de pharmacie en octobre 2019, le poste est resté vacant en 2020 en attente d'un recrutement. Le directeur adjoint de la DPR assure le lien avec la composante le temps d'effectuer le recrutement.

Suite à l'absence de la gestionnaire administrative de la direction de la prévention des risques, en arrêt depuis décembre 2017, un renfort sur ce poste a eu lieu en février 2020 par l'accueil d'un personnel de l'université de Lille en immersion.

A cause de la crise sanitaire, la DPR s'est vu renforcée d'un poste d'assistant sanitaire en septembre 2020 pour l'épauler notamment sur le recensement des cas de contamination et sur l'organisation des tests auprès de la population étudiante.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à l'intégration de l'INSPE à ULille, le coordinateur en prévention de l'INSPE a été rattaché à la DPR.

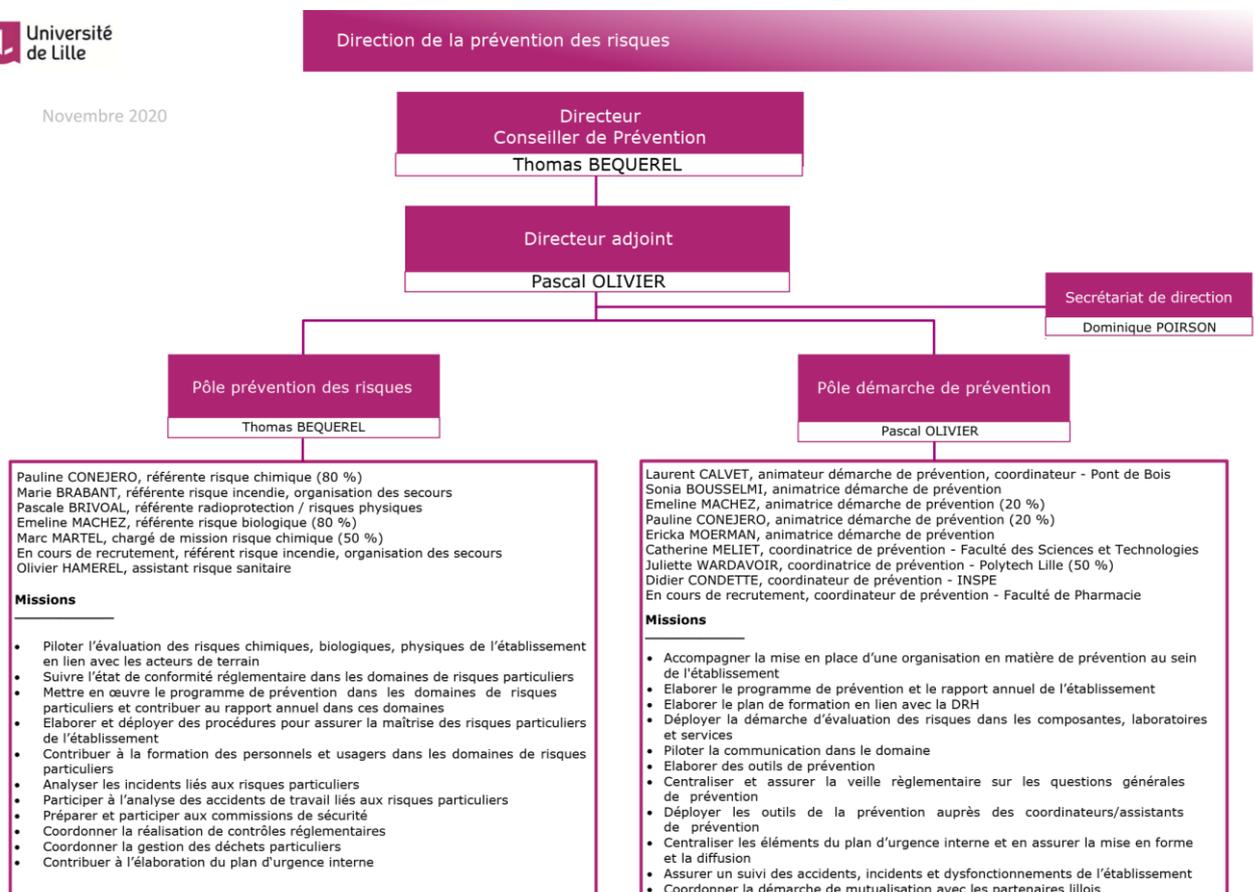
Il est noté que l'ensemble des missions ne sont toutefois pas encore couvertes faute de personnes référentes (conseiller à la sécurité notamment, référent amiante...).

L'année 2020 a principalement consisté en :

- La gestion du risque amiante, essentiellement suite une problématique sur le site pont de bois liés aux changements de châssis de fenêtre en 2019 qui avait amené à retrouver des traces d'amiante sur du mobilier dans un bureau. Cette problématique nécessite d'envisager une réflexion menée à l'échelle de l'établissement
- La gestion de la crise sanitaire : le pilotage au niveau central, la rédaction de consignes (consignes générales pour le personnel, consignes particulières pour le personnel de ménage, pour les secouristes, pour les chauffeurs de véhicules...), la communication/formation, la commande et l'organisation de la distribution des masques et du gel hydroalcoolique, le conseil des services dans l'application des mesures et les visites de sites pour s'assurer de leur application.
- L'organisation de la prévention par la rédaction de processus clef des activités.



Novembre 2020



- **La direction des relations humaines**

Au sein de la direction des relations humaines de l'Université de Lille, deux Directions sont plus particulièrement impliquées sur les questions de prévention :

La direction de l'environnement social au travail, en charge des situations de handicap, des questions de santé au travail (accidents de travail, maladies professionnelles, suivi des expositions professionnelles...), et de l'aménagement des postes et des modalités de travail. Cette direction a mis en place et pilotera la cellule de veille médico-psycho sociale.

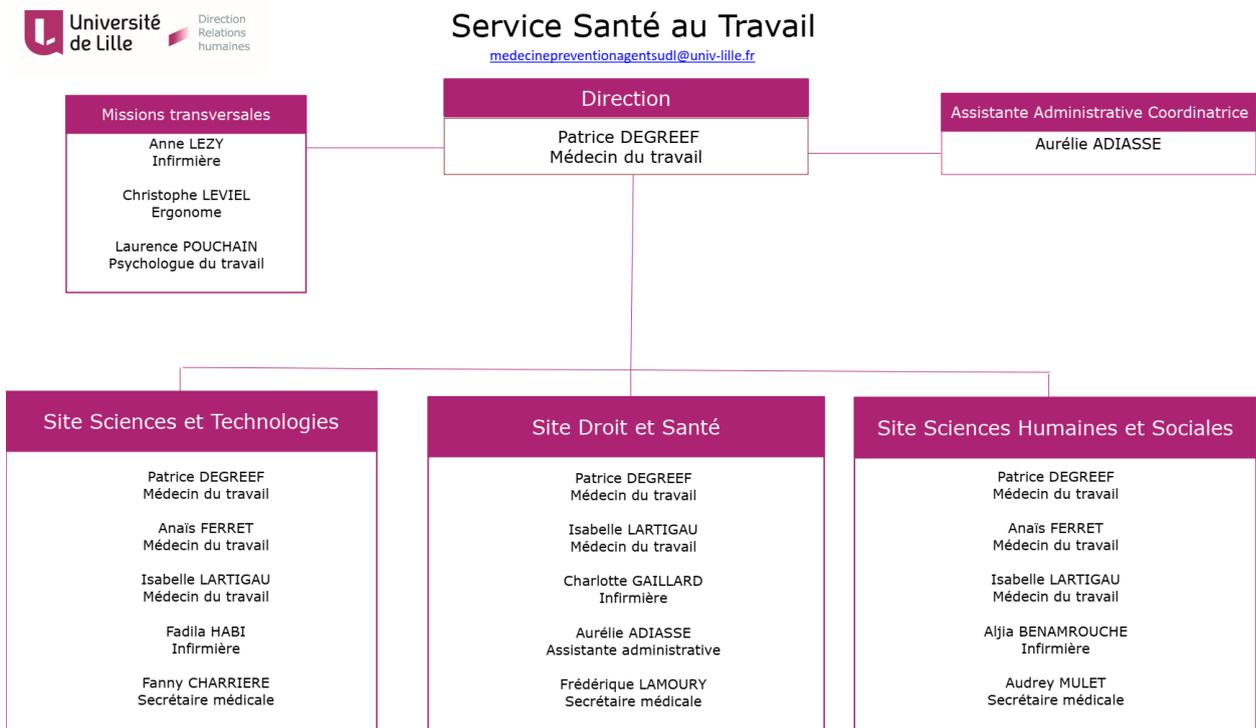
La direction du développement et de la gestion prévisionnelle des compétences en charge d'élaborer le plan de formation ainsi que de le mettre en œuvre.

- **Le Service de Santé au Travail**

Le service de santé au travail de l'université de Lille est structuré de la manière suivante jusqu'à une nouvelle organisation de service en novembre 2020 :

Le service est composé de :

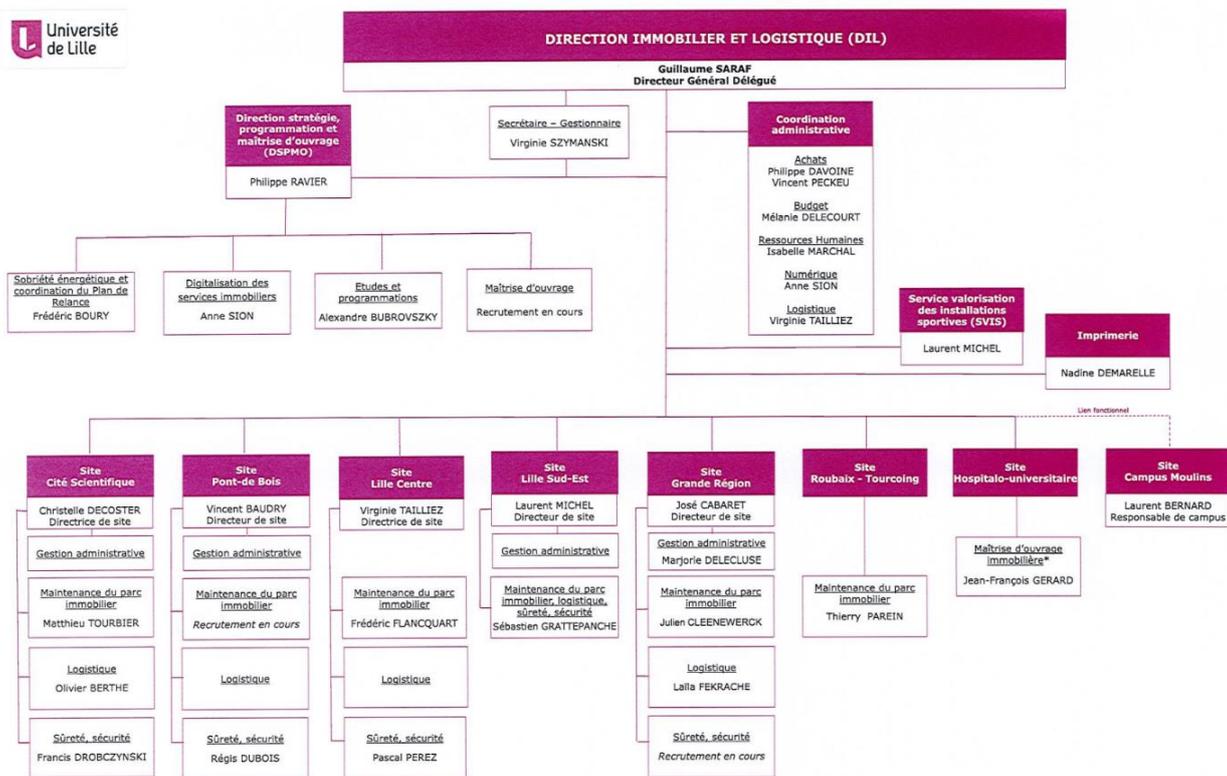
- 4 médecins de prévention dont 1 médecin assurant aussi la fonction de coordination du service de santé au travail
- 4 infirmières
- 1 assistante administrative
- 4 secrétaires
- 1 ergonome
- 1 psychologue du travail



Mis à jour le :  
 20/11/2020

- La DIL

En 2020, la DSPI, la DOME et la direction de la logistique ont fusionné au sein de la Direction Immobilière et Logistique.



\* Rattachement hiérarchique à la DSPMO  
Janvier 2021

Au sein de la DIL, la direction stratégie, programmation et maîtrise d'ouvrage (DSPMO) est en charge de la stratégie immobilière, de la planification des travaux et du pilotage des grands projets.

Concernant les missions liées à la maintenance et au gros entretien, la DIL est structurée par sites géographiques. Chaque site dispose d'un directeur qui contribue à la démarche de prévention par la maintenance du parc immobilier, la réalisation de travaux en interne ou la coordination de travaux externalisés visant à mettre en sécurité les locaux, les aménager ou les rénover.

Par ailleurs, chaque site assure également la gestion des diagnostics et des contrôles obligatoires (installations électriques, réseaux de gaz...) et des organes de sécurité (système de sécurité incendie, extincteurs, éclairage de secours...). Elle lève les observations faites lors des contrôles.

Sur le site hospitalo-universitaire et sur le campus Moulins, la maintenance du parc immobilier est sous la responsabilité des directeurs de composantes qui s'appuient sur des équipes techniques et logistiques en interne. Ces équipes ont un lien fonctionnel avec la DIL qui leur apporte son expertise.

L'organisation des commissions de sécurité dans les bâtiments ERP est un processus piloté par la DPR et géré en collaboration étroite avec la DIL.

## 2.2.2. Le réseau des Assistants de prévention ULille

(ANNEXE 2 : Liste des unités de travailUDL\_2020)

Depuis plus de 10 ans, l'ensemble des partenaires ont mutualisé la formation et l'animation du réseau des Assistants de Prévention. Cette mutualisation s'est notamment concrétisée par la définition d'un cadre de missions commun.

### • Les missions des Assistants de prévention

Les Assistants de prévention constituent le réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain. À ce titre, il existe un lien fonctionnel étroit entre eux et le service prévention des risques. Ils sont également en relation avec tous les acteurs de la démarche de prévention.

Leur fonction doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance. Ils disposent d'une formation initiale de 5 ou 6 jours (5 jours pour les AP dans des services à risques tertiaires uniquement et 6 jours pour les autres AP), ainsi que d'une formation continue annuelle d'une journée.

Ils sont nommés par leur chef de service et le chef d'établissement. Ils disposent d'une lettre de cadrage. Il peut être mis fin à leur fonction à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision acte cette fin de fonction.

Pour exercer leur mission, ils disposent d'une quotité de temps de travail affecté à la prévention.

Les objectifs de leurs missions sont :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef établissement.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physiques des agents.
- L'approfondissement, dans le service de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Dans ce cadre, leurs missions sont les suivantes :

1. Conseiller leur chef de service et le personnel de leur service
2. Accueillir et former les nouveaux entrants aux risques du service et aux procédures mises en place
3. Identifier et évaluer les risques du service, proposer des actions préventives et correctives et assurer le suivi des actions retenues
4. Animer la culture « sécurité » du service
5. Analyser les accidents, incidents et assurer la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail en lien avec les conseillers et médecins de prévention de l'établissement et des tutelles
6. Organiser la gestion des premiers secours et des situations d'urgences sur le service en lien avec les procédures de l'établissement
7. Organiser la gestion des déchets du service en lien avec les procédures de l'établissement
8. Suivre les contrôles périodiques et les contrats de maintenance des équipements de travail du service
9. Suivre les plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures
10. S'assurer du suivi des formations réglementaires en sécurité par les agents du service

## • Le réseau des AP de l'Université de Lille

Le réseau d'assistants de prévention est développé sur l'ensemble des sites de l'Université ainsi que dans les unités mixtes de recherche des partenaires

Nombre d'assistants de prévention de l'Université de Lille au 31/12/2020 : **140**

- **114** assistants de prévention sont formés.
- **101** assistants de prévention ont été nommés par leur chef de service
- **78** assistants de prévention disposent d'une lettre de cadrage
- Équivalent temps plein : **11.8**

Sur l'ensemble des EA, UMR, Services communs, Siège on totalise **212** assistants de prévention (140 AP ULille, 29 AP CNRS, 16 AP IPL, 15 AP Inserm, 4 AP Centrale Lille, 2 AP INRA, 1 COL, 5 CHU).

Il est noté qu'en 2020 on a eu un départ de 13 APs (retraite, mutation...).

Une augmentation significative du nombre de nomination et de lettres cadrage a été réalisé. Cette augmentation tiens au fait de la mise en place du processus relatif aux assistants de prévention avec entre autre la mise en place d'un modèle de lettre de nomination, de cadrage et de cessation. La personne en charge de la gestion administrative suit ce processus

## Répartition des assistants de prévention

Composantes d'affectation	Nombre d'assistants de Prévention
<b>Site Villeneuve d'Ascq</b>	
<b>Centrale Lille Institut</b>	4
<b>FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES</b>	3
<b>FST</b>	55
<b>Géographie</b>	1
<b>IEMN</b>	2
<b>IUT A</b>	4
<b>IUT A Recueil</b>	1
<b>POLYTECH'LILLE</b>	6
<b>SCD</b>	1
<b>Services centraux</b>	6
<b>Station marine de Wimereux</b>	2

<b>SUMMPS</b>	1
<b>Secteur Santé</b>	
<b>CIC</b>	1
<b>Eurasport</b>	2
<b>Faculté de Médecine pôle formation</b>	1
<b>Faculté de chirurgie dentaire</b>	2
<b>SCD Santé</b>	1
<b>Faculté de Médecine pôle formation</b>	1
<b>Faculté de Médecine pôle recherche</b>	35
<b>Faculté de Pharmacie</b>	14
<b>Inserm Biserte / IRCL</b>	10
<b>ILIS</b>	1
<b>SCD</b>	1
<b>Secteur Lille</b>	
<b>Campus Moulins (campus Moulins, Faculté de droit),</b>	3
<b>IAE</b>	1
<b>SGISU</b>	3
<b>FSSEP</b>	1
<b>Site IPL</b>	22
<b>Siège de l'Université/DOME</b>	1
<b>Sites Roubaix/Tourcoing</b>	
<b>IUT « B »</b>	1
<b>IUT C</b>	1
<b>Imaginarium</b>	1
<b>INFOCOM - UFR DECCID</b>	1
<b>IMMD ROUBAIX</b>	1
<b>Site Pont de Bois</b>	

<b>UFR DECCID</b>	1
<b>Services Techniques et Logistique PdB</b>	1
<b>UFR Humanités</b>	5
<b>UFR LLCE</b>	1
<b>SCD Pont de Bois</b>	1
<b>UFR MIME</b>	1
<b>UFR Psychologie</b>	2
<b>DSUME</b>	1
<b>SUAPS</b>	1
<b>Sites INSPE</b>	6

Certaines unités de travail ne disposent pas d'assistant de prévention.

Depuis le 01/01/2014, les agents de l'ex université de Lille Sciences et Technologies bénéficient d'une reconnaissance financière pour l'exercice de leur mission. Cette reconnaissance est liée à la criticité du périmètre couvert. Depuis juillet 2019, une décision du CA a acté l'octroi d'une prime à l'ensemble des Assistants de Prévention de l'Université de Lille, dès la prise de poste (une fois la formation effectuée) ou avec effet rétroactif jusqu'au 01/01/2018. Cette disposition permet d'uniformiser ce dispositif qui n'existait que sur le périmètre de l'ex université de Lille Sciences et Technologies. Celle-ci est fonction de la criticité de leurs missions :

- Prime de niveau A pour une mission de coordination au sein d'un laboratoire à risque (150€brut/mois)
- Prime de niveau B pour un assistant de prévention dans un laboratoire à risques (100€brut/mois)
- Prime de niveau C pour un assistant de prévention au niveau d'un bâtiment, d'un service technique ou assimilé (75€brut/mois)
- Prime de niveau D pour un assistant de prévention dans un service tertiaire (50€brut/mois)

Au 31/12/2020,

	Niveau de prime			
	A	B	C	D
Nombre AP concerné (125) (*)	4	74	20	27

(\*) la prime ne peut être donnée qu'une fois la formation passée intégralement.

Egalement, les AP enseignant chercheur peuvent avoir une décharge horaire TD, en fonction du niveau de risque. En 2020, 3 enseignants chercheurs ont une décharge horaire égale à 32 heures/TD.

## 2.3. Le document unique d'évaluation des risques

### 2.3.1. Rappel du principe

Bien que la prévention consiste à éliminer le danger en amont de l'exécution, lors de la conception ou de l'élaboration des matériels et méthodes, tous les risques ne peuvent être évités. Il incombe alors à tout employeur d'évaluer ces risques et de les gérer.

L'évaluation des risques a été rendue obligatoire par la loi n°91-1414 du 31/12/91. Et le décret du 5 novembre 2001 a obligé les employeurs à transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail d'un établissement ou d'une entreprise.

L'article R.4121-1 du code du travail précise que l'inventaire des risques identifiés doit être fait dans « chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement ». Il convient donc, en premier lieu, de définir les unités de travail. La notion d'unité de travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail, à plusieurs types de postes occupés par les travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi bien couvrir des lieux différents.

### 2.3.2. État du déploiement

A l'exception des sites pont de bois, la démarche de déploiement du DUER était mise en place depuis plusieurs années (depuis 2004 pour les sites ex UDL DS et 2011 pour les sites ex UDL ST).

Pour l'Université de Lille le mode opératoire pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques est celui mis à jour sur ex UDL ST (dans sa dernière version).

Cet outil a été remis à jour en 2016/2017. Il est construit sur la base de tous les retours de DUER des différentes structures, et d'après les méthodes d'évaluation des risques des partenaires Lillois. Cet outil est maintenant déployé sur l'Université de Lille.

Le déploiement de l'outil est assuré par la direction de prévention des risques. Le déploiement au sein de la structure est assuré par l'assistant de prévention.

Le déploiement du DUER est constitué de plusieurs étapes :

- La présentation de la démarche
- La définition des groupes d'exposition
- L'évaluation des risques pour chaque groupe d'exposition
- L'établissement du plan d'action

Pour l'Université de Lille la politique relative au déploiement du document Unique est la suivante :

Les unités disposant d'un document unique sous une version UDL DS, UDT ST ou Inserm continuent la mise à jour selon ce modèle. Toutefois si une unité est volontaire pour mettre en application le nouvel outil, la direction de la prévention des risques l'accompagnera. Le passage au nouvel outil pour l'ensemble des unités se fera progressivement (à l'exception des unités Inserm/CNRS qui pourront continuer à déployer l'outil de leur organisme).

Les unités qui ne disposaient pas de document unique (comme sur le site de pont de bois) doivent mettre en place le DUER avec le nouvel outil. Plusieurs unités ont été accompagnées par la direction de la prévention des risques pour la réalisation de leur DUER.

En 2020, on se retrouve toujours avec des DUER sous la forme ex UDL DS, ex UDL ST, version ULille et version Inserm.

Pour le moment la méthodologie d'évaluation des Risques psychosociaux dans le DUER n'est pas définie. C'est au groupe de travail RPS de valider la méthodologie qui sera retenue. En 2020, le groupe de travail RPS s'est réuni plusieurs fois (voir 2.4 – groupe de travail associé au CHSCT).

Etat d'avancement du déploiement et de la mise à jour du DUER au niveau de l'ULille

Nombre d'unité de travail :249

(Ce nombre est à affiner car notamment au niveau des plateformes, selon le rattachement à une équipe de recherche elle serait intégrée à l'unité de recherche)

- DUER Réalisé :102 (106 en 2019 – attention toutefois, le périmètre a changé suite à la recréation des unités de recherche et des fusions de services)
- DUER en cours : 34 (37 en 2019)
- DUER non réalisé :97 (70 en 2019) - attention toutefois, le périmètre a changé suite à la recréation des unités de recherche et des fusions de services. Dans ces unités n'ayant pas réalisé le DUER on retrouve toutes les directions des services centraux.
- Données insuffisantes : 13 (cela concerne essentiellement des plateformes pour lesquels le lien avec les laboratoires attachés n'est pas clairement établi)
- Unités ayant mis à jour leur DUER en 2020 : 22 (52 en 2019 – La crise sanitaire a clairement eu un impact sur la mise à jour des documents uniques. La charge de travail des AP a été fortement impactée par la mise en place des mesures sanitaires)

Il reste un travail conséquent à opérer de fiabilisation des données notamment en ce qui concerne la mise à jour des DUER et le rattachement des plateformes à une unité de travail. Le déploiement de la méthodologie ULille permettra d'augmenter le taux de réalisation des DUER

## 2.4. CHSCT

### 2.4.1. Travaux du CHSCT de ULille

Si courant 2018 le CHSCT de ULille était constitué de la somme des représentants des personnels issus des 3 CHSCT des ex établissements lillois, le CHSCT de ULille a été mis en place le 1<sup>er</sup> février 2019 suite aux résultats des élections des représentants du personnel en décembre 2018 et à la délibération du CA du 31 janvier 2019.

Le CHSCT est composé de :

Du président de l'Université de Lille ou de son représentant

Du responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines : le directeur général des services ou de la directrice générale des services adjointe

9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNPTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)

9 représentants titulaires (2 FSU, 2 SNPTES, 3 CGT-UDL et 2 SGEN-CFDT)

Les représentants du CHSCT à la date du 31/12/2020 étaient de 9 femmes et de 9 hommes.

Du médecin de prévention coordonnateur

Du conseiller de prévention (directeur de la prévention des risques) et de son représentant (directeur de la prévention des risques adjoint)

De la directrice des ressources humaines

De l'inspectrice santé sécurité au travail

- **Réunion CHSCT**

Le CHSCT s'est réuni à 13 reprises

- **Une réunion du CHSCT le 30/01/2020**

Approbation du procès-verbal du CHSCT du 28 novembre 2019

Avis sur les nominations des chargés de radioprotection

Avis sur l'organigramme de la direction déléguée aux affaires financières

Inspection Santé et Sécurité au Travail : présentation du rapport de Mme Juban

Procédure commission d'imputabilité

Point d'information amiante site pont de bois

Point d'information sur l'intégration de la Comue

Danger Grave et Imminent IUT A

Point sur la visite conjointe ULille CNRS Lasir

Point permanent sur les registres Santé et Sécurité au Travail et sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Questions diverses

- **Une réunion du CHSCT le 20/02/2020**

Plan d'action amiante

Avis sur le projet OncoLille

Avis sur la charte du droit à la déconnexion

• **La réunion du CHSCT programmée le 26/03/2020 n'a pas eu lieu en raison du confinement.**

- **Une réunion du CHSCT le 09/04/2020**

Point d'information sur le COVID 19

Point de suivi de la situation covid 19 par le service de santé au travail

Point d'information sur la Task force covid 19

Avis sur le plan de continuité d'activité

Questions diverses

- **Une réunion du CHSCT le 04/05/2020 :**

Point sur la situation covid 19

Point d'information sur l'incendie au pôle recherche

- **Une réunion du CHSCT le 20/05/2020**

Point sur la situation covid 19

Point sur la mise en œuvre du PRA

Point sur l'avis n°9 du CHSCT du 4 mai 2020 sur la médecine de prévention

- **Une réunion du CHSCT le 04/06/2020 :**

Approbation des PV des réunions du CHSCT du 30 avril, 9 avril et 4 mai 2020

Point d'information COVID 19

Avis sur le retour du PRA suite à la révision du décret du 11 mai 2020 par le décret du 20 mai 2020

Bilan annuel 2019 du service de santé au travail

Télétravail et risques psychosociaux – regard croisé ergonomiste – psychologue du travail – Service Santé au Travail  
Présentation du bilan du télétravail pour l'année 2019-2020  
Avis sur les modèles de règlement intérieur des unités de recherche  
Point sur le calendrier des réunions du CHSCT  
Point Permanent : suivi des registres Santé et Sécurité au Travail et des accidents de travail et maladies professionnelles  
Questions diverses

• **Une réunion du CHSCT le 30/06/2020. Ce CHSCT était élargi aux représentants des usagers pour les 4 premiers points.**

Point d'information COVID 19  
Point de suivi sur le PRA 2  
Avis sur le schéma directeur handicap  
Avis sur le rapport du service de santé au travail  
Avis sur les travaux de la RMN et la salle de sport pont de bois  
Avis sur la modification des règles du temps de travail des personnels BIATSS à la rentrée 2020  
Recensement des astreintes  
Avis sur les modèles de règlement intérieur des unités de recherche  
Point permanent : Suivi des registres Santé et Sécurité au Travail et des accidents de travail et maladies professionnelles

• **Une réunion du CHSCT le 16/07/2020 :**

Point sur le suivi du plan de reprise d'activité  
Avis sur le rapport du service de santé au travail  
Avis sur les travaux de la RMN et la salle de sports de Pont de Bois  
Avis sur la nomination d'un chargé de radioprotection  
Recensement des astreintes  
Point permanent : suivi des registres santé et sécurité au travail et des accidents de travail et maladies professionnelles  
Questions diverses

• **Une réunion du CHSCT le 15/09/2020 :**

Avis sur l'actualisation du PRA2 – conditions sanitaire de reprise

• **Une réunion du CHSCT le 01/10/2020 :**

Approbation du PV du CHSCT du 20 mai 2020  
Point sur l'état sanitaire, la situation de la rentrée dans ce contexte, la mise en place des référents COVID  
Avis sur le questionnaire de ressenti des personnes sur la période de confinement  
Avis sur le protocole de gestion des agressions  
Avis sur le dispositif de signalement des violences  
Bilan de la dernière campagne de télétravail  
Point d'information sur le suivi amiante  
Point d'information sur les groupes de travail (RPS, Amiante, Patrimoine) et les visites du CHSCT  
Point permanent : suivi des registres SST et des accidents de travail et maladies professionnelles

• **Une réunion du CHSCT le 06/11/2020**

Avis sur le Plan d'Activité COVID-19

• **Une réunion du CHSCT le 25/11/2020 :**

Approbation du PV du CHSCT du 20 février, 4 juin, 30 juin et 15 septembre 2020  
Désignation du secrétaire du CHSCT adjoint  
Avis sur le bilan de la maison de la médiation  
Avis sur bilan du service de santé au travail et présentation de l'organisation du service de santé au travail  
Avis sur le bilan santé et sécurité au travail  
Premiers éléments du programme annuel de prévention 2020-2021  
Avis sur le questionnaire sur le ressenti des agents pendant la période de confinement  
Retour sur les signalements de danger grave et imminent – secrétariat pédagogique de la FSES et de l'IUT A  
Point saisine du CHSCT (centre de loisir, Phycel, secrétariat pédagogique SH3)  
Point permanent sur les registres SST  
Point d'information sur les visites du CHSCT et les enquêtes

- **Une réunion du CHSCT le 10 décembre 2020**

Premiers éléments du programme de prévention 2020-2021  
Retour sur les signalements de danger grave et imminent – secrétariat pédagogique de la FSES et de l'IUT A  
Point saisine du CHSCT (centre de loisir, Phycel, secrétariat pédagogique SH3)  
Point d'information sur les visites du CHSCT et les enquêtes

## 2.4.2. ENQUÊTES et VISITES CHSCT

Plusieurs visites de délégations du CHSCT se sont déroulées en 2020 :

- Visite conjointe UDL-Inserm à l'animalerie EOPS sur le pôle recherche
- Visite du département des arts sur le site Pont de Bois
- Visite du laboratoire EEP : rencontre avec la direction et préparation des entretiens

La composition a été actée lors du CHSCT du 28 mars 2019.

- La délégation de visite du CHSCT se compose de la manière suivante :
- Un représentant du président
- Un représentant des ressources humaines
- Deux représentants des personnels au CHSCT sauf exception décidée au moment de l'élaboration du programme en CHSCT
- Un représentant du service de santé au travail
- Le conseiller de prévention ou son adjoint

La liste des personnes participantes à la visite est actée en réunion plénière du CHSCT. Les membres de la délégation sont soumis à discrétion professionnelle.

## 2.4.3. GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIE AU CHSCT

- **Groupe de travail « Patrimoine »**,

Piloté par la DPR, il s'est réuni 1 fois en 2020

Sont désignés :

- Dominique Scheers –CGT
- Nathalie Feramus – SGEN-CFDT

- Fabien Santre – FSU
- Thomas Bequerel – Conseiller de Prévention et directeur DPR
- Pascal Olivier – directeur-adjoint DPR
- Guillaume Saraf – Directeur Général Délégué DIL
- Philippe Ravier : Directeur DSPMO
- Patrice Degreef : Médecine de prévention Coordonnateur

L'objectif de ce groupe est d'identifier les types de travaux qui nécessitent l'avis du CHSCT et la procédure associée.

Lors de la dernière réunion de 2020, il a été convenu que le groupe se réunirait 2 fois par an pour que lui soit présentés les différents travaux gérés par la DIL. A partir de cette liste, le groupe de travail repère les travaux nécessitant une présentation en CHSCT. Une réunion ouverte à tous les représentants du personnel est alors organisée pour présenter le projet afin de permettre aux représentants d'avoir tous les éléments pour préparer leur avis lors de la réunion suivante de CHSCT.

- **Groupe de travail « RPS »,**

**Piloté par la DEST, il s'est réuni 3 fois en formation plénière en 2020**

Sont désignés membres du groupe de travail RPS en qualité de représentants de l'administration :

- Céline HERMANT, directrice générale déléguée aux relations humaines, présidente du groupe de travail
- Georgette DAL, vice-présidente ressources
- Audrey DEPARCY, directrice de l'environnement social au travail, direction des relations humaines
- Gwenaëlle RICARD, cheffe des services administratifs de la faculté de médecine
- Dominique DEREMETZ, secrétaire générale du CRISTAL
- Stéphanie JEAN, responsable administrative de l'IUT B
- Mireille MARTINY, directrice générale déléguée à la FTLV et vie étudiante
- Cécile MARTINI, service commun de documentation du campus Pont de Bois

Sont désignés membres du groupe de travail RPS en qualité de représentants du personnel :

- Thomas NICQ, SGEN-CFDT
- Marie-Christine VERMELLE, SGEN-CFDT
- Nathalie FLOUQUET, SNPTES
- Véronique TOUCHE, SNPTES

Sont désignés membres du groupe de travail RPS en qualité d'experts :

- Thomas BEQUEREL, conseiller de prévention
- Docteur Patrice DEGREEF, médecin coordonnateur du service santé au travail
- Docteur Anaïs FERRET, médecin de prévention
- Christophe LEVIEL, ergonomiste
- Christelle BOUCHIRE, psychologue du travail
- Alexandra HADADI, psychologue du travail
- Emilie PLATTEEUW, responsable du service social des personnels
- Xavier MERCIER-CHAUVE, directeur de la maison de la médiation

Les Représentants des Personnels pour la FSU et de la CGT n'ont pas été désignés par les organisations syndicales.

Les travaux de ce groupe de travail ont consisté à la création d'un questionnaire sur le ressenti des conditions de travail et sur un questionnaire sur le ressenti des personnels

sur le confinement . A ces occasions, 2 sous-groupes (2 réunions en 2020 pour le sous groupe questionnaire confinement et une reunion en 2020 pour le sous groupe questionnaire RPS ont été créés) pour mener à bien la construction des questionnaires.

### • Groupe de travail amiante

Piloté par la DPR, il s'est constitué en 2020 et s'est réuni 3 fois en 2020

Sont désignés :

- Dominique Scheers CGT
- Fabien Santre FSU
- Anissa Habane CGT
- Bertrand Fertin SNPTES
- Guillaume Saraf – Directeur Général Délégué DIL
- Philippe Ravier - Directeur DSPMO
- Thomas Bequerel – Conseiller de Prévention – Directeur de la Prévention des Risques
- Pascal Olivier – Directeur adjoint de la Prévention des Risques
- Audrey Deparcy - directrice de l'environnement social au travail (DEST), direction des relations humaines
- Virginie Vasseur – DEST
- Docteur Patrice Degreef - médecin coordinateur du service santé au travail
- Docteur Isabelle Lartigau - médecin de prévention

Le groupe de travail a permis de valider le plan d'action amiante portée par l'université. Egalement, le groupe de travail suit la stratégie de mise à jour des DTA. Egalement le groupe a validé les actions à mettre en œuvre suite à la découverte d'amiante dans un bureau où le changement de fenêtre avait été effectué (arrêt des travaux jusqu'à la validation d'un protocole, nettoyage spécialisé, mesures atmosphériques, information).

Le groupe de travail a également statué sur le fait de former du personnel de l'université à la sous-section 4 (il reste encore le type de travaux à identifier). Enfin, le groupe propose que le retrait d'amiante soit systématique dès qu'un chantier est entrepris.

## 2.5. Formations en santé et sécurité au travail

(ANNEXE 3 : Bilan des formations santé sécurité au travail 2020)

La formation est un des piliers de la démarche de prévention. Le plan de formation en santé et sécurité au travail 2019-2020 a été élaboré en collaboration entre la Direction prévention des risques et le service formation des personnels. Suite à la visite des inspecteurs en santé et sécurité au travail en mai 2019, des objectifs chiffrés ont été proposés. Egalement un questionnaire spécifique pour faire remonter les besoins des personnels a été élaboré puis envoyé en septembre.

Du fait de la crise sanitaire, le plan de formation 2020-2021 reprenait les objectifs de celui de 2019-2020.

La collaboration entre les conseillers de prévention des établissements partenaires, et les services formation continue des établissements partenaires existe depuis plus de 10 ans afin d'offrir une meilleure offre de formation en limitant les coûts. Celle-ci a été officialisée par la mise en place d'un accord-cadre pour les formations externalisées qui est utilisé par l'ensemble des partenaires qui a été mis à jour en 2019 pour 3 ans.

## 2.5.1. Formations mutualisées

### • Formation initiale des Assistants de prévention

L'action de formation mutualisée clé de la démarche de prévention est la formation initiale des assistants de prévention. Depuis 2005, elle est commune aux partenaires (ULILLE, CNRS, Inserm, Centrale Lille, ENSCL, ENSAIT).

En 2010, le programme de la formation des assistants de prévention a été mis à jour sur la base des 10 missions définies par les conseillers de prévention. Cette formation se déroule sur six journées (3 fois 2 jours).

En 2019, la formation initiale a été réorganisée de manière à pouvoir proposer :

- 1 formation complète de 6 jours pour les Assistants de Prévention présents dans les unités de travail à risque particulier. C'est cette formation qui était donné jusqu'à présent pour tous les Assistants de Prévention.
- 1 formation de 5 jours adaptée pour les Assistants de Prévention présents dans 1 secteur tertiaire. Cette formation propose notamment des modules allégés pour les risques spécifiques (chimique...).

Les journées 1 et 2 sont consacrées à définir l'assistant de prévention comme acteur de prévention (Place de l'AP – Missions, positionnement, périmètre et enjeux, démarche de Prévention – Évaluation des risques – Analyse des accidents)

#### Journée 1 :

- Ouverture de la session par un membre de la direction
- Présentation du déroulement de la formation
- Enjeux de la prévention
- Responsabilité en santé et sécurité au travail
- Principes réglementaires
- Acteurs de la prévention
- Positionnement de l'Assistant de prévention
- Missions de l'Assistant de prévention
- Comment conseiller son chef de service

#### Journée 2 :

- Mener une démarche de prévention
- Déclaration d'accident + registre SST
- Analyse accident
- Gestion des entreprises extérieures
- Présentation du travail intersession

Les journées 3 et 4 sont consacrées à définir l'assistant de prévention comme le référent dans l'amélioration de la prévention (techniques et outils pour identifier et évaluer les risques). Les APs situés dans des unités de travail à risque « tertiaire » ne suivent que la journée n°3.

#### Journée 3 :

- Retour sur le travail intersession
- Ambiance
- Médecine de prévention
- Ergonomie
- Risques psychosociaux

Pour les APs « unité de travail à risque »

- Rayonnements ionisants
- Risques biologiques

Pour les APs « unité de travail tertiaire »

- Risque biologique (tertiaire)
- Risque chimique (tertiaire)
- Risque amiante
- Autres risques

Journée 4 :

- Risque machine
- Rayonnements non ionisants
- Equipements sous pression + gaz + cryogénie
- Notices de prévention
- Présentation du travail intersession n°2
- Risque chimique, risque amiante et nanoparticule

Les journées 5 et 6 sont consacrées à définir l'assistant de prévention comme le pilote et animateur de la démarche de prévention (Techniques et moyens pour améliorer l'organisation transversale de la prévention, Techniques et moyens pour piloter et animer une démarche de prévention)

Journée 5 :

- Retour sur le travail intersession
- Risque électrique
- Vérifications obligatoires
- Visite sur le terrain

Journée 6 :

- Risque incendie
- Gestion des situations d'urgence
- Animation de la sécurité
- Retour d'expérience d'un assistant de prévention
- Nouveaux entrants et formations obligatoires en SST
- Présentation de la plateforme moodle, et de la boîte à outils
- Plan d'action personnalisé
- Bilan et évaluation de la formation

À l'issue de la formation, les assistants de prévention sont nommés et disposent d'une lettre de cadrage fixant la quotité horaire.

Chaque année, 2 sessions de formation sont organisées. A cause de la crise sanitaire, la première session de formation a été annulée. Toutefois la 2<sup>ème</sup> session a été maintenue et s'est déroulé en distanciel les 9 et 10 novembre 2020, 3 et 4 décembre 2020, et les 21 et 22 janvier 2021 : 16 AP ont été formés dont 10 AP ULille.

Pour cette formation en distanciel, il a fallu adapter le contenu, notamment lors de la réalisation de visites virtuelles de laboratoires pour effectuer l'évaluation des risques.

## • Colloque Assistants de prévention

Dans le cadre de l'animation du réseau et de la formation continue des assistants de prévention de l'Université de Lille, le CNRS, l'Inserm, Centrale Lille, l'ENSCL, la démarche initiée en 2010 d'organiser un colloque des assistants de prévention s'est perpétuée. Ce colloque a pour objectifs de servir de formation continue à l'ensemble des assistants de prévention de par les informations transmises dans la matinée, mais aussi

de créer une dynamique de réseau. Le groupe d'organisation de ce colloque était constitué des conseillers de prévention et services formation continus de l'Université de Lille, du CNRS, de l'Inserm, de Centrale Lille Institut, de l'Institut Pasteur de Lille et de l'Ensaït.

D'habitude ce colloque se déroule sur 1 journée fin septembre. La matinée se déroule en amphithéâtre et est réservée à la communication d'informations, la présentation des nouveautés réglementaires, de nouveaux outils et des retours d'expérience. Durant l'après-midi, les Assistants de Prévention sont répartis en plusieurs groupes en atelier sur des thématiques choisies en amont.

En raison de la crise sanitaire, le colloque a été décalé au mois d'octobre **et s'est déroulé sur la matinée du jeudi 8 octobre en distanciel**. Les Conseillers de Prévention étaient tous réunis dans une salle de visioconférence au sein des locaux de l'Institut Pasteur pour animer cette demi-journée.

**130 Assistants de Prévention se sont connectés, ainsi que 200 échanges par chat.**

Le bilan du colloque est toujours positif, les assistants de prévention apprécient ce moment d'échanges et d'informations qui leur est consacré. [Toutefois, à la question de poursuivre ce genre d'évènement en distanciel, les APs sont majoritairement contre, ce qui prouve que les moments d'échange en présentiel restent fondamentaux.](#)

## COLLOQUE DES ASSISTANTS DE PRÉVENTION LE 8 OCTOBRE 2020

En raison du contexte sanitaire actuel, l'édition 2020 du colloque des assistants de prévention se retrouve décalée dans le temps et revient sous la forme d'un webinaire.

Bien entendu, la crise liée à la COVID-19 sera l'un des sujets principaux. C'est pourquoi nous vous remercions de remplir un questionnaire visant à recueillir votre ressenti avant le 16 septembre 2020 afin de nous permettre de répondre au mieux à vos attentes ([voir lien ci-dessous](#)).

Même dématérialisé, ce moment d'échange reste primordial pour notre réseau. Nous espérons donc vous voir (connectés) aussi nombreux que lors des éditions précédentes.

Labels: Sécurité, Santé, travail, Sécurité



## DE 10H00 À 12H00

- COVID-19 : retour sur la gestion de la crise, annexe au DUER...
- Informations sur le décret relatif à la médecine de prévention du 27 mai 2020
- Télétravail : nouvelles modalités et bonnes pratiques de prévention
- Autres actualités : outils locaux mutualisés, report du challenge 2020, marché déchets chimiques...

### •Autres actions mutualisées :

L'accord-cadre des formations mutualisée a été renouvelé en juillet 2019 :

Le Lot 1 est constitué par les formations :

- Sous-lot 1 :
  - Habilitations électriques
- Sous-lot 2 :
  - Manipulation d'extincteurs
  - Chargés d'évacuation
  - Equipiers de Première Intervention
  - Port de charge
- Sous-lot 3 :
  - Sauveteurs Secouristes du Travail
  - Formation à l'utilisation du défibrillateur
  - PSC1

Lot 2 : Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP)

Lot 3 : Equipements de travail (CACES, échafaudage)

Lot 4 : Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Lot 5 : amiante

Lot 6 : équipements sous pression

Lot 7 : formation des membres du CHSCT

Lot 8 : risque routier

Lot 9 : bouteilles de gaz

Par ailleurs, certaines formations organisées sur un site sont ouvertes aux personnels hébergés, quel que soit leur hébergeur. Il s'agit par exemple de la formation à la conduite d'autoclave.

## 2.5.2. Formations non mutualisées

- **Actions de formations ULILLE**

Les formations qui ont été mises en place ont surtout fait appel aux formateurs internes.

- **Des formations au risque électrique en vue de l'habilitation**

Les personnels sont formés par l'IUT A.

Les personnels qui suivent cette formation apprécient le fait que les formateurs connaissent leur environnement.

- **Des formations SST**

L'établissement dispose de 7 moniteurs SST dont un nouveau formé pour assurer les formations en interne. Une adresse mail générique a été créée ainsi qu'un dossier partagé, afin de pouvoir communiquer plus facilement les documents. Comme à l'accoutumé, une réunion a eu lieu le 16/12/2020 en visio, afin de réunir les moniteurs et tenir compte des éventuels besoins et changements. Des sessions ont pu être proposées toute l'année afin que les personnels puissent suivre la formation en fonction de leur disponibilité. Tous les SST n'ont pas pu être recyclés en 2020 car la crise sanitaire a considérablement freiné le processus.

En décembre 2020, un contrôle de la CARSAT a eu lieu : il s'agissait d'un contrôle sur pièce concernant le déroulé pédagogique ULille ainsi que le programme de la formation. La CARSAT voulait savoir si ces documents étaient en adéquation avec ceux de l'INRS. Ce contrôle a reçu un avis favorable.

Formations initiales :

- 20 sessions de formations soit 300 heures (15H/session)
- 7 Formateurs mobilisés (Joël Pottier, Laurent Calvet , Marie Brabant, Pauline Conejero, Steve Herbaut, Florent Dubois et Nicolas Bouquillon).
- 119 agents formés et validés.

Mises à jour des connaissances :

- 18 sessions de formations soit 126 heures (7H/session).
- 7 Formateurs mobilisés (Joël Pottier, Laurent Calvet , Marie Brabant, Pauline Conejero, Steve Herbaut, Florent Dubois et Nicolas Bouquillon).
- 123 agents ont mis à jour leurs connaissances.

Bilan :

- Nombre de secouristes Ulille au 31/12/2020 : 787 (10 % du personnel)

- **Des formations de chargés d'évacuation**

La formation dure 2h00 avec pour objectif :

- De sensibiliser aux risques d'incendie,
- Informer et instruire l'ensemble du personnel.
- Faire connaître les différents points relatifs à une évacuation : (signal d'alarme, cheminement, issues de secours, points de rassemblement et conduite à tenir pour mener à bien une évacuation).
- D'informer le personnel : connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation.

Les référents incendie organisation des secours ont travaillé en 2018 sur la mise en place d'un module commun qu'ils ont déployé sur des sites de l'Université.

La formation se déroule sur place bâtiments, par bâtiments, ce qui permet de réaliser un exercice.

Des triptyques mémo « chargés d'évacuation » ont été mis en place afin de récapituler les missions du chargé d'évacuation. Ce document est distribué lors des sessions de formation : il est personnalisé et rappelle en outre les missions, les numéros utiles et le point de rassemblement concerné.

En 2020, ULille a effectué 3 formations dont 1 en visioconférence. Il est noté la difficulté de recruter des chargés d'évacuation. Le recensement d'une grande partie des chargés d'évacuation suite à la restructuration des différents campus doit encore être effectué.

Dans le bâtiment Lilliad, la totalité des personnels ont été formés avec un recyclage annuel. A cause de la complexité du bâtiment, des cheminements d'évacuation précis ont été créés en lien avec le service sécurité de la cité scientifique. Les agents de sécurité interviennent en cas d'évacuation en supplément des personnels formés. La direction prévention des risques a mis en place les procédures pour les membres de la sécurité et pour les personnels.

La création d'une formation commune chargée d'évacuation avec manipulation des extincteurs sur une demi-journée est en projet.

- **Formations lutte contre l'incendie**

Cette formation est réalisée en interne par les référents risque incendie de la direction de prévention des risques. Le fait de faire intervenir des formateurs internes permet d'adapter la formation aux risques de l'établissement et de répondre aux interrogations des stagiaires sur les conduites à tenir. De plus, cela permet de créer une relation avec les personnels ce qui est important dans la démarche de prévention.

Ils disposent de tout le matériel pour la formation (simulateur incendie, extincteurs, tenue pour les stagiaires). Cela permet de réaliser des formations sur l'ensemble des sites éligibles à la formation. De cette façon il a été possible de former des personnels sur des sites délocalisés.

Il existe d'autres formateurs internes sur l'Université, l'objectif sera de disposer d'un module de formation commun. Ainsi le nombre de formations sera plus conséquent.

A cause de la crise sanitaire, il n'y a pas eu ce type de formation en 2020.

- **Formation SSI – comment réagir en cas de retentissement d'alarme sur le SSI**

Cette formation proposée par les référents incendie de la direction de prévention des risques est uniquement destinée aux personnels en charge de l'intervention lors du déclenchement de la centrale incendie suite à une détection automatique ou un déclenchement manuel.

Les fiches réflexes de l'établissement servent de support et l'ensemble du stage se déroule sur la centrale incendie du site concerné. Tous les stagiaires endossent les rôles de chargé de levée de doute et celui d'intervenant de niveau 2 sur la centrale incendie. A la fin du stage tous les participants sont en mesure :

- D'identifier le lieu de la détection
- Mettre en sécurité les usagers par le biais du déclenchement manuel de l'évacuation
- Réarmer les déclencheurs manuels avec la clé adaptée
- Réarmer le système de détection incendie et le centralisateur de mise en sécurité.
- Intervenir de manière générale sur le SSI

En 2020, il y a eu 3 formations de ce type.

- **Radioprotection : Formation au risque des utilisateurs.**

En laboratoire, les utilisateurs sont formés par leur CRP en local. La CRP de l'université de Lille, rattachée à la DPR, peut intervenir pour suppléer ponctuellement les CRP en laboratoire ou pour former des utilisateurs ayant à effectuer des manipulations ponctuelles dans d'autres établissements.

### 2.5.3. Participation à l'enseignement

De façon ponctuelle, les membres de la direction de la prévention des risques participent à l'enseignement.

- Des licences PCDD (Procédés en chimie et développement durable), sur le module risque chimique
- Des licences de sciences de la vie et de la terre, pour un module d'introduction à la prévention, et sur le risque mission
- Des licences de physique en radioprotection
- Des masters QSE de l'IUT A : le risque chimique
- Des DUT chimie : les bonnes pratiques de laboratoire
- ELC Recherche pour inculquer les bases de la prévention en laboratoire pour des étudiants pharmaciens intéressés par un parcours recherche
- Master biologie santé
- Master sciences du médicament
- La licence pro santé environnement intègre un enseignement de 10h à la prévention des risques
- Le DU RPSQVT

## 2.6. Mutualisation avec les partenaires

Un travail de mutualisation est engagé depuis 2005 avec les partenaires Lillois. Outre la formation des assistants de prévention initiale et continue, d'autres actions communes sont mises en œuvre.

### 2.6.1. Outils mutualisés présents

Les conseillers de prévention avec l'aide des assistants de prévention lors des colloques ont développé des outils mutualisés. L'objectif de ces outils est de faciliter le travail des assistants de prévention dans la réalisation de leurs 10 missions.

Les outils mutualisés sont les suivants :

**Livret CMR (2007 mis à jour en 2015 et 2017)**

Cet outil à destination des utilisateurs de produits CMR (Cancérogène, Mutagène et toxique pour la reproduction) leur permet d'identifier les dangers des produits CMR, de les supprimer dans leur protocole ou de le substituer par un produit moins dangereux.

Cet outil mis en place par les préventeurs lillois est devenu en 2015 un outil national Inserm et en 2017 un outil national Inserm/CNRS.

**Livret d'accueil des nouveaux entrants (2010 mis à jour en 2014)**

Cet outil donne les éléments à suivre pour assurer la formation d'accueil des nouveaux entrants. L'outil repose sur une méthodologie d'accueil, un livret d'accueil type pré rempli (à compléter avec les informations de la structure) et un document permettant d'assurer la traçabilité de la formation.

### **Notices de prévention** (2011 mis à jour en 2014 et 2016)

Cet outil permet de répondre à certaines exigences du code du travail.

En effet, il est stipulé à l'article R. 4323-1 « l'employeur doit informer de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation d'équipements de travail de leurs conditions d'utilisation, des instructions les concernant, des mesures à prendre pour supprimer certains risques et de la conduite à tenir face aux situations anormales. »

De plus, l'article. R. 4412-39 précise « l'employeur établit une notice, dénommée notice de poste, pour chaque poste de travail ou situation de travail exposant les travailleurs à des agents chimiques dangereux. Cette notice, actualisée en tant que de besoin, est destinée à informer les travailleurs des risques auxquels leur travail peut les exposer et des dispositions prises pour les éviter. La notice rappelle les règles d'hygiène applicables ainsi que, le cas échéant, les consignes relatives à l'emploi des équipements de protection collective ou individuelle. » La notice a pour objectif d'informer l'utilisateur de l'équipement des risques qui y sont associés, de lui signaler les moyens de protection et de secours qui sont à sa disposition et les réflexes de prévention à adopter. Elle peut également servir de support lors de la formation des nouveaux arrivants à leurs postes de travail.

### **Plan de prévention** (2011 mis à jour en 2016 et 2017)

Cet outil a pour objet de décrire les règles de prévention à prendre en compte lors de l'intervention d'entreprises extérieures dans nos établissements. L'objectif poursuivi est d'assurer la sécurité de nos personnels et des personnels de l'entreprise extérieure en coordonnant les travaux. Il comporte des trames de plan de prévention, de permis feu, de protocole de sécurité, de consignation électrique et d'attestation de décontamination et non contamination.

### **Étude de poste** (2012)

Une étude de poste est une démarche approfondie d'identification de l'ensemble des risques liés à l'activité d'un poste de travail. Cette démarche vient compléter l'évaluation des risques professionnels en donnant une vision microscopique des risques associés à un poste de travail.

L'outil proposé permet de réaliser un diagnostic pour identifier les domaines à améliorer au niveau d'un poste de travail.

### **Anticiper l'arrivée d'un nouvel équipement** (2012 mis à jour 2016)

Ce document a pour objet de donner une méthode pour anticiper l'arrivée d'un nouvel équipement dans des locaux déjà existants. L'objectif est de s'assurer de la compatibilité du nouvel équipement avec les installations existantes (locaux, appareils annexes, activité en place, personnes présentes...) de sorte qu'il puisse être opérationnel dès son arrivée sur les lieux.

Dans le présent document on entend par *Nouvel Équipement* : tout équipement de travail, machine, outil, etc...neuf ou d'occasion, ayant des contraintes particulières dans l'installation et/ou l'utilisation et qui pourrait nécessiter des aménagements au niveau des locaux et/ou des utilisateurs (formation...).

### **Boîte à outils** (2013 mis à jour 2014-2015-2016)

Cet outil destiné aux assistants de prévention leur permet d'organiser leurs 10 missions et d'assurer leur traçabilité.

### **Plan d'urgence Interne** (2014)

Cet outil permet de réaliser le plan d'urgence interne d'un service. La somme des PUI de service permet de réaliser le PUI d'un bâtiment et de l'établissement. Le PUI se structure de la façon suivante :

Identifier les situations d'urgence pouvant survenir du fait des activités du service  
Inventorier les ressources disponibles pour intervenir et prévoir les manquantes  
Définir et formaliser une organisation pour faire face à la situation

#### **Suivi des vérifications (2014)**

Cet outil recense l'ensemble des vérifications réglementaires à réaliser au niveau des équipements et d'en réaliser le suivi.

#### **Guide des formations obligatoires (2014)**

Cet outil recense l'ensemble des formations obligatoires s'appliquant à nos établissements, et permet d'assurer le suivi des formations à prévoir et recycler.

#### **Protocole d'analyse des risques des montages éphémères (2014 mis à jour 2016)**

Ce protocole a pour objet de mettre en place une démarche de prévention des risques pour les **montages éphémères** envisagés dans les laboratoires, les ateliers ou les services techniques, et dont la durée de vie (de quelques heures à quelques mois) ne permet pas en général de les inclure dans la démarche du Document Unique.

Ce protocole concerne des situations très souvent observées dans les laboratoires de recherche (prototypes). Quelquefois « sauvages » ces montages ne sont découverts qu'en pleine utilisation.

Les dangers concernés sont de tous les degrés et peuvent atteindre celui de « danger grave et imminent » (par exemple : risque d'électrocution...).

#### **Guide de gestion des locaux mutualisés (2019)**

De plus en plus de techniques et équipements sont mis en commun entre les structures (UFR, laboratoire, service...), notamment par la création de plateformes. Cela nécessite de définir les rôles et responsabilités de chacun notamment sur le volet prévention des risques. Ce guide permet d'apporter les recommandations nécessaires afin de répondre aux obligations réglementaires et d'intégrer la prévention des risques au bon fonctionnement et à la gestion d'un **local mutualisé entre les structures**.

Il est constitué de 7 fiches outils à destination du directeur ayant la responsabilité de la gestion du local mutualisé.

## 2.6.2. Travail sur les outils communs en cours

La construction d'un outil sur le risque en mission est en cours de constitution.

## 3. Actions de prévention menées

### 3.1. Démarche d'amélioration continue en prévention des risques

Depuis 2019, le service développe une démarche d'amélioration continue passant par la mise en place de process et procédures encadrant et précisant les différents axes développés en prévention des risques.

Cette démarche s'effectue de manière active au sein du service et également en lien avec la DAPEQ permettant à la fois la simplification des process, la transversalité avec les

différentes directions impliquées et également la diffusion des documents via l'application « procédures ».

Les process apparaissant ci-dessous ont été traités de manière prioritaire, cela n'est pas exhaustif et d'autres process intégreront ainsi la démarche d'amélioration continue de la prévention des risques prochainement.

Au 31/12/2020, l'élaboration des processus suivants ont été initiés et pour la grande majorité seront finalisés en 2021.

La période de crise sanitaire a permis de se focaliser sur cette thématique.

### 3.1.1. Process direction de la prévention des risques

Ils regroupent les process pilotés et gérés par la direction de la prévention des risques en relation ou non avec les partenaires de l'université de Lille :

- Un process gestion documentaire regroupant une procédure encadrant le cycle de vie des différents documents utilisés au sein de la DPR ainsi qu'un tableau de suivi de ces documents
- Un process encadrant la nomination et la vie des différents acteurs de la prévention : assistant de prévention et personnel radio-compétents
- Un process précisant la gestion du document unique d'évaluation des risques y intégrant notamment une notion de temporalité permettant d'être plus réactif en coordonnant les demandes avec le dialogue de gestion annuel des services, composantes et celui de l'université.
- Un process précisant les différentes étapes à réaliser lorsqu'un agent se retrouve face à un dysfonctionnement portant atteinte à la santé sécurité au travail.
- Un process précisant les différents types d'équipements de protection individuelles à utiliser en fonction des activités réalisés au sein de l'université.

### 3.1.2. Process supports aux différents types de risques

Ils regroupent les process pilotés et gérés plus spécifiquement par les référents des différents risques au sein de la DPR.

- Risque biologique : procédure de gestion des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) et procédure spécifique pour la gestion des déchets provenant d'organisme génétiquement modifiés (OGM).
- Risque incendie et organisation des secours : un kit évènementiel regroupant une procédure explicative, un formulaire de demande d'évènementiel, une notice d'information et une notice GN6.
- Risques chimiques : note précisant la mise en la gestion du stockage des produits chimiques, et procédure encadrant la mise en place de mesures atmosphériques dans les lieux potentiellement à risques de l'université (menuiserie, anatomie, piscine)
- Risques amiante : procédure précisant la réalisation et la mise à jour des diagnostic technique amiante (DTA) ainsi qu'une note précisant les modalités pour chaque agent de pouvoir les consulter.

### 3.1.3. Process transversaux

Ils regroupent les process pilotés par la DPR et nécessitant la collaboration avec les différentes directions de l'université de Lille :

- Avec la Direction Immobilière et Logistique : la mise en place d'une procédure commission de sécurité permettant d'anticiper les visites et d'encadrer le suivi des différentes mesures mises en place pour assurer la sécurité des différents bâtiments universitaires.
- La mise en place d'une procédure intervention d'entreprises extérieures pour anticiper et prévenir les risques résultant de la coactivité.
- Avec le Service formation des personnels une procédure de suivi des recyclage des formations ainsi que le suivi des titres et habilitations en santé sécurité au travail.
- Avec le service achats/marchés une procédure transversale permettant d'anticiper l'arrivée d'un nouvel équipement.

## 3.2. Actions liées à la communication

### 3.2.1. Plateforme Assistants Prévention

Une base documentaire sur la prévention des risques ainsi que l'ensemble des outils est mis à disposition des assistants de prévention sur une plateforme en ligne qui leur est dédiée sur Moodle. Elle leur permet d'y retrouver également tous les supports et documents qui leur ont été présentés lors de leur formation aux missions d'assistant de prévention et leur offre un lieu d'échange avec tout le réseau des assistants et conseillers de prévention (ULille et partenaires).

Cette plate-forme est accompagnée d'un forum d'échanges permettant à l'ensemble du réseau des Assistants de Prévention de communiquer.

### 3.2.2. Réunion des Assistants Prévention

En 2020, en complément du colloque, 3 réunions de site à destination de l'ensemble des assistants de prévention ont été organisées (Pharmacie ; Pont de Bois ; Cité scientifique) afin de leur présenter le programme de prévention de l'université, un retour de l'inspection en santé et sécurité au travail (mai 2019) ainsi que les points de vigilance à avoir sur les principales thématiques en chimie, biologie, radioprotection et incendie.

Dans le cadre de la pandémie, une réunion des Assistants de Prévention de la faculté de médecine pôle recherche a eu lieu le 13 mai à l'initiative du vice-doyen recherche.

### 3.2.3. Intranet

En 2020, la DPR a commencé à mettre en ligne des pages intranet afin de permettre à tout agent de l'université d'avoir accès aux informations liées à la prévention. A ce jour, 6 pages sont disponibles sous l'intitulé « environnement de travail » :

- Une page d'accueil présentant une actualité ciblée et les contacts de la DPR
- Une page sur les droits et obligations dans le domaine de la prévention (registre SST, règlement intérieur, accident...)
- Une page détaillant les acteurs de la prévention et leur rôle

- Une page d'information en cas d'urgences avec les consignes générales d'urgences de chaque site
- Une page présentant les outils de maîtrise des risques

Les informations fournies y sont régulièrement mises à jour et la publication de nouvelles pages se poursuit.

## 3.3. Travaux visant à améliorer les conditions de sécurité et de travail dans les locaux

### 3.3.1. Travaux

Par rapport aux actions définies dans le programme de prévention 2019 et qui n'avaient pas été traitées :

Mettre en sécurité ATEX PC2A (détection de gaz, ventilation des locaux...) – bât. C11 FST  
La partie ventilation reste à faire. Une étude technique sera à mener en 2021.

Mettre en sécurité le bâtiment F6 hébergeant les espaces verts : Les travaux débuteront en mai 2021 après avis du CHSCT.

Assurer la rénovation et mise en sécurité du bâtiment C14 : Ce projet est reporté car il apparaît le besoin de redéfinir l'organisation du stockage des produits chimiques à l'échelle du campus de la FST/cité scientifique.

Réalisation de mise en sécurité électrique sur Cité Scientifique (C1, C3, C9, C11, P1, P2, P3, P4, P5, SN2, SN3, M1, SH1 et SH2) : Une campagne de remplacement de l'ensemble des blocs autonomes d'éclairage de secours a été menée en 2020. Un bureau d'étude sera en 2021 pour évaluer les travaux de mise en conformité électrique des principaux bâtiments d'enseignement (M1, P1 et SN1).

Remplacement SSI pôle recherche : Les travaux seront réceptionnés en mai 2021.

Mise en sécurité de la cafétéria des sports : Les diagnostics techniques seront effectués en 2021.

Restructuration du secteur chimie (C3, C4, C5 et C8) : Ces travaux ont été reprogrammés et concernent les bâtiments C5, C8 et C16. La consultation pour un marché travaux sera lancé en mai 2021 pour un démarrage des travaux prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Réfection de fenêtres sur pont de bois et cité scientifique : Le marché sur Pont-de-Bois a été déclaré infructueux suite aux problématiques liés à l'amiante rencontrés en 2019. Du fait de la crise sanitaire, ce dossier a été reporté en 2021.

Sur la cité scientifique, une campagne de remplacement de châssis a été menée en 2020 (38 fenêtres remplacées) et se poursuit sur 2021. De plus, à l'occasion de la crise sanitaire, l'ensemble des châssis des salles d'enseignement ont été révisés à l'été 2020 pour améliorer la ventilation naturelle des locaux (126 châssis révisés, 52 réparés).

Etude pour la mise en sécurité de la salle des aquariums à la station marine : Ces travaux n'ont pas été effectués.

Réfection carrelage vestiaires piscine CSU : Ces travaux sont reportés à l'été 2021.

Mise en œuvre de l'AD'AP : La restructuration de l'AD'AP de l'université de Lille ne peut être la simple fusion des Ad'AP des 4 anciens périmètres (incluant la Comue). Une mission sera confiée au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 à un prestataire pour l'élaboration de l'Ad'AP à l'échelle de l'université de Lille.

ONCOLILLE : La DPR ainsi que le conseiller de Prévention de l'Inserm sont associés pour les questions relatives à la sécurité. Le projet a été présenté en CHSCT en 2020 et les travaux débuteront en janvier 2021, pour une livraison prévue à l'été 2022.

RMN 1.2GHz : Le projet de construction d'un nouveau bâtiment à proximité du bâtiment C4 sur la cité scientifique et destiné à recevoir ce nouvel équipement a été présenté en CHSCT en 2020. Les travaux débuteront en 2021 et seront achevés avant la fin de l'année civile.

Complexe sportif Pont-de-Bois : les travaux sont achevés et l'exploitation du bâtiment débutera en mai 2021.

Flers-Château Bâtiment E : la restructuration des locaux sera achevée début 2021.

### 3.3.2. Levée des non conformités électrique

(ANNEXE 4 Bilan électricité\_2020)

Un budget de 100 700 € TTC a été dépensé au titre des levées d'observations électriques des rapports de 2020 sur le site de cité scientifique, en très nette augmentation par rapport aux années passées, dans le sens de la volonté de l'établissement.

### 3.3.3. État des lieux des commission de sécurité

(ANNEXE 5 et 6 : Bilan bâtiments ERP 2020)

Au 20/04/2021, l'Université de Lille était constituée de 121 bâtiments classés ERP (Etablissement recevant du public).

79 bâtiments sont en avis favorable à l'exploitation en l'état (65.3%)

38 bâtiments étaient en avis défavorable à l'exploitation en l'état (31.4%)

4 bâtiments étaient sans avis (3.3%)

Ces chiffres restent stables par rapport à 2019.

Les observations relevées sont liées à :

Défauts liés au désenfumage ou au SSI (5.4 %)

Défauts d'isolement coupe-feu (10.9%)

Défauts électriques (8.4%)

Absence de mise en place d'affichage, de procédure pour l'évacuation (12.2%)

Défauts liés à l'encombrement et au respect des consignes (24.3%)

Absence de maintenance règlementaire ou autre maintenance (31.3%)

Défaut de documentation ou de vérification (7.5%)

En raison de la crise sanitaire, beaucoup de visites de commissions ont été reportées (notamment sur la cité scientifique).

En 2020 la DPR a effectué 10 pré-visites afin de préparer la bonne tenue de la commission de sécurité ainsi que 10 visites avec les membres de la commission de sécurité sur les bâtiments ;

#### **Campus cité Scientifique ;**

- **A11** – favorable
- **P4** – défavorable
- **M3** – défavorable
- **SUP** – défavorable
- **B5/B6** – favorable
- **Halle Vallin** – favorable

#### **Site Santé ;**

- **Faculté Médecine -Pôle Formation** – favorable
- **Ilis** – favorable
- **PFS** – favorable

#### **Site Roubaix-Tourcoing ;**

- **La Plaine Image - Imaginarium** – favorable

La DPR donne des préconisations afin de préparer au mieux la visite de la commission de sécurité en lien avec la DIL. Cela permet à la DPR d'avoir une visibilité sur les non-conformités et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de les lever.

Egalement la DPR effectue les calculs d'effectif et des dégagements par niveau et par bâtiment de manière annuelle pour effectuer la déclaration d'effectif du Président et pour les préparations des commissions de sécurité.

### **3.3.4. État des maintenance extincteur, RIA,**

(ANNEXE 7: Extincteur\_RIA)

L'annexe 7 présente l'état du parc de maintenance des extincteurs, RIA et colonnes sèche par bâtiment pour 2020.

## **3.4. Atmosphère de travail**

En 2020, il y a eu plusieurs campagnes de mesures et prélèvements atmosphériques :

1. Dans la menuiserie du pôle recherche de la faculté de Médecine pour la mesure du taux de poussières de bois dans l'air,
2. Dans le laboratoire d'anatomie au pôle Recherche de la faculté de Médecine (dans la salle des corps et dans celle de dissection) pour la mesure des taux de phénol, formol et méthanol. Ces mesures ont été effectuées en poste fixe et sur opérateur.
3. Dans trois salles de TP (une à la Faculté de Pharmacie, une à la FST et l'autre à POLYTECH) et un laboratoire à la Faculté de Pharmacie, des mesures de COV<sub>T</sub> sur des durées de 1h à 9h00 ont été effectuées à l'aide du matériel acheté en 2019 auprès de la sté GRAYWOLF.
4. Sur le site de Cité Scientifique pour la mesure de fibres d'amiante dans l'atmosphère des lieux où sont stockés les équipements amiantés.
5. Des mesures de taux de chloramines étaient prévues à la Piscine. Compte-tenu de la crise sanitaire, la piscine est fermée. Les mesures n'ont pu être réalisées.

Les résultats :

1. Les taux mesurés ont été inférieurs à 20% du taux maximal autorisé par la loi (VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle) : 1mg / 1 000L air sur 8h)
2. En salle de dissection, les taux mesurés sont faibles pour le méthanol et le phénol et représentent 42.6% de la VLEP pour le formol  
En salle des cuves, les taux mesurés sont faibles pour le méthanol et le phénol et représentent pour le formol 59% de la VLEP.  
Les taux mesurés sur les opérateurs sont inférieurs à la VLEP des composés recherchés : 2.7% pour le phénol, 3% pour le méthanol et 31.5% pour le formol.
3. En ce qui concerne l'exposition aux COV<sub>T</sub>, les analyses n'ont pas démontré de dépassement des valeurs légales. L'exposition à ces COV<sub>T</sub> (notamment le dichlorométhane) dans les conditions actuelles n'induit pas d'effet sur la santé. La santé des opérateurs, étudiants et personnel, n'est pas en danger vis-à-vis des solvants. Les résultats sont bien en deçà de la limite légale.
4. Les mesures effectuées montrent l'absence totale de fibre d'amiante dans les locaux où sont stockés les déchets amiantés.

## 3.5. Risque chimique

### 3.5.1. Amiante

(ANNEXE 8 : Plan d'action amiante)

Les locaux de l'université de Lille, construit avant 1996, sont susceptibles de contenir de l'amiante. L'université doit donc réaliser un dossier technique amiante pour tous ses **bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant le 1er juillet 1997. Ces DTA contiennent le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des listes A (flocage, calorifugeage et faux-plafond) et liste B.**

Le risque amiante a été un sujet phare début 2020 qui a donné lieu à un CHSCT expéditionnel le 20/02/2020 en définissant un plan d'action amiante. Ce plan d'action amiante a été intégré au programme de prévention 2020-2021.

Sur l'amiante, depuis 2020, la DPR est accompagné par un prestataire pour apporter une expertise extérieure sur ce sujet. Il est intervenu en CHSCT et auprès des représentants du personnel.

- **Constitution et mise à jour des DTA**

Initié dans les 3 universités, les DTA sont actuellement détenus dans le service de la DIL, sur le site de la coté scientifique (format informatisé et format papier). Ce service est en charge de leur mise à jour. La DIL est en train d'initier un travail de mise à jour et d'uniformisation des documents pour l'ensemble de l'université de Lille.

Le prestataire (Bureau Veritas) a effectué les visites de mise à jour des DTA sur la Cité Scientifique. Toutefois les rapports sont en attente validation car le processus de rendu du DTA est non finalisé suite départ de la personne qui assurait le suivi du dossier en décembre 2020.

Sur Pont de Bois, des prélèvements atmosphérique d'amiante ont été réalisés dans la crèche, certaines pièces au niveau de la BUSHS, la menuiserie, le local de stockage de la menuiserie ainsi qu'au niveau du parking y compris dans la sous-station BUSHS et le vide sanitaire. Dans la sous-station, on retrouve des fibres d'amiante dans l'air mais à des seuils en dessous de la valeur limite d'exposition. Toutefois l'accès à ce local est restreint au seul personnel autorisé munie d'une tenue spécifique réservée au local : tenue complète complète et port de masque FFP3. Un affichage sur la porte de ce local rappelle ces règles. Un registre d'accès « BUSHS » a également été mis en place.

Sur Pont de Bois toujours, la mise à jour du DTA a porté sur la parking en juillet 2020. L'objectif était de déterminer si l'amiante était sous forme de flocage (liste A) ou d'enduit projeté (liste B). De l'enduit projeté a été identifié sur 3 zones. 1 seule zone comprend un flocage à base d'amiante et concerne la zone en descente à une extrémité du parking vers les sous-stations de la BU SHS. En revanche le flocage dégradé dans les autres endroits du parking ne contient pas d'amiante.

- **Mise à disposition des DTA auprès des personnels**

A ce jour les DTA sont présent sur l'ensemble des sites de l'université. .

#### **Pour le personnel des services techniques**

Suite à l'inspection de mai 2019, le président a envoyé un courrier à l'ensemble des personnels des services techniques pour leur demander de consulter les DTA avant de commencer toute intervention dans un bâtiment. Ces consultations doivent être accompagnées d'un enregistrement.

Le vendredi 17 janvier 2020, une sensibilisation au risque amiante sur le site de Bois auprès des personnels de l'équipe technique du site par la direction de la prévention des risques a été effectué par la direction de la DPR.

#### **Pour l'ensemble du personnel**

L'employeur doit mettre à disposition les DTA pour l'ensemble du personnel. Si l'ensemble du personnel de l'université peut aller consulter ces DTA aucune information officielle n'a été communiqué. Une première communication de la présence des DTA sur l'intranet sous forme de tableau pourrait être envisagé.

- **Travail en sous-section 4**

En 2015, le personnel des services techniques des 3 universités ont été formés à l'amiante pour pouvoir effectuer des travaux en sous-section 4. Cependant aucune procédure n'a été formalisée. Une deuxième campagne de formation va avoir lieu après avis du GT amiante (voir point 5).

- **Enquête ministérielle**

Un droit au suivi médical post professionnel a été mis en place à compter de 2009 au profit des agents ayant été exposés à l'amiante, au cours de leur activité professionnelle. Ce suivi médical consiste en des examens médicaux, ayant pour objet de dépister les potentielles maladies liées à une exposition à une substance cancérigène. Ce suivi est pris en charge financièrement par l'administration. Il fait suite à la surveillance médicale exercée au cours de la vie professionnelle des agents.

En 2009/2010, selon les directives ministérielles un recensement annuel des agents exposés et un suivi médical adapté a été mis en place pour les personnels nés dans les années antérieures à 1951.

En 2019 ce récemment doit être repris au niveau de l'université de Lille (pilotage par les RH) avec la transmission d'un questionnaire pour les personnels au minimum nés entre 1953 et 1959, voire avant si les enquêtes annuelles, réinitiales en 2016 n'ont pas été effectuées.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, aucune enquête n'a pu avoir lieu. La convention avec le CHU est en cours de signature et l'enquête pour les agents nés en 1960 et 1961 seront lancées en 2021.

- **GT CHSCT AMIANTE**

Un GT CHSCT Amiante a été initiée pour donner un avis à la présidence sur la politique à tenir concernant les différentes problématiques amiantes indiquées ci-dessus ainsi que sur le suivi du plan d'action amiante. (Voir page 21).

- **Chantier nécessitant du retrait d'Amiante.**

De manière générale, les travaux nécessitant de faire un Diagnostic Amiante Travaux (DAT) sont gérés par les services techniques. Si de l'amiante a été identifié, un chantier de retrait en sous section 3 est réalisé (ex : châssis du Learning Center sur Pont de Bois).

- **Autres actions menées**

### **Recensement et élimination d'équipements amiantés**

Le Lot 2 du marché déchets chimique établi en octobre 2016, concernait la collecte, le traitement, le recyclage et/ou la destruction des équipements mis au rebut contenant de l'amiante ou des PCB ou de HFC ou des composants dangereux autres. Au cours des années 2017 et 2018, aucune entité n'a sollicité l'attributaire pour faire enlever des déchets au titre de ce marché. La fusion des 3 universités Lilloises et leur disparition juridique a rendu ce marché caduc. D'autant plus qu'aucune entité n'a reconduit ce

marché. L'identification d'un prestataire en capacité de venir éliminer ces déchets amiantés est compliqué et ce sujet n'a pas pu être traité en 2020.

Du 14 au 16 décembre, sur l'ensemble des 15 lieux concernés par le stockage de ces matériaux amiantés sur Cité Scientifique, des analyses atmosphériques ont été effectués. Aucune fibre n'a été détectée.

### **Problématique concernant le changement des fenêtres sur pont de bois**

Sur le site de pont de bois, une opération de changement des fenêtres se déroule d'année en année. Concernant ces fenêtres, de l'amiante est présent d'une part entre le châssis et le mur (dans le joint) mais également dans les joints entre la vitre et le châssis.

Concernant les joints entre la vitre et le châssis, un diagnostic de leur état a été réalisé fin 2019 et 1475 châssis ont été diagnostiqués comme très dégradés. Une opération de revêtement des joints de ces châssis dégradés est en projet.

Par ailleurs, suite à une entrée au registre SST en date du 22 octobre 2019 sur l'inquiétude sur une exposition à l'amiante du fait de la présence de poussières de chantier en grande quantité suite aux travaux de changement de fenêtre, des mesures atmosphériques et des mesures surfaciques (non réglementaires) ont été réalisées. Les prélèvements surfaciques ont permis de découvrir de l'amiante dans la poussière dans un bureau (B 2 467). Suite à d'autres investigations en décembre 2019, d'autres investigations ont été programmées de contrôle surfacique. De l'amiante dans les poussières ont été trouvés dans d'autres bureaux (A2 166, A2 162, A2164, A2 174, A2 176, B1 127). Dès que les résultats étaient connus, les bureaux concernés ont été condamnés et le personnel informé.

Le chantier de changement des châssis de fenêtre a été arrêté et le marché rendu infructueux.

Le mercredi 15 janvier 2020, une réunion d'information sur l'amiante s'est tenue sur le site de pont de bois à la demande de Nicolas Postel et de Marie-Dominique Savina, en présence de Thomas Bequerel et du Dr Ferret. Les directeurs d'UFR du site de pont de bois étaient conviés lors de cette réunion.

Le nettoyage des locaux impactés par les changements de fenêtre (hormis la zone 3 qui a concerné une opération ponctuelle qui a nécessité un changement de vitre suite à sa destruction par un pigeon) a concerné plusieurs locaux en février 2020.

Cette opération a été réalisée par un prestataire sous le régime de la sous-section 4 avec réception des cahiers de nettoyage et également prélèvements atmosphériques réalisés de manière significative.

Zone 1 : Ensemble des bureaux A 2.162 à A2.188 (bureaux de part et d'autre du couloir : A2 167 169 171 173 175 177 179 181 et 183) y compris couloir : Service RH (bâtiment A)

Zone 2 : Bureaux B1 127 129 et 131 : Secrétariat de l'UFR DECCID

Zone 3 : Bureau S3 157 : BU SHS (suite au changement de vitre due au pigeon)

Zone 4 : Bureaux B2 461 467 473 et 475 : Bureau Enseignement UFR DECCID

Zone 5 : Bureaux B4 009 et B4 013 : Service RH (Bâtiment administratif)

Zone 6 : Bureaux A1 005 007 009 013 015 et 017 (Service technique et logistique).

Les chantiers de nettoyage se sont terminés au moment du confinement et l'ensemble des collègues ont pu regagner leurs locaux respectifs.

### Référent amiante

Il a été décidé que l'université se dote d'un référent amiante en charge du suivi de ce sujet et qui serait rattaché à la DPR. Le recrutement se fera en 2021.

## 3.5.2. Les équipements de protection collective par filtration d'air

- Équipements de protection collective par filtration d'air

D'après le Code du Travail, un laboratoire est un local de travail à pollution spécifique en ce qui concerne l'aération et l'assainissement des lieux de travail.

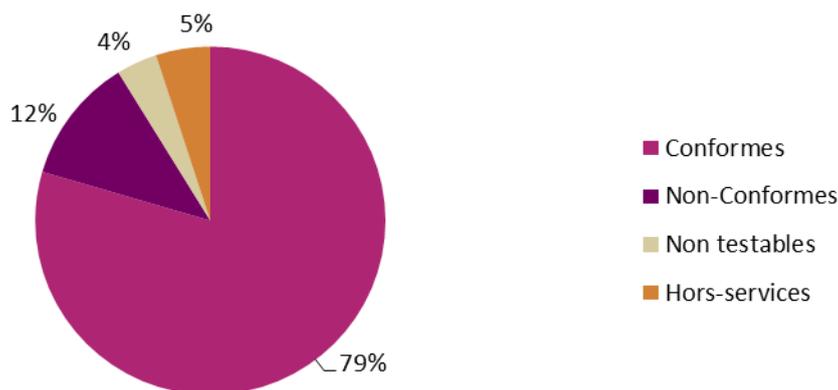
Dans le cadre de cette réglementation, et plus généralement dans le cadre d'une démarche de prévention, il convient de privilégier les moyens de protection collective. Pour atteindre l'objectif de réduction de l'exposition, sont utilisés des dispositifs de ventilation, d'encoffrement et de captage des émanations au plus proche de leur point d'émission.

### Sorbonnes

Les sorbonnes sont à considérer comme des dispositifs de captage enveloppant. Ce sont des enceintes ventilées en dépression qui aspirent l'air dans le local et le rejettent dans l'atmosphère extérieure au moyen d'un ventilateur.

Le parc de sorbonnes de l'Université de Lille représente 557 sorbonnes réparties sur neuf sites. Le contrôle de ces installations est effectué par des sociétés extérieures :

*(Code du Travail articles R4222-20 et 21 ; arrêté du 8 octobre 1987 : Contrôle des installations à leur mise en service, contrôle et entretien périodique des installations set tenue d'un dossier de maintenance)*



Conformité du parc de sorbonnes de l'Université de Lille

- Campus Cité Scientifique
  - 266 sorbonnes conformes
  - 58 sorbonnes non conformes
  - 21 sorbonnes non testables (encombrement...)
  - 26 sorbonnes hors services (non utilisées, en cours de maintenance, démontées...)

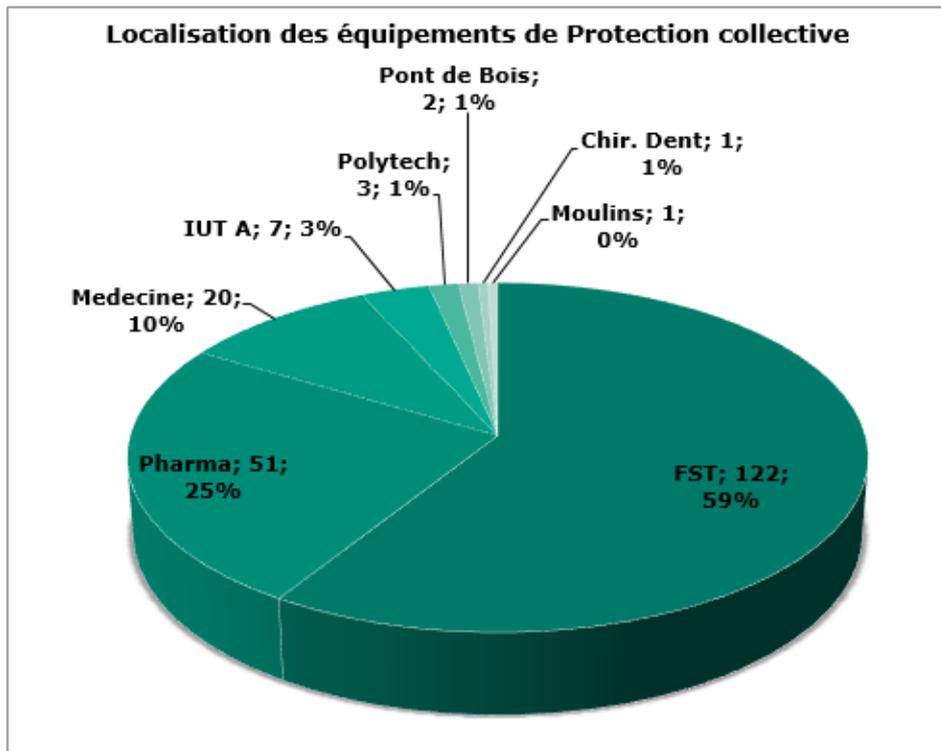
*A noter qu'il y a eu l'installation d'une nouvelle sorbonne en 2020 (IUT A). De plus, 26 interventions de maintenance ont été réalisées. Le contrôle des installations a débuté fin 2019 et s'est poursuivi début 2020.*

- Site Le Recueil
  - 13 sorbonnes conformes
  - 3 sorbonnes non conformes
  
- Station Marine de Wimereux
  - 4 sorbonnes conformes
  
- Faculté de Pharmacie
  - 119 sorbonnes conformes
  - 2 sorbonnes non conformes
  - 1 sorbonne hors-service
  
- Faculté de Chirurgie Dentaire
  - 2 sorbonnes conformes
  
- Faculté de Médecine pôle formation
  - 3 sorbonnes conformes
  
- Faculté de Médecine pôle recherche
  - 27 sorbonnes conformes
  - 2 sorbonnes non conformes
  
- EOPS CANCEROLOGIE
  - 5 sorbonnes conformes
  - 1 sorbonne hors-service
  
- Eurasport
  - 4 sorbonnes conformes

### **Autres équipements**

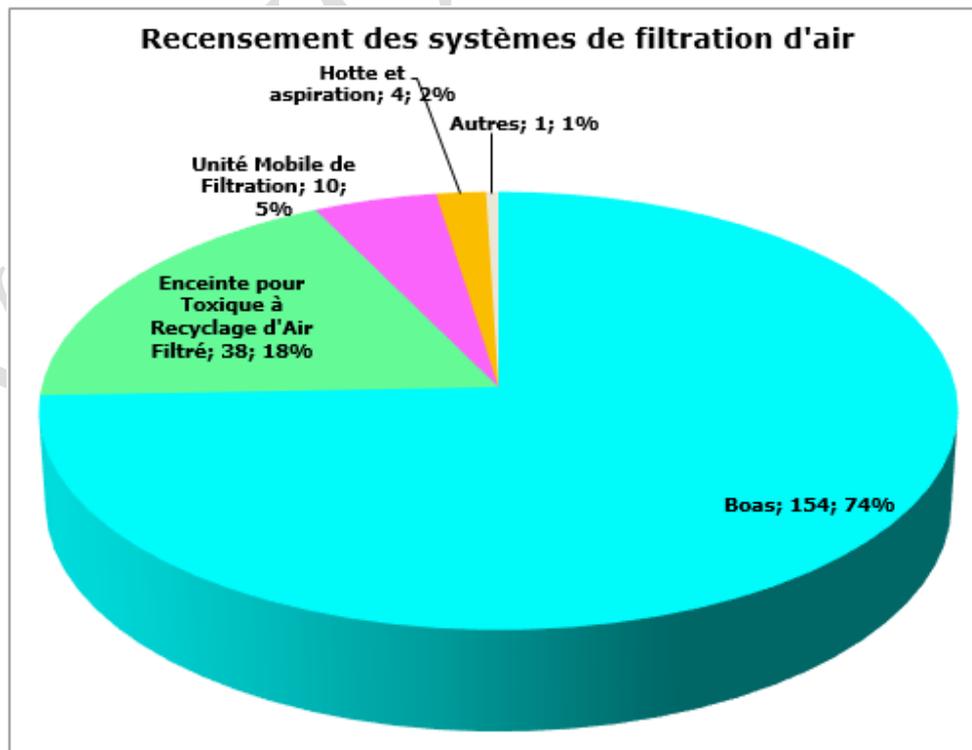
Au total, 207 équipements de protection collective par filtration de l'air à l'exclusion des sorbonnes et des Postes de Sécurité Microbiologique (PSM) ont été recensés à l'Université :

- Faculté des Sciences et Technologies (FST) : 122 (dont 2 à Eurasport)
- Faculté de Pharmacie : 51
- Faculté de Médecine pôle recherche : 20
- IUT A : 7
- Polytech'Lille : 3
- Site Pont de Bois : 2
- Faculté de Chirurgie dentaire : 1
- Campus Moulins : 1



Ils se composent de :

- 154 boas ou bras orientables articulés
- 38 ETRAF (Enceinte pour Toxique à Recyclage d'Air Filtré)
- 10 UMF (Unités Mobiles de Filtration)
- 4 Hotte et Aspiration (basse ou haute)
- 1 autre (enceinte fermée avec rejet de l'atmosphère, non utilisée)



Différents niveaux de priorité d'intervention sur ces équipements ont été définis :

**Priorité 1** : Intervention urgente

*Équipements défectueux ou non contrôlés depuis leur installation.*

9 équipements sont dans ce cas :

- 1 à l'IUT A : 1 ETRAF n'a pas été contrôlée depuis juin 2018.
- 1 à Pont de Bois : Hotte bricolée dont l'efficacité d'aspiration est nulle (vitesse d'aspiration mesurée à 0m/s). Un courrier a été envoyé au directeur d'unité en janvier 2020, recommandant de ne plus utiliser cet équipement et demandant de le remplacer par un boa ou une table aspirante.
- 7 à la FST : 3 boas installés en 2004 et jamais vérifiés depuis aux dires des utilisateurs et 4 ETRAF non vérifiées depuis 2013.

**Priorité 2** : Équipements à surveiller particulièrement

*Ces équipements sont soit importants pour la sécurité des personnels, soit ils présentent une défaillance qui ne nuit pas à leur efficacité, soit ils sont inutilisés mais susceptibles de l'être.*

11 équipements sont dans ce cas :

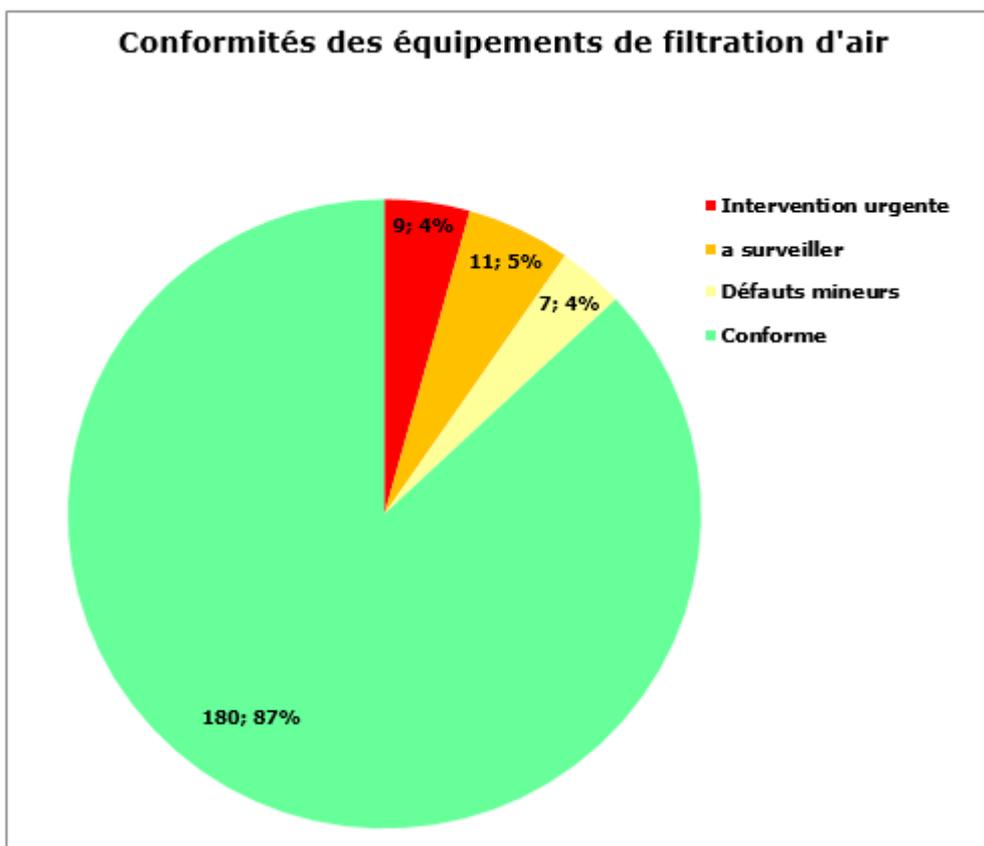
- 5 aspirations : 2 en Médecine, 1 à Pont de Bois, 1 à La FST et une à Eurasport. Il faut faire vérifier annuellement leur efficacité.
- 4 ETRAFs : 1 en Médecine dont l'alarme sonne, mais qui est contrôlée régulièrement. 2 ETRAFs à Polytech et 1 en médecine qui ne sont pas contrôlées annuellement.
- 1 UMF au LaM<sup>3</sup> qui filtre des Nano-particules, équipement non contrôlé.
- 1 équipement non utilisé actuellement (enceinte fermée située en Pharmacie) et qui devra être contrôlé avant réutilisation.

**Priorité 3** : équipement conforme, matériel contrôlé régulièrement, mais défauts d'affichage constatés.

7 équipements (ETRAF) sont dans ce cas :

- 1 à la FST
- 1 à l'IUT A
- 1 en Faculté de Chirurgie Dentaire
- 4 en au pôle Recherche de la Faculté de Médecine

**Priorité 4** : équipement conforme, matériel contrôlé régulièrement.



A noter que le parc d'équipement de filtration d'air est globalement en bon état, 91,0% sont conformes ou présentent des défauts mineurs. Seuls 9 équipements sur 203 (4,5%) nécessitent une intervention rapide.

- **Gestion des produits chimiques**

**Stockage de produits chimiques**

- Salles de stockage tampon

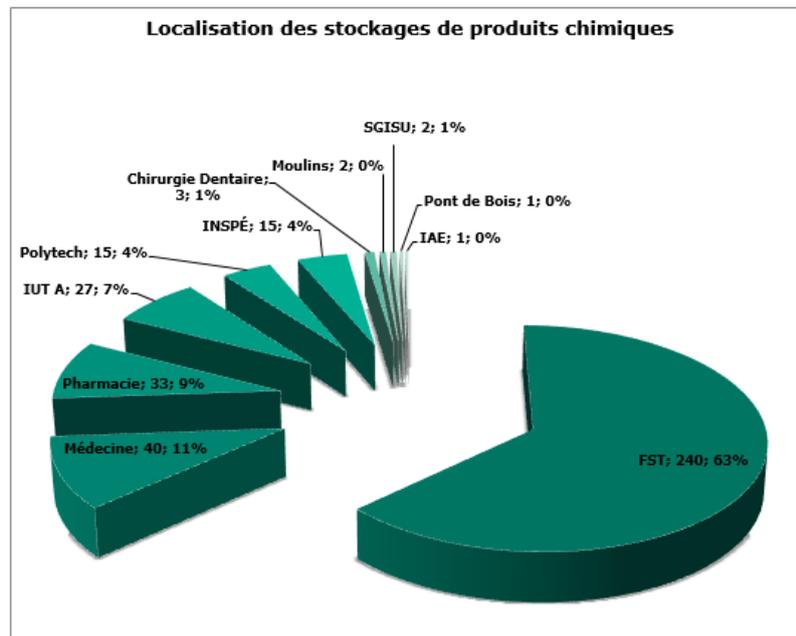
Aucun aménagement pour de nouvelles salles de stockage tampon n'a eu lieu en 2020 mais un besoin a été remonté.

- Armoires de stockage

Le parc de l'Université de Lille représente 379 équipements de stockage de produits chimiques répartis sur 12 sites :

- Faculté des Sciences et Technologies (FST) : 240 armoires (dont 7 à Eurasport)
- Faculté de Médecine : 40 armoires
- Faculté de Pharmacie : 33 armoires
- IUT A : 27 armoires
- Polytech'Lille : 15 armoires
- INSPÉ : 15 armoires
- Faculté de Chirurgie Dentaire : 3 armoires
- Campus Moulin : 2 armoires

- SGISU : 2 armoires
- Site Pont de bois : 1 armoire
- IAE : 1 armoire



Différents niveaux de priorité d'intervention sur ces équipements ont été définis :

**Priorité 1** : Stockage inadapté, usagers non protégés car absence de protection en cas d'incendie ni de protection de leur santé. Armoires à changer d'URGENCE. Il s'agit d'armoires bois ou d'armoires de bureau inadaptées au stockage de produits chimiques.

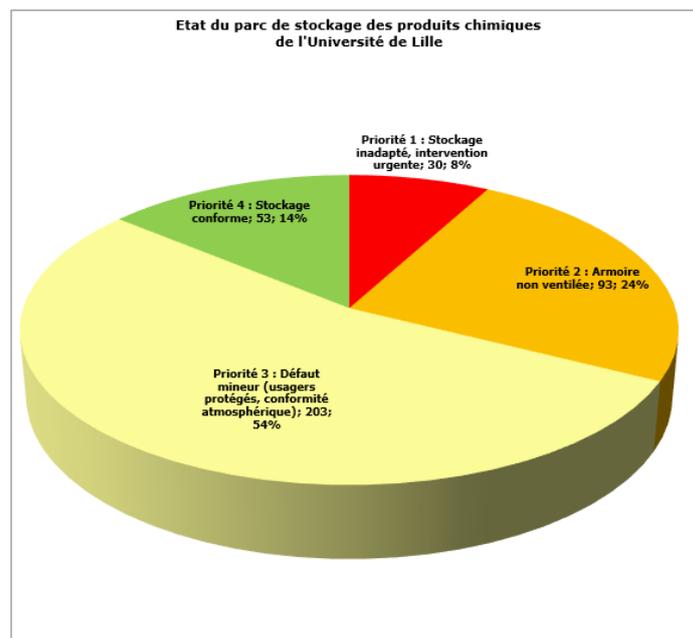
→ 30 armoires sont dans ce cas : 21 à la FST, 8 au pôle Recherche de la Faculté de Médecine et 1 en Pharmacie.

**Priorité 2** : armoire non ventilée, pas de protection des usagers. Les agents sont protégés en cas d'incendie mais la qualité de l'air est compromise et il existe un risque d'impact sur leur santé. Les stockages sont conformes mais non ventilés soit par un dispositif autonome soit via un rejet en toiture.

→ 93 armoires sont dans ce cas : 56 se situent à la FST, 16 sont au pôle Recherche de la Faculté de Médecine, 8 à l'INSPÉ, 5 en Pharma, 3 se situent à l'IUT A, 3 à Polytech'Lille, 1 à l'IAE et 1 à Pont de Bois.

**Priorité 3** : défaut mineur constaté (absence de pictogramme, absence de bac de rétention, etc..) : Les usagers sont protégés, la qualité de l'air est respectée.

**Priorité 4** : Stockage conforme



A noter que le parc d'équipement de stockage de produits chimiques de l'Université est globalement en bon état, 68% sont conformes ou présentent des défauts mineurs. Toutefois, 30 équipements (7,9%) nécessitent une intervention rapide (changement du contenant pour des équipements aux normes) car la sécurité et la santé des agents est en danger et 93 équipements (24,5%) nécessitent une intervention (raccordement à un système autonome de filtration d'air ou à une aspiration et un rejet en toiture) car la santé des agents est en danger.

#### i. Evolution du parc d'armoires de stockage de produits chimiques

Année	2018	2019	2020
Nombre d'armoires recensées	<b>331</b>	<b>339 (+8)</b>	<b>379 (+40)</b>
Nombre d'armoires en priorité 1	<b>37</b>	<b>37 (=)</b>	<b>30 (-7)</b>
Nombre d'armoires en priorité 2	<b>83</b>	<b>83 (=)</b>	<b>93 (+10)</b>

## **Gestion des stocks**

Plusieurs méthodes de gestion des stocks de produits chimiques sont utilisées actuellement à l'Université de Lille.

### - GPuC

La Faculté des Sciences et Technologies, Polytech Lille et l'IUT A peuvent utiliser le logiciel de gestion des produits chimiques GPuC qui est un outil en ligne. Il a été acheté en 2011, son déploiement s'est poursuivi les années suivantes. En 2020, 312 personnels y étaient inscrits.

Ce logiciel consiste en une base de données de fiches substances, où l'utilisateur peut retrouver, entre autres, les dangers que présente son produit. C'est également grâce à ces fiches qu'il va pouvoir gérer son stock. En 2020, 9 875 fiches substances y étaient enregistrées. Le logiciel avait été acheté avec 1 846 fiches. Son déploiement et son utilisation nécessite toujours l'implication de la Direction Prévention des risques pour la formation du personnel sur cet outil, la création et la validation de fiches substances ainsi que pour l'accompagnement à son usage.

Le logiciel GPuC n'a pas été déployé pour le moment sur d'autres sites. Cependant, ce projet qui implique également les services informatiques de l'Université, est en cours et devrait aboutir dans le courant de l'année 2021.

### - Autres usages

Certains laboratoires de la Faculté de Pharmacie gèrent leurs stocks à l'aide d'un autre logiciel, eNovalysPro. Il s'agit d'une application servant de cahier de laboratoire informatique comportant une gestion de stock.

Les autres laboratoires ont une gestion de stock via un tableau (Excel...).

- **Gestion des déchets dangereux**

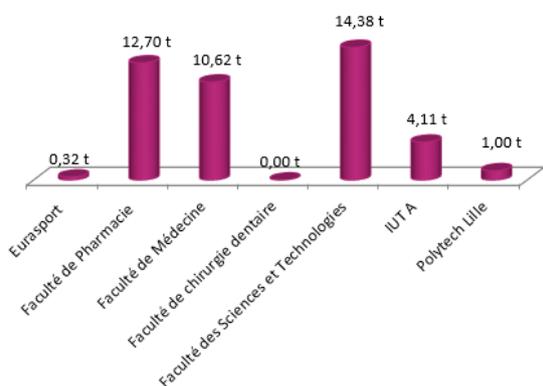
## **Gestion des déchets dangereux**

### - Déchets Chimiques

Les déchets sont des produits chimiques pour lesquels les éléments d'étiquetage réglementaires que sont les pictogrammes, les mentions danger et les conseils de prudence n'existent pas. De nombreuses situations ne permettent pas une identification aisée des dangers puisqu'il s'agit bien souvent de produits en mélange.

Ils sont classés et préparés au transport selon les critères de l'Accord européen pour le transport des matières dangereuses par la route (ADR). Ils sont rassemblés dans des locaux prévus à cet effet sur les sites qui en disposent avant leur élimination. Les Facultés des Sciences et Technologies, de Médecine et de Pharmacie ainsi que l'IUT A disposent d'un tel local. Les déchets sont ensuite évacués et détruits ou valorisés par la société SUEZ qui a remporté le nouveau marché avec l'Université de Lille en Octobre 2020.

Ce marché est mutualisé entre l'Université de Lille, le CNRS, l'Inserm, Centrale Lille Institut et l'ENSAIT. Cette mutualisation permet d'obtenir une baisse des coûts de traitement mais aussi de faciliter le quotidien des chercheurs amenés à se déplacer sur l'ensemble des sites en leur proposant une seule et unique méthodologie pour gérer les déchets chimiques.



Quantité des déchets évacués selon le producteur en 2020



Coût H.T. des déchets évacués selon le producteur en 2020

Chaque type de déchets a un coût d'élimination spécifique. Le gisement des déchets produits est différent d'un site à un autre.

Au cours de l'année 2020, l'Université de Lille a produit 43,13 tonnes de déchets chimiques dont le coût de traitement s'élève à 81 247 euros H.T. La situation sanitaire a contribué à la légère baisse des chiffres pour les plus gros producteurs cette année.

La Faculté des Sciences et Technologies a été le plus important producteur avec 14,38 tonnes. Ceci s'explique par le fait qu'elle est l'entité regroupant le plus d'enseignements avec travaux pratiques et d'unités manipulant des produits chimiques.

	Quantité évacuée en 2019	Quantité évacuée en 2020
<b>Euraspport</b>	0,30 t	0,34 t
<b>Faculté de Pharmacie</b>	15,43 t	12,70 t
<b>Faculté de Médecine</b>	13,74 t	10,62 t
<b>Faculté des Sciences et Technologies</b>	18,64 t	14,38 t
<b>IUT A</b>	3,77 t	4,11 t
<b>Polytech Lille</b>	1,39 t	1,00 t

La Faculté de Médecine vide les cuves du laboratoire d'anatomie tous les deux ans. Elle a ainsi évacué 10,84 tonnes de liquide de conservation des corps en 2017. En 2019, l'opération a été renouvelée avec le pompage de deux cuves.

En 2020, plusieurs opérations d'évacuation de PCL (catégorie de déchets « Produits Chimiques de Laboratoire » de moins de 5 litres) ont eu lieu. Cela concerne les sites : cité scientifique, faculté de médecine, faculté de pharmacie. Ces évacuations se sont déroulées avec l'intervention d'un chimiste de chez SUEZ.

A noter la création d'un nouveau point de collecte au niveau du Pôle arts plastique de la faculté des humanités à Tourcoing. Grâce à des travaux d'aménagement au niveau des éviers, les produits photos pourront bientôt être récupérés dans des bidons homologués afin d'être traités par la société SUEZ.

	<b>Coût H.T. 2019</b>	<b>Coût H.T. 2020</b>
<b>Eurasport</b>	1 130 €	1 205 €
<b>Faculté de Pharmacie</b>	21 678 €	17 563 €
<b>Faculté de Médecine</b>	27 510 €	21 018 €
<b>Faculté des Sciences et Technologies</b>	41 108 €	32 766 €
<b>IUT A</b>	6 880 €	6 644 €
<b>Polytech Lille</b>	2 352 €	2 052 €

- Equipements dangereux mis au rebut

Depuis 2017, la Direction Prévention des risques recense des équipements dangereux mis au rebut le campus Cité Scientifique. Il a permis d'identifier et de localiser l'inventaire suivant afin de prévoir une collecte groupée de ceux-ci :

- Grilles de bec BUNSEN amiantés : 4
- Supports amiantés de ballon : environ 43,3 kg
- Pincés amiantés : 16
- Chauffe-ballons amiantés : 39
- Etuves amiantés : 13
- Tresses amiantées : 2
- Fours amiantés : 3
- Plaques et brides amiantés : 23
- Dispositifs chauffants amiantés : 2
- Cuve amiantée : 1
- Tubes RX (diffraction...) : 52
- Cuve pyralène : 4

Un marché avait été établi en 2016 pour ce type de déchets. Néanmoins, celui-ci n'a pas été reconduit. Une recherche de prestataire est en cours afin de faire évacuer ces équipements. La difficulté rencontrée en 2019 fut liée à la législation sur l'amiante qui a instauré un régime de certification des entreprises en sous-section 3 ou 4. Pour faire simple, soit les entreprises pouvaient emballer l'amiante mais ne pouvaient pas l'enlever et la traiter soit elles pouvaient la traiter mais pas l'emballer. Des amendes fortes sont prévues en cas de non-respect de la législation pouvant aller à la fermeture définitive de l'entreprise.

(Un enlèvement était prévu mi-février 2020, la découverte de tubes RX supplémentaires et le confinement dû à la Covid 19 ont tout arrêté.

Pour la récupération des tubes RX, le prestataire a été identifiés et le bon commande passé le 3 janvier 2020.

- **Les Équipements à risque**

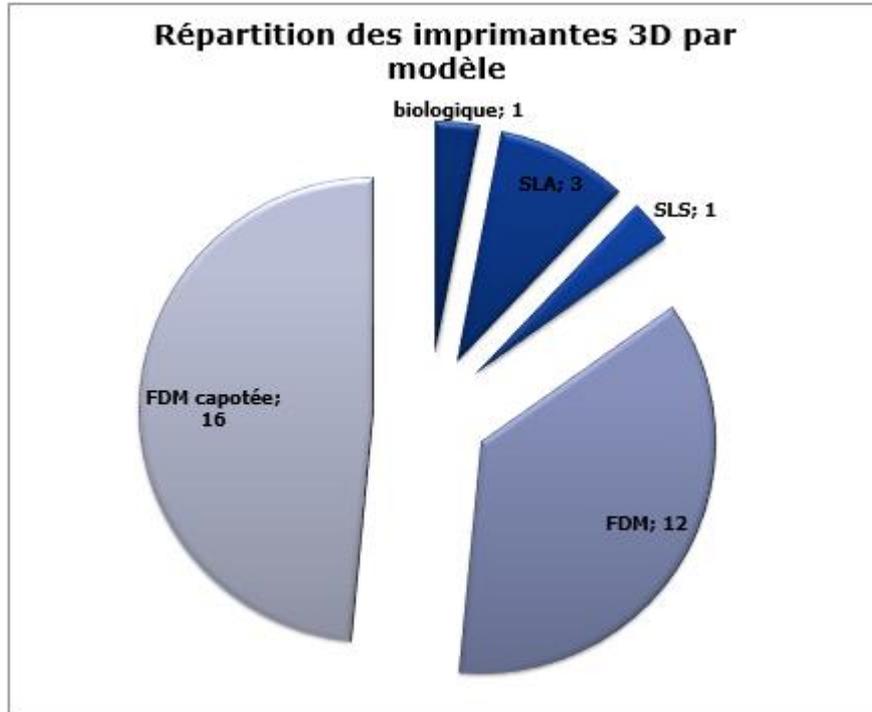
### **Les imprimantes 3D**

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'un recensement des imprimantes 3D présentes sur l'ensemble des sites de l'Université.

Les imprimantes tridimensionnelles (3D) servent à la fabrication de pièces ou de prototypes par addition de couches successives de matériaux thermoplastiques liquéfiés pilotée par un logiciel. L'imprimante 3D bio servira à la création de cellules cancéreuses modèles pour tester des médicaments ou des protocoles sans influence extérieure.

- Répartition par modèle

A ce jour, 33 imprimantes 3D ont été recensées. Parmi celles-ci, il y a une imprimante bio non capotée, 3 SLA<sup>1</sup> capotées, 1 SLS<sup>2</sup> capotée et 28 FDM<sup>3</sup> dont 16 capotées et 12 non capotées. Compte-tenu des températures de travail aux alentours de 200°C, ces dernières sont moins sécurisantes que les précédentes.



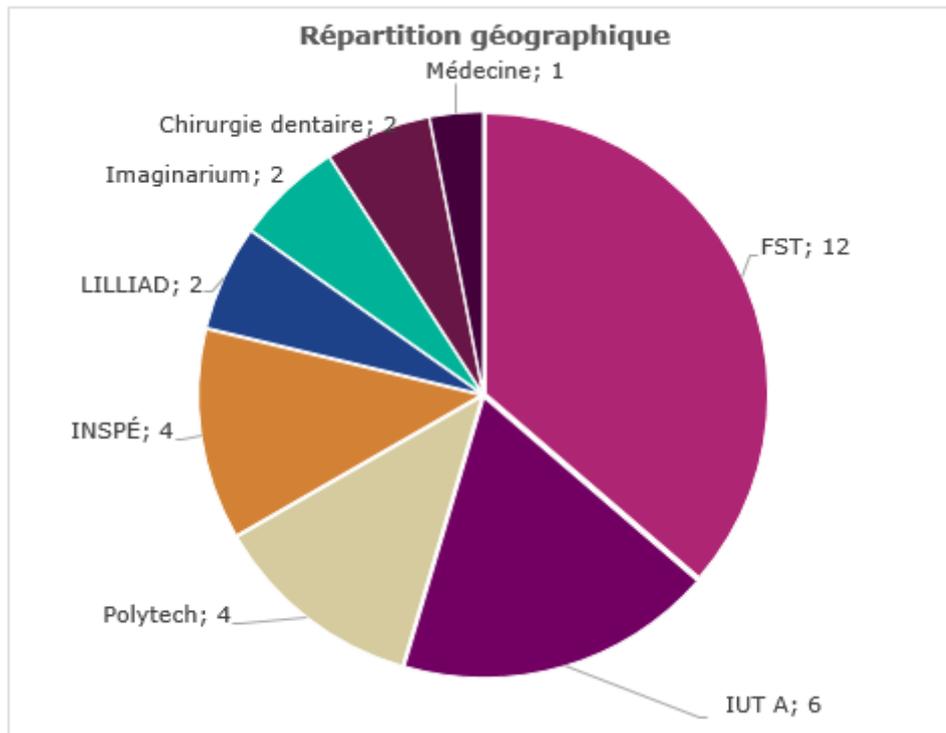
- Répartition géographique

La majeure partie se situe sur le site de la Cité Scientifique. L'imprimante Bio est à la FST en Sciences Naturelles, 2 FDM se situent à LILIAD, 6 FDM et 1 SLA se trouvent à la FST, la SLS et 5 FDM sont à l'IUT A, une SLA et 5 FDM se trouvent à Polytech'LILLE. Enfin, 4 FDM sont à l'INSPÉ, 2 FDM sont à la Plaine Image, une FDM et une SLA sont en Chirurgie Dentaire et une FDS capotée est au Pôle Recherche.

<sup>1</sup> **StereoLithography Apparatus**, modelage par durcissement d'une résine liquide sous l'effet de la lumière ultraviolette par photopolymérisation.

<sup>2</sup> **Selective Laser Sintering**, modelage par frittage de matière thermoplastique en poudre.

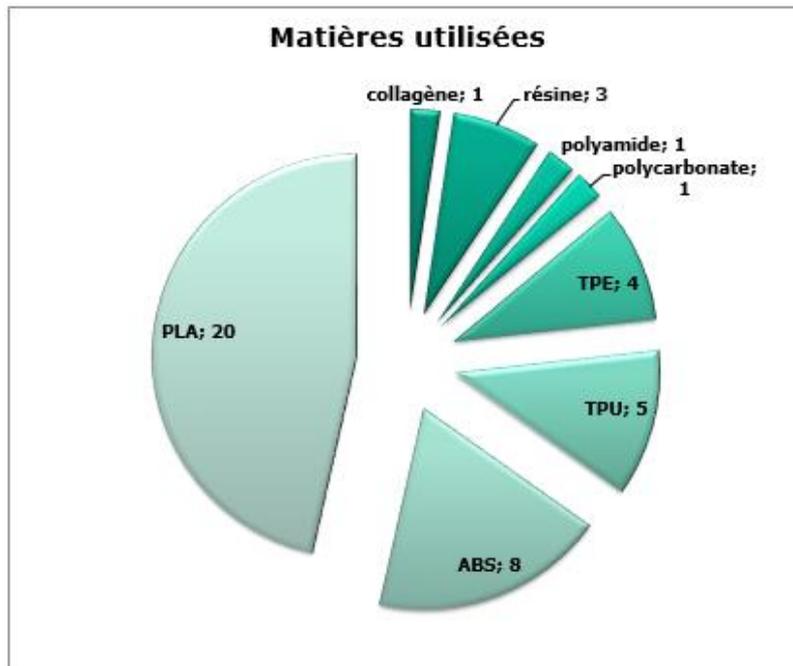
<sup>3</sup> **Fused Deposition Modeling**, modelage par dépôt de matière thermoplastique en fusion.



- Les matières utilisées

Certains personnels utilisent plusieurs matières sur la même imprimante, plusieurs réponses étaient donc possibles par imprimante.

Pour l'imprimante Bio le collagène est la seule matière utilisée et les imprimantes SLA utilisent une résine qui leur est propre. Les FDM utilisent du polyamide pour 1 imprimante, du polycarbonate pour 1 imprimante, du TPE (élastomère thermoplastique) pour 4 d'entre-elles, du TPU (Polyuréthane thermoplastique) pour 5, de l'ABS (acrylonitrile butadiène styrène, matière la plus dangereuse) pour 8 et une majorité, 20 imprimantes, utilisent du PLA (Acide polylactique) qui est le plastique le moins dangereux pour la santé au regard de nos connaissances actuelles.



- **Entretien et ventilation des locaux**

L'entretien de ces matériels est fait lorsque le besoin s'en fait sentir, tous sont conservés dans des locaux fermés à clefs mais pas nécessairement dédiés.

Compte-tenu des règles d'hygiène et de sécurité, l'imprimante 3D Bio doit fonctionner sous un PSM (Poste de Sécurité Microbiologique). Actuellement, elle n'est pas utilisée en l'attente du recrutement d'un Enseignant-Chercheur.

Deux FDM sont équipées de système de filtration, certains personnels laissent une fenêtre ouverte pendant leur utilisation, cinq salles sont équipées d'extracteur de fumée mais dans une seule, les opérateurs mettent systématiquement en marche la ventilation haute de la salle reliée à un extracteur sur le toit (Lab. CRISTAL FST, Physique).

La maîtrise du risque chimique passe l'amélioration des pratiques de gestion.

Cela passe notamment, par la gestion des flux entrants et sortants, des stocks de produits, la connaissance des dangers de ces produits, et la maîtrise des pratiques de travail.

Les directeurs des unités de travail qui disposent d'une imprimante 3D ont été tenu informés de l'état de conformité de leurs équipements. La direction de la prévention des risques a indiqué les actions correctives à mettre en place (capotage, ventilation...) pour rendre conforme les équipements.

La direction de la prévention des risques a émis une note relative à l'achat et l'installation d'imprimantes 3D au niveau de l'Université. Cette note a été transmise à l'ensemble des directeurs d'unités de recherche ainsi qu'aux directeurs d'UFR.

- **La Fiche individuelle d'exposition (FIE)**

Une campagne a été mise en place en 2020 afin de collecter les fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux. Le public visé par la démarche était les agents relevant des BAP A, B, C, G ainsi que les enseignants du secteur santé, de la FST, de Polytech Lille et de l'IUT A.

Le taux de réponse est de 29,01% (782 FIE retournées sur les 2695 attendues)

	Nombre de personnes potentiellement concernés	Nombre de personnels exposés	Nombre personnels exposés de non
BIATSS	1053	321	169
Enseignants Ens-cherch	1642	144	148
Total	2695	465	317

## 3.6. Rayonnements ionisants

Les éléments relatifs à la radioprotection sont visibles dans les annexes :  
ANNEXE 10 UDL\_ENR\_Liste infos PCR\_2020  
ANNEXE 11 UDL\_ENR\_Tableau activites nucléaires\_2020

### 3.6.1. Introduction

*Extrait Article L1333-8 du CSP (Modifié par Ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016-art 38)*

*Sous réserve des dispositions de l'article L. 1333-9, les activités nucléaires sont soumises à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration selon les caractéristiques et conditions de mise en œuvre de ces activités, en raison des risques ou inconvénients qu'elles peuvent présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L. 1333-7 et de l'adéquation du régime de contrôle réglementaire avec la protection de ces intérêts.*

Certaines de ces activités peuvent être exemptées de l'obligation de déclaration ou d'autorisation préalable lorsque la radioactivité des sources d'exposition est inférieure à des seuils fixés par voie réglementaire.

Les régimes d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration impliquent obligatoirement la présence d'un CRP (Conseiller en radioprotection) préalablement formé PCR (Personne compétente en radioprotection).

Les autorisations sont accordées en moyenne pour une durée de 5 ans, durée au bout de laquelle il faut constituer un dossier de renouvellement.

Les enregistrements sont accordés avec une durée illimitée mais la limitation est possible.

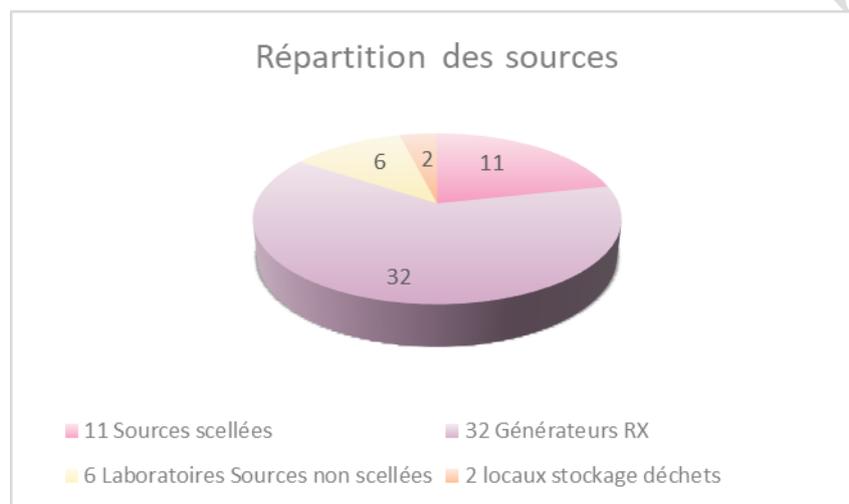
Les déclarations sont valables tant que les conditions définies dans la déclaration ne sont pas modifiées (déclarant, localisation, équipement...)

### 3.6.2. Activités nucléaires ULILLE

- 12 activités sont soumises à autorisation ASN.
- 7 sont soumises à déclaration ASN.
- 1 laboratoire exerce une activité impliquant des radioéléments d'origine naturelle hors champ d'application de l'ASN.
- 1 nouvelle activité RX au sein de l'animalerie PHEXMAR. Cet appareil sera soumis à déclaration.
- 1 cessation définitive (EA4489-Bât SN4)

Il existe 3 types de sources de rayonnements ionisants sur l'ensemble de l'université :

- ✓ Les sources scellées (sources dont le conditionnement empêche la dispersion de matière radioactive)
- ✓ Les sources non scellées (sources dont le conditionnement permet la dispersion de matière radioactive)
- ✓ Les générateurs électriques de rayonnements ionisants (GERI) et les accélérateurs de particules (Diffractomètres, Spectromètres, irradiateurs, microtomographes, amplificateurs de brillance, appareils de radiodiagnostic dentaire...)



### 3.6.3. Organisation de la radioprotection

*Art. R. 4451-111.-L'employeur, le chef de l'entreprise extérieure ou le travailleur indépendant met en place, le cas échéant, une organisation de la radioprotection lorsque la nature et l'ampleur du risque d'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants le conduisent à mettre en œuvre au moins l'une des mesures suivantes :*

*1° Le classement de travailleur au sens de l'article R. 4451-57 ;*

*2° La délimitation de zone dans les conditions fixées aux articles R. 4451-22 et R. 4451-28 ;*

*3° Les vérifications prévues à la section 6 du présent chapitre.*

*Art. R. 4451-112.-L'employeur désigne au moins un conseiller en radioprotection pour la mise en œuvre des mesures et moyens de prévention prévus au présent chapitre. Ce conseiller est :*

*1° Soit une personne physique, dénommée « personne compétente en radioprotection », salariée de l'établissement ou à défaut de l'entreprise ;*

*2° Soit une personne morale, dénommée « organisme compétent en radioprotection ».*

Les articles R4451-111 à R4451-126 du CT et R.1333-18 à R.1333-20 du CSP décrivent la désignation du conseiller en radioprotection et ses principales missions.

Les PCR reçoivent une formation initiale adaptée qui doit être renouvelée tous les 5 ans, validée à l'issue d'un contrôle de connaissances. Pour nos activités, les formations nécessaires sont de niveau 1 et 2, domaine industrie/recherche, avec 2 options possibles

pour le niveau2 : Option Sources scellées/générateurs électriques RI et option sources non scellées.

Une réforme de la formation PCR appelée « arrêté 2019 » est applicable depuis le 01/01/2020.

Ce nouvel arrêté entraîne la délivrance d'un certificat de formation PCR dérogatoire par les organismes certifiés aux PCR formées entre 2016 et 2019. Une période transitoire est définie jusqu'au 01/07/2021. (Art 23 arrêté du 18/12/2019).

**Problème :** La crise sanitaire a freiné considérablement l'obtention de la certification « arrêté 2019 » par les organismes de formation. La majorité des PCR n'ont pas reçu leur attestation dérogatoire à ce jour. Si rien ne se passe, les certificats actuels seront caducs au 01/07/2021. L'information a été remontée à l'ASN à deux reprises.

### 3.6.4. Le réseau des CRP : Service compétent en radioprotection

Les activités nucléaires sont encadrées par 21 CRP

Les CRP sont regroupés en SCR (Service compétent en Radioprotection) depuis mars 2019.

Autorisations ASN :

3 dossiers de renouvellement d'autorisation.

Formation PCR :

- ✓ 1 formation initiale Niv1
- ✓ 3 renouvellements Niv2

Mouvements des CRP :

- ✓ 1 PCR identifiée pour l'IUT A à former. Pascale BRIVOAL, coordinatrice du SCR assure les missions de CRP par intérim.
- ✓ 1 nouvelle activité (Animalerie PHEXMAR) dont la radioprotection sera assurée par Pascale BRIVOAL faute de candidat. (Reportée en 2021)
- ✓ Manque 1 CRP en Faculté de chirurgie dentaire (enseignement) où Pascale Brivoal assure également la radioprotection faute de candidat depuis 2018.

### 3.6.5. Evolutions réglementaires

L'évolution récente de la réglementation (Décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants) implique des changements significatifs :

- **Les microscopes électroniques**

Les microscopes électroniques alimentés sous une différence de potentiel supérieure à 30kV rentrent désormais dans le champ d'application de l'ASN. Ils seront soumis soit à déclaration, soit à autorisation ASN.

Un inventaire des équipements concernés est à faire sur l'ensemble de l'université. L'analyse de cet inventaire et des contrôles techniques définiront les besoins en CRP pour assurer la radioprotection de ces équipements.

- **Arrêté « zonage » (arrêté du 28/01/2020)**

Le zonage radiologique n'est plus associé directement au respect des Valeurs Limites d'exposition. Dans la plupart des cas, le zonage est descendu d'un cran et/ou fait apparaître des zones d'extrémités. Tous les cas n'ont pas été étudiés à ce jour.

Les conditions d'accès aux zones réglementées ont été durcies : L'accès est désormais soumis à autorisation individuelle du chef d'établissement et formation par le CRP, entre autres, sauf pour les personnels classés en catégorie radiologique A ou B.

- **Arrêté « vérifications » (arrêté du 20/10/2020)**

Là aussi des changements significatifs :

- Changement de vocabulaire : Les termes « contrôles externes et internes » disparaissent pour laisser place aux « vérifications initiales et renouvellement et vérifications périodiques ». Les premières doivent être réalisées par un organisme agréé, les secondes réalisées ou supervisées par le CRP.
- Leurs fréquence et modalités ont été modifiées. Par exemple la disparition des mesurages effectués auparavant par les OA dans les vérifications initiales.
- La liste des équipements soumis aux vérifications initiales a également été considérablement réduite.

### 3.6.6. Bilan dosimétrique :

Ce bilan est une synthèse des déclarations fournies par les CRP dans leur bilan annuel individuel (hors gestion des déchets et sources radioactives issues du passif).

79% des bilans ont été transmis à la DPR.

Les contrôles d'ambiance sont réalisés ou supervisés par le CRP.

La dosimétrie individuelle est mensuelle ou trimestrielle, corps entier et/ou extrémités, gérée également par le CRP.

<b>Contrôles d'ambiance</b>	<b>Dosimétrie individuelle</b>
Pas de dépassement des valeurs limites fixées par la réglementation.	<b>Tous personnels confondus</b>
	Pas de dépassement des valeurs limites fixées par la réglementation.

Note: Les travailleurs sont classés selon leur niveau de risque d'exposition, évalué par un calcul prévisionnel de dose réalisé par les CRP dans les études de poste de travail. (A, B, ou NC: non classé)

Ce classement fixe les doses maximales que les personnels sont susceptibles de recevoir ainsi que les modalités et la fréquence de la surveillance médicale.

### 3.6.7. Surveillance médicale :

Selon la réglementation, la surveillance médicale est définie par le médecin de prévention sur la base de l'étude de poste de travail et du classement de l'agent (catégorie A, B ou non classé) en concertation avec le conseiller en radioprotection.

Pour rappel, la Fiche Individuelle d'Exposition (FIE), dans le cadre des rayonnements ionisants, n'existe plus depuis le décret de juin 2018.

En 2020, le SCR a initié le recensement de l'ensemble des travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants. Une liste exhaustive pourra être communiquée au service de santé au travail début 2021.

La base de données de suivi dosimétrique SISERI a été mise à jour concernant les médecins du travail et les PCR en janvier 2020.

Objectifs 2021: Définir avec la médecine de prévention une organisation efficace pour le suivi médical de ces agents.

### 3.6.8. Bilan des vérifications réglementaires :

Les activités nucléaires sont soumises à plusieurs vérifications réglementaires. Il s'agit de vérifier le bon état des sources radioactives, des appareils électriques émettant des rayonnements ionisants ainsi que leurs protections radiologiques et des ambiances de travail (mesure de la radioactivité ambiante).

La périodicité de ces vérifications varie selon l'activité. Certaines vérifications sont internes (réalisées ou supervisées par le CRP) d'autres externes (réalisées par un organisme agréé par l'ASN).

- **Vérifications périodiques**

26.3% des rapports de vérification périodique ont été transmis à la DPR.

Ce chiffre s'explique par la « désorganisation » due à la situation sanitaire.

- **Vérifications initiales et renouvellements**

Ces renouvellements de vérifications initiales sont réalisés une fois par an par un organisme agréé par l'ASN. Ils sont organisés par le SCR. Ils se sont déroulés sur 1 semaine en octobre 2020. En 2020, 100% des laboratoires ont adhéré à cette campagne commune de vérifications.

Les quelques non-conformités relevées sont principalement d'ordre administratif en lien avec l'application du décret 2018. Elles n'entraînent pas de risque radiologique pour les utilisateurs ni pour l'environnement.

### 3.6.9. Evénement significatif en radioprotection (ESR)

Pas d'ESR déclaré en 2020.

### 3.6.10. Inspections ASN

Pas d'inspection en 2020.

Les réponses aux demandes de l'ASN des deux inspections de fin 2019 (UGSF et local déchets de la cité scientifique) leur ont été transmises.

### 3.6.11. Gestion des déchets radioactifs :

5 laboratoires produisent des déchets radioactifs, 2 sur le site de la cité scientifique et 3 au pôle santé.

La gestion des déchets est centralisée sur le campus cité scientifique, ce n'est pas le cas au pôle santé en raison de la géographie du site. Impossible de tout centraliser sur la cité scientifique car ces matières sont pour la plupart soumises à l'ADR pour leur transport.

#### Bilan campus cité scientifique :

Ces déchets sont collectés auprès des laboratoires puis triés et conditionnés dans la soute ANC1 du bâtiment C14, par Pascale BRIVOAL, CRP rattachée à la Direction Prévention des Risques (DPR), en charge de la gestion organisationnelle et opérationnelle des déchets radioactifs du campus cité scientifique. Une convention a été établie avec les laboratoires producteurs pour définir les obligations et responsabilités de chacun.

- **Filière d'élimination :**

**La filière d'élimination de ces déchets est unique : l'ANDRA** (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs). ULille est donc contraint de respecter leurs exigences très strictes sur le tri et conditionnement des déchets, au risque de se voir refuser les déchets et de payer une forte amende.

- **Enlèvement des déchets destinés à l'ANDRA :**

2 enlèvements ANDRA (10/06/2020 et 21/10/2020) (cité scientifique)

N°Fût	Volume (Litre)	Catégorie	Type enlèvement	Coût TTC	Payeur
233845	120	SI	Standard	1650	Labo
240544	120	SI	Standard	1650	Labo
247058	40	SNC	Standard	1632	Labo
247645	30	AP	Accord préalable	3354	Labo
247057	40	SNC	Standard	1632	DPR
235853	30	LA	Standard	1968	Labo
240545	120	SL	Standard	2268	Labo
240546	120	SI	Standard	1650	Labo
240543	120	SI	Standard	1650	Labo
245853	120	SI	Standard	1650	Labo
332020	30	LA	Standard	1968	Labo
Futs de remplacement	120/30/40			411	Labo
<b>Volume déchets</b>	<b>920 litres</b>		<b>Coût total</b>	<b>21483 €</b>	

*SI : solides incinérables / LA : effluent aqueux / LS : effluents solvants / SNC : solide non compactable / AP: déchet nécessitant l'accord préalable de l'ANDRA.*

- **Elimination des sources issues du passif et des découvertes inopinées :**

Concernant la gestion de l'élimination de ces sources, elle est confiée à l'ingénieur radioprotection de la DPR sur l'ensemble des sites de l'université.

#### Elimination de sources non scellées :

Cité scientifique : Il reste toujours deux lots à éliminer (hors découvertes 2020):

- ✓ Un lot de 10 bocaux de verre contenant des animaux contaminés au tritium dans un liquide de conservation. Les contenants ne sont pas réglementaires (pots de Nutella, cornichons...) La caractérisation radiologique a été réalisée en interne en 2016, le liquide de conservation s'est évaporé depuis. Par ailleurs, les bocaux actuels deviendront eux aussi des déchets contaminés qu'il faudra éliminer...
- ✓ Deux fûts de déchets solides contaminés, générés par la préparation de l'élimination des sources scellées ci-dessous, dont certaines étaient contaminantes. La caractérisation de ces fûts a été réalisée en octobre 2019 par un OA.

Leur prise en charge n'a pas encore été acceptée par L'ANDRA qui considère le rapport de caractérisation par l'organisme agréé incomplet.

### **Reprise des sources scellées**

Contrairement aux sources « non scellées », les sources scellées n'ont pas de repreneur unique. La réglementation exigeait, jusque 2014, que ces sources soient reprises par leur fournisseur. Lorsque ce fournisseur n'existe plus ou n'est plus autorisé à la reprise, nous pouvons depuis 2014 faire appel à un repreneur de substitution.

**Cité scientifique :** 3 sources scellées découvertes à l'IUT en 2017 restent à éliminer.

Le pôle santé détient également des sources anciennes à éliminer (18), localisées dans le local déchet radioactif de la Faculté de pharmacie. L'ingénieur radioprotection a procédé à un inventaire exhaustif de ces sources le 06/09/2018. Les sources ont également pu être caractérisées par un OA en octobre 2019.

Les démarches de reprise de ces sources via la procédure « CERISE » du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) n'ont pas abouti. A réception du dossier, Le CEA a indiqué ne plus reprendre ce type de sources depuis quelques mois. Toute la procédure est à recommencer avec un autre prestataire.

### **3.6.12. Découverte de sources en 2020**

1 source scellée de calibration d'iode 129 de très faible activité. Découverte au cours d'un contrôle interne de déclassement de locaux suite à une cessation définitive d'activité. La source a été stockée dans le local déchets communs de la cité scientifique.

### **3.6.13. Avis de l'ingénieur radioprotection**

Avis de l'ingénieur radioprotection :

**Bâtiment C14 :** Je me permets d'attirer une nouvelle fois votre attention sur la dégradation des locaux de tri et de stockage des déchets radioactifs au bâtiment C14. Bien que la porte très dégradée du local ANC1 a été remplacée en janvier 2020, l'inspection de 2019 signale l'état très avancé de rouille du puit de rétention et quelques fissures dans le sol. L'intégrité du sol n'est pas respectée et entraînerait une contamination en profondeur en cas de déversement. La condamnation par mes soins de ce dernier par un film plastique est une solution qui n'a pas satisfait les inspecteurs de

l'ASN. Les travaux de réfection du bâtiment C14 étant sans cesse repoussés depuis plusieurs années, il faudra sans doute songer à la rénovation de la soute ANC1 indépendamment où trouver un autre lieu conforme aux exigences de ce type de local.

**Le SCR a pris note de l'accord de principe pour un dispositif de prime** pour les PCR. Les modalités de mise en œuvre restent à définir.

**Les conséquences de certaines dispositions du décret 2018** sont à mon sens discutables, par exemple au niveau des vérifications initiales (ou leur renouvellement en ce qui nous concerne) plus aucun mesurage n'est réalisé par le prestataire. Cet aspect repose désormais entièrement sur le CRP dans le cadre des vérifications périodiques. Un renfort d'appareils de détection sera nécessaire.

A noter également que l'intégration de certains microscopes électroniques dans le champ d'application de l'ASN va entraîner des besoins en CRP supplémentaires.

## 3.7. Bruit

En 2020, il y a eu une seule campagne de mesure de bruit à la plateforme d'analyses de surfaces - UCCS (UMR8181 du CNRS) au sous-sol du bâtiment C3 sur la cité scientifique (23/06/2020).

## 3.8. Risque biologique

### 3.8.1. Les OGM

La Direction Prévention des Risques continue d'accompagner au quotidien les unités de recherche dans la démarche de déclaration et/ou de demande d'agrément pour leur utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). Un accompagnement important est réalisé et comprend les phases de présentation de la démarche, d'interaction avec les chercheurs sur leurs projets, d'envoi des dossiers pré-rempli afin de faciliter la rédaction, de relecture des dossiers et de leurs validations, de mise en signature des fiche visas avant envoi au ministère pour avis du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB). Cet accompagnement a permis une réelle prise de conscience de l'importance de cette démarche de la part des chercheurs. Ainsi, l'année 2020, qui a été marqué par la crise sanitaire et une visite par l'inspecteur de la cellule OGM du ministère, a été très fructueuse encore dans la réalisation des dossiers OGM et certains ont dû être réalisés et déposés très rapidement car les recherches étaient axées sur le Covid.

Les dossiers portant sur le confinement 2 nécessitent la réalisation sur le terrain d'audits des laboratoires L2 qui implique la vérification de la conformité des locaux selon la réglementation, la rédaction de procédures (utilisation, nettoyage, urgence, ...) et la mise en place de procédures d'inactivation et de gestion des déchets solides et liquides selon les recommandations du HCB.

Pour rappel, toute utilisation, détention, production d'un OGM est soumis à réglementation (**Arrêté du 28 mars 2012 relatif au dossier technique demandé pour les utilisations confinées d'organismes génétiquement modifiés prévu aux articles R. 532-6, R. 532-14 et R. 532-26 du code de l'environnement**) et doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'agrément auprès du ministère de la Recherche au préalable de toute expérimentation. L'autorisation est valable 5 ans pour une utilisation donnée et dans un lieu géographique donné. Créé par le décret 2008-1273 du 5 décembre 2008 relatif aux OGM, le HCB est une instance indépendante chargée d'éclairer la décision publique. Placé auprès des ministères chargés de l'Environnement,

de l'Agriculture, de la Recherche, de la Santé et de la Consommation, il rend des avis sur toutes questions intéressant les biotechnologies, notamment les OGM.

Une simple déclaration est à faire dans le cas d'un OGM du groupe 1 (dont le risque pour la santé humaine et pour l'environnement est nul ou négligeable). Une demande d'agrément est à déposer dans le cas d'un OGM du groupe 2 au groupe 4 (dont le risque pour la santé humaine et pour l'environnement est faible, modéré ou élevé selon le groupe). Le HCB définit le classement de l'OGM en adéquation avec son niveau de dangerosité. A ce classement correspond un dispositif de confinement spécifique (C1 à C4). L'utilisation d'animaux et de végétaux génétiquement modifiés est également soumise à cette réglementation. Le HCB classera l'utilisation en animalerie de l'OGM selon 4 classes de A1 à A4 et en serres selon 3 classes de S1 à S3 (pas de classe 4, selon indication du HCB). Seule la décision du HCB prévaut. Le dossier est à remplir directement sur internet via l'application « DUO ». Parmi les structures hébergées par l'Université de Lille, seuls des OGM des groupes 1 et 2 sont utilisés. D'autres unités de recherche mixte universitaires (non hébergées par l'ULille) sont concernées par des OGM du groupe 3.

La DPR établit un suivi régulier des dossiers en cours et alerte les unités de recherche quand elles arrivent au terme de leur autorisation. Elle accompagne aussi pour le renouvellement du dossier qui est à faire au moins 45 jours avant l'expiration du délai prévu par l'agrément ou par le récépissé de déclaration. Des avenants à la demande initiale sont également possible au cours des 5 ans. Mais cela nécessite tout de même de refaire un dossier, de suivre la même procédure et la création d'un numéro DUO supplémentaire.

L'utilisation d'OGM implique la production de déchets OGM qui doivent être inactivés avant toute élimination par le prestataire spécialisé (Ramery Environnement, pour le transport et la collecte et Cosmolys pour l'élimination, actuellement). Des procédures générales, en conformité avec la réglementation, ont été déployées sur l'ensemble des sites concernés de l'Université.

14 autorisations ont été obtenues en 2019 et 9 en 2020 ; 9 étaient en dépôt sur l'application DUO, 10 dossiers en cours de rédaction et 8 dossiers relus et en attente du retour des unités concernées. C'est donc une cinquantaine de dossiers supplémentaires qu'a accompagné la DPR. La visite de l'inspecteur de la cellule OGM du Ministère a eu lieu sur le campus santé en septembre 2020. Ces visites ont eu lieu sur 3 jours et se sont étalées sur un large périmètre des animaleries ainsi que l'ensemble des laboratoires L2 des unités de recherche où sont produits et manipulés les OGM destinés à être injectés aux animaux. Celle-ci a été pilotée par la faculté de médecine, la DPR et le conseiller de prévention de l'Inserm. Un rapport de visite a été envoyé aux tutelles concernées par l'inspecteur afin de féliciter le travail déjà en place mais également de souligner les non-conformités majeures et mineures constatées lors des visites. Un suivi des actions à entreprendre a immédiatement été mis en place ; des courriers ont été rédigés et envoyés aux directeurs de structure concernés par les non-conformités majeures pour lesquelles une action sans délai était demandée. Ce suivi se poursuit actuellement.

L'accompagnement de la DPR dans cette démarche OGM ne s'arrête pas au territoire universitaire ; elle assiste également les unités de recherche universitaires mixte hébergés par les partenaires (Inserm, CNRS, IPL, IBL). En 2020, ce sont 8 dossiers « extérieurs » qui ont été accompagnés par la DPR.

### 3.8.2. Les PSM

La DPR poursuit le pilotage des campagnes de vérifications annuelles des enceintes dites « biologiques ». Elles concernent les PSM (ou Poste de Sécurité Microbiologique), les hottes à flux laminaires telles que les Postes Dépoussiérés à Empoussièremment Limité (PDEL) et les lits à flux laminaire. Ces enceintes sont utilisées

pour protéger le manipulateur et/ou la manipulation, selon le type de hotte utilisée. Les contrôles doivent et sont réalisés par une société spécialisée et permettent d'établir la conformité ou non de l'enceinte. Le marché lancé en 2020 avec la société EOLIA a permis le contrôle de 157 enceintes parmi lesquelles (i) 9 ont été déclarées non conformes (essentiellement dû à la nécessité de changement des filtres), (ii) 10 déclarées conformes avec besoin d'une intervention complémentaire (ex : éclairage HS, réglage de vitesse de soufflage, vérin HS, ...). La campagne a eu lieu courant octobre 2020 sur l'ensemble des sites de l'Université (pôle santé, cité scientifique, campus pont de bois).

La DPR a reçu l'intégralité des rapports et après les avoir lus et vérifiés, les a transmis à chaque unité concernée, en précisant les recommandations sur les interventions à réaliser le cas échéant, en urgence ou en préventif. Des devis ont été demandés afin d'anticiper les interventions. Certaines ont été réalisées, d'autres sont en cours de programmation.

### 3.8.3. Les Centrifugeuses

Les centrifugeuses font parties des équipements soumis à vérification périodique réglementaire (selon le calcul de l'énergie cinétique de l'équipement) ; 178 centrifugeuses ont été à ce jour référencées. Le marché lancé en 2020 avec la société CSLM a permis la vérification de 160 centrifugeuses, dont 18 sont déclarées non conformes et ont été réparées ou sont en cours de réparation.

### 3.8.4. La gestion des DASRI

Les DASRI ou Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux correspondent à l'ensemble des déchets qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils nécessitent, de ce fait, un traitement particulier. Afin de n'exposer au risque biologique ni les personnels « producteurs des déchets », ni les personnels assurant collecte, transport et élimination, ces déchets doivent suivre une filière d'élimination spécifique. La DPR poursuit l'accompagnement de chaque point de collecte dans les interactions avec les 2 prestataires que sont Ramery Environnement et Cosmolys et s'assure du bon fonctionnement du marché UniHA. En 2020, on compte 12 points de collecte sur le périmètre de l'université, comprenant Eurasport et l'animalerie PHEXMAR qui intègrent le marché en 2020. Un point de collecte ponctuel a été créé sur le campus de cité scientifique, au Hall Grémeaux, afin d'évacuer en toute sécurité les DASRI générés lors des campagnes de dépistages anti-covid des étudiants. Lors du confinement de mars / avril 2020, la DPR s'est occupée de la gestion des collectes en urgence afin d'évacuer tous les DASRI avant le confinement.

Cet accompagnement de la DPR se fait au quotidien et permet de faire remonter et de rectifier les anomalies du marché en travaillant avec les prestataires et les services concernés de l'université (marchés publiques, service facturier, services techniques, unités de recherche, ...). Un travail collectif avec notamment les référents de DASRI et les gestionnaires ont permis d'aboutir à une organisation efficace dans le suivi des bons de commande prévisionnel, les collectes régulières de déchets et le suivi de la facturation. En 2020, la DPR a initié un recensement de tous les référents de DASRI afin de pouvoir établir à chacun une autorisation de signature des BSD (bordereaux de suivi des déchets), formulaire cerfa réglementaire et obligatoire pour le transport des déchets dangereux et s'assurer de la traçabilité de nos déchets jusqu'à leur complète élimination. Cette autorisation a été rédigée pour chaque référent et signée par la DGS et doit leur être envoyée par la DPR prochainement. Chaque directeur de structure concernée sera également informé de cette procédure.

En 2020, l'Université a produit et éliminé 49,6 tonnes de DASRI (soit 779 GRV, Grand Récipient pour Vrac). Il y a une nette diminution enregistrée par rapport à 2019 (58,9

tonnes, soit 968 GRV) qui s'explique par le confinement de mars / avril 2020 où les activités de recherche et d'animaleries ont été très diminuées voire stoppées. Le site Santé (Pôle recherche et Faculté de Pharmacie) comptabilise plus de 42,5 tonnes de DASRI à lui seul (soit 641 GRV en 2020). Les autres points de collecte de l'université (activité très variable selon les points de collecte) comptabilisent environ 7 tonnes de DASRI répartis sur 11 points de collecte (soit 138 GRV en 2020). Une légère augmentation des tarifs (prévue dans le marché) a été appliquée par les prestataires au 01/06/2020 et se renouvellera au 01/06/2021. En 2020, le coût total de traitement des DASRI pour l'université s'élève à 21613,20€ HT.

### 3.8.5. La gestion des échantillons biologiques

En plus des demandes d'utilisations et d'agrément pour les OGM, la DPR s'occupe d'accompagner les unités de recherche dans leur démarche de déclaration, de demande d'autorisation et/ou d'importation d'échantillons humains et/ou animaux qui sont également soumis à la réglementation. Ces dossiers sont constitués d'une partie administrative et scientifique mais également technique qui implique de justifier de locaux et d'équipements conformes ; pour cela, la DPR apporte son expertise et permet de soumettre des dossiers complets au ministère.

Selon le projet et la nature des échantillons utilisés, un dossier sera soumis à la DDPP (pour les sous-produits animaux et produits dérivés) ou au MESRI (pour les échantillons humains utilisés dans les projets de recherche n'impliquant pas la personne humaine) via l'application codecoh. Si les échantillons proviennent d'un pays étranger, une demande d'importation est à réaliser conjointement au premier dossier. De la même manière si une unité veut exporter des échantillons hors du territoire français, une demande d'exportation est à remplir.

Sur 2019 et 2020, 4 autorisations codecoh ont été obtenues, 4 autres étaient en cours ; 1 dossier a été soumis et accepté par la DDPP et 1 accompagnement a été réalisé par la DPR pour une unité hébergée par un partenaire.

L'implication de la DPR dans la gestion du risque biologique a permis également d'initier des procédures (dans le cadre de la démarche d'amélioration continue) courant 2020.

Lors de la mise en place des procédures de gestions de déchets OGM au pôle santé, un recensement des autoclaves avait été réalisé. Un étendu de cet inventaire se poursuit actuellement sur l'ensemble des sites universitaires. De la même manière, le travail mutualisé avec les partenaires permet de former et nommer des référents L2/L3. Un recensement des référents sur l'ensemble des unités de recherche (sites universitaires et partenaires) a été initié.

### 3.8.6. Les LEGIONNELLES

Dans le cadre des marchés d'entretien maintenance du lot CVC (Chauffage, ventilation, Climatisation), il est prévu la réalisation de contrôles de légionnelles une fois par an sur l'ensemble des sites.

En 2020, aucun point positif n'a été détecté.

## 3.9. Événementiel

La direction de la prévention des risques a mis en place une procédure pour la réalisation d'un dossier de demande d'utilisation exceptionnelle des locaux.

Des évènements ont fait l'objet d'une demande auprès de la mairie un GN6 Demande d'utilisation exceptionnelle des locaux. L'envoi du dossier doit se faire au moins 2 mois avant la date de l'évènement :

- Préparation du dossier avec les services en charge de l'évènement (préparation des PV, notice de sécurité...).
- Conseil pour des solutions alternatives suite aux intempéries. Mise à disposition d'extincteurs le jour de l'évènement.
- Envoi du dossier et suivi avec les différentes Mairies

En 2020, à cause de la crise sanitaire, la majorité des évènements n'ont pas eu lieu.

## 3.10. Plan de prévention

Au niveau de ULille, la procédure mise en place par les conseillers de prévention dans le cadre de la démarche de mutualisation s'est généralisée sur l'ensemble de l'Université.

La direction de la prévention des risques intervient dans la réalisation des plans de prévention. Les personnels de la DIL et les assistants de prévention réalisent également des plans de prévention.

En 2020, une trentaine de plan de prévention ont été réalisés ou ont nécessité un accompagnement par la DPR. Toutefois, la centralisation des plans de prévention à l'échelle de l'Université n'a toujours pas été réalisée, il s'agit d'un axe certain d'amélioration. Un processus général à est en cours de rédaction à destination de l'ensemble des acteurs de l'université et des actions envers les AP seront programmées en 2021.

## 3.11. Travail isolé

Les situations de travail isolés existent au niveau de l'Université. Cela concerne en grande majorité les personnels qui interviennent en dehors des heures d'ouverture. Des procédures sont en place sur les sites de l'Université qui reposent de manière générale en l'appel passé auprès d'un agent logé ou d'un pc de sécurité.

En 2020, la mise à jour en profondeur du processus du gestion de travail isolé sur la faculté de médecine au pôle recherche. Cette procédure met en jeu le PC sécurité du site Pont de Bois qui, en relation avec les agents logés/veilleurs de nuit, assure le suivi des personnels en situation de travail isolés qui se signalent à eux.

Par ailleurs, sur la cité scientifique, un groupe de travail réfléchit à la mise en place de mesures spéciales pour l'animalerie Phexmar (les prestataires n'ont pas répondu aux sollicitations pour la fourniture d'équipements) mais également pour d'autres activités bien spécifiques (serres, RMN...).

## 3.12. RISQUES TERTIAIRES (coordination Pont de bois et Roubaix-Tourcoing)

Les risques tertiaires sont des risques liés à toutes formes de manutention, à l'environnement et/ou organisation du travail, utilisation de machines-outils (portatives ou fixes) ou de machines dangereuses, à l'espace des postes de travail bureautiques (informatique), à l'enseignement.

- Document Unique

Deux DUERP ont été finalisés, IUT « B » et le département Infocom de l'UFR DECCID

- Assistants de prévention

- Formation technique au DUERP ULille en présentiel le 13/01/2020
- Réunion des assistants de prévention en visio le 07/12/2020
- Des rencontres régulières sont faites sur le site Pont de bois et Roubaix-Tourcoing

## 4. Gestion des situations d'urgences

### 4.1. Cellule de crise

Afin de gérer au mieux les situations de crise, une cellule de crise composée par les acteurs centraux a été mise en place. Cette cellule de crise sera amenée à interagir avec les acteurs locaux (pc sécurité, directeurs d'UFR, de services communs).

Les modalités de fonctionnement ont été définies (besoins logistiques, procédures...) et font l'objet d'une mise en place afin de pouvoir s'assurer de l'efficacité de la cellule de crise lors de son activation.

Une phase de formation est prévue pour tester le dispositif.

En 2020 la cellule de crise a été activée et s'est réunie à plusieurs reprises pour la gestion de la crise liée à la pandémie.

### 4.2. Gestion de crise

Le déploiement de la démarche du plan d'urgence interne (PUI) initié en 2016 sur le campus santé (Pôle Recherche, J&K, Cancer / Eops 2, EGID, Eurasport), s'est poursuivi en 2017 et 2018 (Faculté de Pharmacie et Cité scientifique). Le PUI initialement prévu dans les missions des assistants de prévention (outil mutualisé présenté aux assistants de prévention en 2013) fait l'objet d'une prise en charge à 100% par la Direction Prévention des Risques afin de décharger les assistants de prévention et dans le but d'alimenter, rapidement, la cellule de crise de l'université. La démarche fait l'objet de visites sur le terrain, de réunion avec les directeurs de structure et assistants de prévention et de la rédaction des nombreux documents, à savoir :

1-une cartographie des risques du service permettant de visualiser très rapidement sur un plan, à l'aide de pictogrammes judicieusement choisis, l'ensemble des risques et leur localisation au sein d'un service et au sein d'un bâtiment ;

2-de fiches « local » affichées sur la porte d'accès aux locaux à risque permettant d'informer toute personne des risques présents dans un local donné et les mesures à respecter avant d'y pénétrer ;

3-d'un inventaire des situations d'urgences potentielles du service qui énumère tous les scénarios qui peuvent se produire au sein du service ;

4-de fiches réflexes, destinées à décrire les différentes étapes à suivre lors de la survenue d'une des situations d'urgences identifiées préalablement dans l'inventaire.

L'ensemble des PUI réalisés permet d'alimenter le PUI de l'université permettant d'avoir à distance toutes les informations nécessaires à la prise de décision en cas de gestion de crise par exemple. A terme, l'ensemble des cartographies des bâtiments constituera la cartographie des risques de l'université. L'état d'avancement de la démarche dépend de la validation des documents par les unités de travail.

Depuis son lancement, la démarche a permis d'initier 68 PUI dont 49 sur le campus Santé et 13 sur la Cité Scientifique. Actuellement 46 unités de travail du campus Santé possèdent une cartographie des risques à jour.

## 4.3. Organisation des secours ULILLE

### 4.3.1. Exercice d'évacuation

(ANNEXE Bilan 2020 exercice évacuation)

Les définitions particulières de l'article R33 de l'arrêté du 25 juin 1980 précisent qu'au moins deux exercices doivent être organisés durant chaque année universitaire, dans chaque bâtiment de l'établissement

Lorsqu'un bâtiment est, par ailleurs, ERP de type R (enseignement...) le premier exercice devra être organisé dans le mois qui suit la rentrée.

En 2020, 24 bâtiments ont effectué leurs exercices d'évacuation.

Le port du gilet jaune pour les chargés d'évacuation et orange pour le référent a été instauré. Tous les bâtiments n'en sont pas encore pourvus. L'organisation actuelle prévoit un référent par bâtiment dont la mission est de récolter les informations techniques, organisationnelles, ou liées à la sécurité. Il remplit la fiche compte-rendu d'évacuation, document qui est déployé sur tous les sites. Pour les bâtiments partagés sur la Cité Scientifique la mission de référents est supportée par les opérateurs logistiques. Pour les autres bâtiments du site se sont des personnels volontaires (agents logés, responsables administratifs, assistants de prévention) qui assurent cette fonction.

Sur les sites de la Cité Scientifique, Pont de Bois, Campus Moulins et la Faculté de Pharmacie, les agents de sécurité participent aux exercices d'évacuation. Sur le site de Pont de Bois, les assistants de prévention ont été sollicités afin de lancer une campagne de recrutement de chargé d'évacuation.

Afin de faciliter l'intervention des chargés d'évacuation un zonage sur plan propre à chaque bâtiment est mis en place. Seulement sur les bâtiments ou une formation chargée d'évacuation a été effectuée.

Un document portant les missions du chargé d'évacuation est distribué à chaque intervenant. Ce triptyque mentionne l'emplacement des points de rassemblement.

### 4.3.2. Défibrillateur

Maintenance des 33 défibrillateurs du Campus effectuée les vendredis 2 et 16 octobre 2020.

Un recensement a été effectué sur l'ensemble de l'université de Lille. 61 défibrillateurs sont présents dont 33 défibrillateurs sur le Campus Cité Scientifique.

La DPR a effectué le remplacement d'un défibrillateur Hors Service sur le CSU. L'achat a été fait via le prestataire France Neir afin d'homogénéiser les marques sur les différents sites.

### 4.3.3. Organisation des secours

- **Déploiement des fiches réflexes**

Mise en place des fiches réflexe et missions.

- ILIS (mise à jour)
- C15 (SSI)
- IUT A (SSI)

- **Déploiement des consignes de sécurité**

La DPR s'occupe du déploiement des nouvelles consignes de sécurité avec un taux de finalisation totale de 40%. A ce jour, 60% sont en finalisation avant envoi.

### 4.3.4. Sûreté / Vigipirate

Sur les sites du secteur santé, du campus moulins, du campus gare de Roubaix des mesures physiques de contrôle des entrées sur l'ensemble des bâtiments se poursuit. Sur chaque site un point d'entrée a été identifié. Pour mener à bien ces contrôles, il est fait appel à un prestataire extérieur qui met à disposition de l'Université des personnels titulaires d'une qualification professionnelle.

Ces mesures ont très clairement fait baisser au sein des locaux les actes de petite délinquance. Ce qui amène une forme de sérénité.

Sur le site de la cité scientifique, la sécurité Vigipirate est assurée par équipe sécurité incendie, et une équipe dédiée à la sûreté. Les agents étant polyvalents, ils sont à même de s'épauler sur certaines missions. Des dispositions particulières ont été prises sur les rassemblements importants de publics (examens, conférence et autres événements), afin d'assurer une présence dissuasive, une fouille des sacs aléatoires ou systématique, et un contrôle d'accès aléatoire et systématique.

Sur le site de pont de bois, les mesures spécifiques au plan Vigipirate sont mises en place. La surveillance des locaux est assurée par un réseau de caméra de vidéosurveillance. Les agents de sécurité réalisent de manière aléatoire des contrôles aux entrées des bâtiments.

La situation actuelle prévoit un référent par bâtiment dont la mission est de récolter les informations techniques, organisationnelles, ou liées à la sécurité. Il remplit la fiche d'évaluation - évacuation, document qui est déployé sur tous les sites. Pour les bâtiments partagés sur la Cité Scientifique la mission de référents est supportée par les opérateurs logistiques. Pour les autres bâtiments du site se sont des personnels volontaires (agents logés, responsables administratifs, assistants de prévention) qui assurent cette fonction.

En 2020, l'ULILLE a créé la Direction de Sécurité Sûreté Défense, qui va être en charge de ce dossier.

### 4.3.5. Gestion de la crise sanitaire – COVID 19

#### Annexe 13\_ Bilan Retour PRA-2

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la crise liée à la pandémie du fait de la covid-19.

L'Université de Lille a mis en œuvre tout au long de l'année 2020 de multiples mesures afin de garantir la santé des personnels et des étudiants vis-à-vis du risque sanitaire. Les éléments ci-dessous reprennent l'ensemble des mesures qui ont été mise en œuvre. Il est à noter qu'à l'image des évolutions des mesures gouvernementales, l'Université a été réactive via la cellule coronavirus pour adapter chaque fois que cela fut nécessaire les mesures à mettre en œuvre pour limiter la propagation de la pandémie.

#### Premier confinement

**9 mars 2020** Interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes en France, passage en stade 2 renforcé selon les territoires, hospitalisation des cas graves uniquement, filtrage par la médecine ambulatoire, décret portant sur l'assouplissement des modalités de la téléconsultation.

Actualisation du Plan de continuité des activités (récupération des noms et contacts des personnes et précisions des activités devant être maintenues (animalerie, équipements scientifiques, gestion de la paie, activités de recherche, gouvernance...).

**12 mars 2020** Allocution télévisée du Président de la République qui parle de « la plus grave crise sanitaire depuis un siècle ». Il décrète la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à compter du 16 mars. Mise en place du report des impôts et cotisations des entreprises, et d'un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel, encouragement au télétravail. Déclenchement du Plan Blanc dans tous les hôpitaux.

**13 mars 2020** réunion de la cellule de crise de l'Université avec la Mise en place d'un plan de continuité pédagogique suite à l'annonce de fermeture de l'Université par le président de la république le 12 mars 2020.

**16 mars 2020** Allocution télévisée du Président de la République annonçant les mesures d'hygiène de distanciation sociale dans le Pays pour 15 jours au moins à compter du 17/03 à midi. Réduction des déplacements et contacts au plus strict nécessaire, réunions familiales ou amicales interdites. Seuls les trajets nécessaires sont permis (courses alimentaires, soins, domicile-travail), toute infraction sera sanctionnée. Toutes les réformes sont suspendues et le second tour des élections municipales est reporté. Réservation des masques au personnel soignant. Mise en place d'un service minimum de garde des enfants de soignants. Mobilisation des taxis et hôtels pour le personnel hospitalier. Mise en place du rapatriement des français à l'étranger. Mise en place d'un mécanisme de garantie de l'Etat (300 milliards d'euros) pour éviter les faillites d'entreprises.

A compter du 16 mars 2020 ; le plan de continuité des activités est activé

- La mise en œuvre du plan de continuité des activités est coordonnée depuis le siège par Marie Dominique Savina assistée de Thomas Bequerel, Mélanie Desmedt, Xavier Loubel en relation avec la présidence, les DGD, les composantes
- Les personnels sont soit
  - Présents sur site si activité à maintenir
  - En télétravail si cela est possible

En autorisation spéciale d'absence (garde enfant, télétravail non possible, personnes sensibles)

- Création d'une page Covid-19-19 sur l'intranet pour la communication des informations à l'attention des personnels et des usagers, rappel des gestes barrières.
- Création d'une adresse mail générique [coronavirus@univ-lille.fr](mailto:coronavirus@univ-lille.fr) pour toutes questions sur le covid-19-19.
- Création d'une page réponses Covid-19-19 sur la page intranet des ressources humaines.

Au moment de la fermeture de l'établissement

- Cela a nécessité de s'assurer d'une autonomie en azote liquide (pour conserver le fonctionnement des appareils RMN, le plein des cuves sur le site de la cité scientifique a été réalisé).
- Dans les animaleries, pour le maintien des activités essentielles, des euthanasies conséquentes ont été réalisées. Cela a eu un impact psychologique sur les personnels d'animalerie.
- Au niveau des déchets dangereux (DASRI et Chimiques) des opérations spécifiques de collecte ont été menées pour ne pas conserver ces déchets sur les sites. Dans le même temps prise de garantie afin que les collectes soient poursuivies pour éliminer les déchets produits par les activités présentes (animaleries, activités liées à la covid-19-19).
- Cela a nécessité la réalisation d'ordre de réquisition pour les personnes mobilisables (pendant la durée du confinement 537 ordres de réquisition ont été réalisés afin que les personnes mobilisables puissent justifier de leur déplacement pour motif professionnel).

Pendant la durée du confinement, la DPR a notamment été sollicité pour accompagner les mesures à mettre en œuvre dans les unités travaillant sur la covid-19 afin de garantir leur sécurité et pouvoir leur mettre à disposition des masques FFP2.

Des consignes ont été mises en œuvre afin de garantir la sécurité des personnes lors de leur venue sur les sites de la cité scientifique, de la faculté de pharmacie et du pôle recherche. Une application en ligne a été réalisée afin que chaque personne signale sa venue sur site dans le cadre de la réquisition.

Les centres de soins du boulevard d'alsace Lorraine et de la cité scientifiques ont été maintenus ouverts

- Sont présents les médecins et les infirmier-es
- Les soignants disposent de masques FFP2 pour garantir leur sécurité

Pour accompagner les personnels dans la mise en place du travail à distance ou du télétravail, des ordinateurs portables ont été acquis.

Cette période a été fortement marquée par la solidarité des équipes que ce soit

Au niveau de l'animalerie (renfort des personnels des équipes de recherche pour le maintien de l'activité),

Lors de dons au niveau des personnels soignants :

- Sur Pont de bois, il y avait 2 stocks de masques FFP2 (19200 unités) de la grippe aviaire et un stock de 1000 masques Chirurgicaux

- 9800 masques de ce stock ont été transmis au CHU (par le chauffeur de pont de bois). Le reste du stock a été transmis aux centres de soins du Summps pour garantir la sécurité des soignants
- 200 masques FFP2 du magasin de la faculté de pharmacie ont été transmis au CHU
- 950 masques FFP2 du stock de l'EOPS ont été transmis au CHU
- D'autres services ont également fait dons de gants, de lunettes de sécurité

A noter que durant le premier confinement, il a fallu gérer les suites d'un départ d'incendie au pôle recherche de la faculté de médecine (voir 5.2.3.)

**12 avril 2020** 4<sup>e</sup> allocution du Président de la République qui annonce une levée probable du confinement le 11 mai 2020 par la réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées. Il demande au Gouvernement de lui préparer, dans un délai de 15 jours, les mesures de déconfinement.

A compter de cette date l'Université de Lille a élaboré un plan de reprise d'activité qui s'articulait autour de plusieurs dates :

- **La phase 1.** Etape de remise en fonctionnement des activités : celles incluses dans le plan de continuité des activités et d'autres considérées comme prioritaires et essentielles (gestion du courrier, logistique, nettoyage, maintenance, entretien...)
- **La phase 2** C'est une étape de transition vers la phase 3. L'objectif de cette phase est d'accompagner les équipes vers un retour à la normale en termes d'activités. Il y aura un élargissement du travail en présentiel.
- **La phase 3** effective début juillet sous réserve d'une évolution positive de la crise sanitaire l'Université assure toutes (ou presque) ces missions. Il y a une stabilisation des personnels présentiel et en télétravail.

Avant de débuter la phase il y a eu une phase de préparation à la reprise. Celle-ci a débuté avant la date du 11 mai pour préparer les locaux et le retour des personnels selon plusieurs points :

- Le nettoyage des locaux : Avant l'ouverture, une campagne de nettoyage par les prestataires externes sera lancée. Une fois l'ouverture des locaux, une prestation de désinfection des postes de travail, des sanitaires (dont poignées de porte), des zones communes (salle de pause...) et d'enlèvement des sacs poubelles quotidiennement sera réalisée que ce soit par les prestataires ou les agents de l'Université.
- La constitution d'un stock de masques et de gel hydro alcoolique. Le SHA (Solution Hydro alcoolique) sera mis à disposition à chaque entrée de bâtiment, dans les locaux d'accueil, dans d'autres lieux considérés comme stratégiques par les directions, composantes.
- Visite des sites par les référents techniques pour s'assurer que leur réouverture puisse être réalisé en toute sécurité.
- La détermination du nombre de personnels restant en télétravail total ou partiel et de personnels de retour sur leur lieu de travail.
- La remise en services des activités de restauration en lien avec le CROUS sur 3 campus. Les restaurants de l'INSPE resteront fermés.
- La réalisation en interne de dispositif en plexiglass de séparation pour les personnels en situation d'accueil (Siège, faculté de médecine, relations internationales sur cité scientifique...). Des dispositifs plexiglas vendu par des prestataires ont également été mis en œuvre.

Chaque composante et services ont décliné leur PRA (en se basant sur le PRA de l'Université). La DPR a été présente sur le terrain dans le respect des mesures sanitaires pour accompagner les assistants de prévention sur la mise en œuvre du PRA. Un document de synthèse a été réalisé sur cette période (voir annexe 13). Des sensibilisations ont eu lieu auprès des personnels d'entretien notamment pour les informer des consignes en vigueur. Ces sensibilisations se sont faites à certains moments de concert avec le service de santé au travail.

Des accompagnements spécifiques pour la mise en œuvre de mesures a également été réalisé en ce qui concerne le point d'accueil des RI sur la cité scientifique, les BU de la faculté des humanités, le déploiement des mesures liées à l'organisation des concours ITRF, la faculté de chirurgie dentaire, xpérium..

Lors de l'application de ces mesures, il y a eu des ajustements opérés en ce qui concerne le nettoyage du fait de personnes non présentes (malades ou en asa), avec des situations qui n'étaient pas forcément remontées lorsque la personne en charge du nettoyage n'était pas présente. Dès l'instant, où l'information était connue, un prestataire extérieur était sollicité pour intervenir au plus vite le temps de l'absence de la personne afin de garantir le nettoyage des locaux. Il y a eu également des ajustements avec les prestataires afin d'être certain que le personnel sur place dispose de toutes les consignes et des équipements pour les mettre en œuvre.

La DPR a accompagné les personnels sur cette phase de reprise comme sur les autres phases tout au long de cette année.

Afin de diffuser les bonnes mesures à respecter, la DPR en travail collaboratif avec les services de l'Université (notamment le service de santé au travail et le sumpps) a mis en place des consignes spécifiques

Consignes pour les interventions sur victime en période covid-19

Consignes pour le nettoyage des locaux

Consignes pour l'utilisation des véhicules

Consignes santé et sécurité dans le cadre du plan de reprise d'activité (ce document a également fait l'objet d'une traduction en anglais à l'attention des laboratoires). Ce document est le fruit du travail mutualisé des conseillers de prévention partenaires 'Université de Lille, CNRS, Inserm, Centrale Lille, Ensait, IPL) afin de transmettre des consignes harmonisées au niveau des laboratoires. Ces consignes ont été accueillis avec beaucoup d'enthousiasme par les assistants de prévention. De manière générale les assistants de prévention ont salué lors du colloque en distanciel, l'accompagnement qu'ils ont eu et la mutualisation de la démarche de la part des services de prévention des partenaires lillois.

Mise en place d'une check-list pour les chefs de service afin de préparer le retour dans les services.

Réalisation d'une consigne sur l'utilisation et l'entretien des masques barrière.

## Phase 1

La phase 1 a débuté le 11 mai 2020

- **La DPR et la DIL** ont organisé la distribution des masques et du gel hydro alcoolique sur 19 sites le lundi 11 mai en collaboration avec les personnels de la direction logistiques et des composantes...
- Les stocks (771 bouteilles de SHA 500mL, 735 flacons de SHA de 100mL, 6000 masques chirurgicaux et 3000 masques tissus classé UNS1 à raison d'une première dotation de 2 masques par personne pour les personnels revenus) pour

la première semaine ont été écoulés et bien répartis sur les différents sites à la hauteur des besoins. Des écrans de protection contre les projections covid-19 ont également été acquis et ont été déployés pour les personnels en accueil

Comme prévu, peu de personnel a été présent en dehors des personnes de la logistique et d'entretien. Quelques retours plus importants sur les unités de Recherche pour préparer le retour des collègues et le fonctionnement en sécurité des équipements scientifiques Chaque laboratoire a pu ainsi décliner son PRA sur la base du PRA de l'Université. La DPR a accompagné les assistants de prévention sur le terrain cela a donné lieu à un document de synthèse de la mise en place du PRA (cf. annexe 13 retour pra2)

## **Phase 2**

A compter du 2 juin 2020 la phase 2 du PRA a été mise en place elle reprend les actions suivantes :

- Retour progressif des personnels comme prévu dans le PRA (le télétravail restant privilégié).
- Ouverture en mode drive pour les retours et les retraits de documents au niveau des 4 sites du SCD ainsi que les BU associées (Humanités, IMMD LEA..). Mise en place de mesures de distances physiques Sensibilisation des agents d'accueil de la BU SHS sur les mesures de reprise avec le Dr Degreeef le 28 mai 2020.
- Ouverture de certains services administratifs aux étudiants sur convocation (accueil des étudiants étrangers au niveau du A 4 sur la cité scientifique, BVEH..).
- Levée de l'interdiction des réunions en présentiel sous réserve du respect de la distance physique ainsi que du nettoyage surfacique à l'issue de la réunion (sous la responsabilité de l'organisateur de la réunion ou de la mise en place d'une organisation interne via les agents d'entretien propreté).
- Distribution d'un kit de 10 masques tissus (conforme UNS1) lavable 40 fois à chaque personnel hébergé dans un bâtiment universitaire (2 masques par jour pour 5 jours d'utilisation). Réalisation d'une notice pour l'entretien des masques.
- Levée de l'interdiction des déplacements professionnels sur le territoire national et quand cela est possible au niveau de l'espace Schengen.

## **Phase 3**

Cette phase a marqué un retour à des activités en présentiel en respectant les mesures barrières pour le plus grand nombre. A partir de cette période a commencé la définition et les achats pour préparer la rentrée 2020.

## **Rentrée (PRA2)**

Pour préparer la rentrée 2020, il a fallu mettre en place de nombreux équipements que ce soit d'un point de vue de la continuité pédagogique mais aussi de la mise en œuvre des mesures sanitaires

- Mise en place d'un plan d'équipement des amphis (réalisation du plan de prévention avec le prestataire)
- Acquisition et mise en place par la logistique de 2180 distributeurs de solution hydroalcoolique afin de pouvoir en disposer au niveau de chacune des entrées mais également de chacune des salles d'enseignement (amphi, salle de cours, salle de travaux pratiques)
- S'assurer de la présence de savons liquides, essuie main papier, produits nettoyants

- Achat de 86 880 L de bidons de SHA avec prévision de la consommation sur les 2 premiers mois de la rentrée. Cet achat a généré du fait de l'absence des étudiants à la rentrée (50% de la jauge des salles) et du confinement qui a suivi, les différents sites continuent de stocker des quantités de solution hydroalcoolique (produit inflammable) . Cette absence de consommation de SHA génère une problématique de stockage.
- Acquisition d'une imprimante spécifique permettant la réalisation de support pour le respect des gestes barrières :

Autocollants sens de circulation

Autocollants respect de la distance physique

Autocollant respect de la distance en amphi de salle de cours

Cette mesure a permis de mettre à jour la signalétique aussi souvent que nécessaire (avec le nettoyage le marquage au sol a tendance à être moins visible)

Pour informer les personnels et les étudiants, des affiches sous le visuel covid-19 ont été créées :

- Signalétique d'obligation du respect du port du masque en intérieur et en extérieur
- Affiches rappelant les consignes lors de l'accès dans les salles de cours, les bâtiments, les salles de travaux pratiques et salles informatiques.

Ces affiches ont été mises en place aux entrées de chaque bâtiment et salles concernées.

Des fiches réflexes sur la conduite à tenir en cas de symptômes covid-19 ou de situation de cas contact ont été réalisées. La fiche réflexe à l'attention des étudiants a été réalisée avec l'expertise du CHU.

Un encart spécifique sur l'intranet a été créé pour accompagner les enseignants dans le cadre de la rentrée.

En complément des personnels, un achat de masques tissus a été réalisé pour les étudiants afin de leur distribuer un masque à la rentrée. La région et le ministère ont également donné des masques à l'attention des étudiants.

Le 24 Août 2020 lors de la tenue d'une cellule de crise pré rentrée : Le président a acté l'obligation du port du masque au sein de l'Université en intérieur comme à l'extérieur via un arrêté.

Afin d'améliorer la sécurité des étudiants et des personnels il a été décidé de fournir des masques chirurgicaux pour les cas suivants (60 000 masques par mois sont nécessaires pour couvrir les besoins)

- Pour les étudiants lors des travaux pratiques pendant lesquels le port de lunettes de sécurité est obligatoire
- Pour les personnels dans les laboratoires pour lesquels le port de lunettes de sécurité est obligatoire
- Pour les personnels lors des interventions dans les laboratoires de confinement de niveau 2

Acquisition de masques inclusifs pour les personnels et étudiants en situation de handicap auditif ainsi que pour ceux au contact, les enseignants en langue ont également pu en bénéficier.

Acquisition de masques FFP2 pour les personnels soignants de l'Université ainsi que pour les personnels sur prescription du service de santé au travail.

Afin d'anticiper les futurs achats et de se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'achat public il a été décidé la mise en place d'un marché pour l'achat de masques tissus et de masques chirurgicaux (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Accompagnement mise en place PRA en relation avec toutes les parties prenantes (composante, services technique et logistiques, assistants de prévention...).

**14 Octobre 2020** Allocution télévisée du Président de la République : rétablissement de l'état d'urgence sanitaire, et instauration d'un couvre-feu dans toute l'Ile de France et dans 8 métropoles à partir du samedi 17 octobre.

**28 octobre 2020** Allocution télévisée du Président de la République : reconfinement aménagé à partir du 30 octobre, sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie, il a été décidé la mise en place d'un Plan de continuité de l'activité. Ce PAC s'accompagne d'un volet RH précisant la posture des agents en situation d'asa, de garde d'enfant, en télétravail... Ce plan d'activité covid-19 couvre l'ensemble des mesures sanitaires à respecter pendant les phases liées au couvre\_feu.

### **Mise en place d'un réseau de référents Covid-19 UFR**

Mise en place de 25 référents covid-19 UFR auprès du Pr Gosset, conseiller du président aux affaires sanitaire et référent Covid-19 de l'Université

Réalisation d'une lettre de mission portant sur l'ensemble des points suivants :

Veiller au respect des gestes barrière au travail et des protocoles de l'université de Lille au sein de son périmètre. Pour cette mission le référent Covid-19-UFR s'appuiera sur des étudiants relais.

Etre l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnels et étudiants au sein de son périmètre.

Collationner les signalements de personnels et d'étudiants qui se sont déclarés positifs à la covid-19 ainsi que les personnels et étudiants identifiés cas contact.

Faire remonter ces informations sur l'adresse générique [coronavirus@univ-lille.fr](mailto:coronavirus@univ-lille.fr)

Identifier avec l'accord de la personne qui a informé d'un test positif à la covid-19, les éventuels cas contact au sein de son périmètre

Interagir avec le délégué aux affaires sanitaires et l'alerter dès qu'il constate une augmentation des cas au sein d'un même collectif de personnels ou d'étudiants

Analyser la situation identifiée avec le directeur d'UFR en bénéficiant de l'aide du délégué aux affaires sanitaires, du médecin du travail, du conseiller de prévention.

Informar le délégué aux affaires sanitaires qui définira, en relation avec le président, l'ARS des suites à donner

Encadrer les étudiants relais sur l'UFR Vous serez intégré au réseau des référents Covid-19-UFR de l'Université animé par le délégué aux affaires sanitaires

Les référents covid-19 ont bénéficié d'une formation par le référent aux affaires sanitaires et le conseiller de prévention le 21 octobre 2020

### **Dialogue social**

Le CHSCT a été associé à chacune des étapes que ce soit

2 représentants des personnels ont été associés aux réunions de la cellule de crise

La majorité des réunions du CHSCT tenues en 2020 ont porté sur la crise sanitaire (ces réunions ont été organisées en visio) :

09 avril 2020 en visio (point situation covid-19 et avis sur le PCA)

04 mai 2020 en visio (point situation covid-19)

20 mai 2020 (point situation covid-19 et PRA)

04 juin 2020 (point situation covid-19 avis PRA)

30 juin 2020 élargie en présentiel (point situation covid-19 et suivi PRA 2)

16 juillet 2020 (suivi PRA)

15 septembre 2020 (avis PRA 2 conditions sanitaires de reprise)

1<sup>er</sup> octobre 2020 (suivi sanitaire)

6 novembre 2020 avis sur le PAC

Les différents plans (PCA, PRA, PRA2, PAC) ont également été présentés aux représentants du comité technique pour recueillir leur avis.

### **Information-communication**

La direction de la communication a été largement associée pour le relai des mesures et la mise en place d'une rubrique spécifique reprenant les mesures liées à la covid-19 à chaque étape sur l'intranet (cette rubrique n'a eu cesse d'évoluer en fonction des différentes mesures qui étaient en place).

A partir de la rentrée un bulletin sanitaire reprenant l'état des déclarations des cas de personnels et d'étudiants positifs à la covid-19 a été mis en place.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures et cela à toutes les étapes, des réunions d'informations –sensibilisation se sont déroulées.

Sous l'égide de Lionel Montagne, VP recherche, organisation de réunion avec les organismes de recherche et les établissements partenaires pour la communication des mesures prises et la mutualisation des mesures en place. C'est à l'occasion de ces réunions qu'a été mis en place la politique de l'hébergeur. Chaque hébergeur s'engage à mettre à disposition des personnels accueillies quel que soit son employeur les équipements nécessaires aux mesures de lutte contre la covid-19 (masques, gel hydroalcoolique..). Selon les mêmes principes chaque personnel quel que soit son employeur est tenu de mettre en œuvre les consignes de l'établissement hébergeur. Pendant les phases les plus importantes de la crise, ces réunions étaient hebdomadaires. La cellule coronavirus était présente lors de ces réunions.

Les principales actions ont été

- Diffusion des consignes aux personnels via les adresses présidence, dgs et dgdrh à chaque changement de posture liés à la pandémie
- Mise en place de réunion en visio avec l'ensemble des directeurs de laboratoires de recherche pour la présentation des mesures prises et échanges avec eux. La cellule coronavirus était présente lors de ces réunions. Cela a permis notamment la création et la mises à jour d'une faq accessible à tous
- Mise en place par la DPR de réunions avec les équipes logistiques et techniques des sites de l'Université pour les transmissions d'information
- Tenue de réunion avec les assistants de prévention pour les informer et relais de message spécifiques à leur attention

- Réunions d'information auprès des DGD (via la dirad) ainsi que des directeurs administratifs de composantes

A l'occasion de chaque réunion d'équipe un point d'actualité sanitaire est fait par le Pr Gosset, référent aux affaires sanitaires.

### **Cellule de crise**

Tout au long de l'année 2020, la cellule de crise a joué un rôle dans le conseil porté auprès du président de l'Université sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la situation sanitaire

La cellule de crise a été activée le lundi 02 mars 2020.

Elle est constituée du président (ou son représentant), du référent aux affaires sanitaires, de la VP étudiant, du dgs, de la dgsa affaires transversales, du conseiller de prévention, du médecin du travail coordinateur, de la directrice du summps, du FSD, la directrice de la communication, du DGD DIL de 2 représentants des personnels au CHSCT, . Selon les points à traiter lors de la cellule de crise les VP FTLV, RI et recherche sont également conviés avec les directeurs rattachés

Elle s'est réuni aux dates suivantes

- 04 mars 2020 14h30
- 11 mars 2020 14h30
- 13 mars 2020 8h00
- 16 mars 2020 11h00
- 23 mars 2020 en conférence téléphonique
- 3 avril 2020 en conférence téléphonique
- 27 avril cellule de crise en visio
- 24 Aout 2020 cellule de crise pour valider la posture de la rentrée 2020
- 5 octobre 2020 à 17h
- 16 octobre 2020 à 15h30

En complément de la cellule de crise, une équipe restreinte (réfèrent aux affaires sanitaires, DGS, DGSA pilotage et conseiller de prévention) interagis au quotidien. Ils répondent notamment aux différentes questions posées sur l'adresse [coronavirus@univ-lille.fr](mailto:coronavirus@univ-lille.fr). Un lien a également été créée avec l'ARS pour le suivi des cas de covid-19.

### **Questionnaire ressenti confinement**

Le GT RPS sous pilotage de la DEST a travaillé sur la mise en œuvre d'un questionnaire pour recueillir le ressenti des agents sur le confinement.

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, (avec notamment la mise en place du second confinement), ce questionnaire a dû être revu et n'a pas pu être déployé en 2020. Il le sera en 2021 sous la forme d'un questionnaire sur le ressenti des confinements.

### **Le suivi des signalements quotidien**

Dès l'instant où plusieurs cas ont été constatés, il y a prise de contact avec le référent covid-19 UFR.

A ces occasions, le Pr Gosset accompagné de Thomas Bequerel se sont rendu sur place pour affiner le diagnostic avant la prise de mesures. Ainsi des visites se sont déroulées suite contact de plusieurs cas sur l'IAE à Lille, l'IUT A, l'IUT C, Polytech Lille

Suite à ces visites et eu égard à l'apparition de cluster, des mesures ont été prises de mise à l'isolement de promotions ou de parties de promotion en ce qui concerne les sites de l'IUT A, de Polytech Lille, de la faculté de pharmacie.

Ces clusters sont liés à des situations survenues lors de repas, soirées... qui se sont déroulées en dehors de l'établissement.

Dans le cadre du contexte sanitaire de la rentrée universitaire de septembre 2020 et la mise en œuvre du Plan de Reprise des Activités-Phase 2, un processus de récolement des signalements a été mis en place au sein de l'Université de Lille.

Ainsi, tous les signalements de cas Covid remontés *via* l'adresse [coronavirus@univ-lille.fr](mailto:coronavirus@univ-lille.fr) font l'objet d'une analyse permanente par la DGS, la DGSA pilotage, le délégué aux affaires sanitaires, le conseiller de prévention. Les signalements reposent sur un principe déclaratif non obligatoire).

Pour rappel, dans le cas où au moins 3 cas positifs sont signalés au sein d'une même unité ou espace géographique, une analyse sur place est faite par le référent Covid et le directeur d'UFR/institut/service commun... (ils peuvent faire appel à l'expertise du délégué aux affaires sanitaires, du médecin de prévention, du conseiller de prévention) afin de définir la conduite à tenir et conseiller le président de l'Université de Lille dans la mesure à prendre.

Afin de répondre à un double objectif de remontées d'informations en temps réel des services/composantes et de fiabilisation des données transmises *in fine* aux services compétents du Rectorat et de l'ARS, il s'avérait nécessaire qu'un logiciel applicatif interne à l'échelle de l'Université soit développé.

#### ➤ **1<sup>ère</sup> phase : Développement d'un logiciel applicatif**

La Direction de la Prévention des Risques a initié, au cours du mois de septembre 2020, un travail de développement d'un logiciel applicatif, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information – Service de Développement du Système d'Information de Gestion.

L'objectif du « Cahier des charges » était d'offrir un outil de saisie des différents types de signalement (cas contact, cas suspect, cas positif), avec possibilité de sélection des étudiants et des personnels par importation des informations déjà présentes respectivement dans APOGEE et HARPEGE, dans le respect de la protection des données personnelles.

Une première version de l'application a été présentée le 22 septembre 2020 par la DSI-SDSIG, ouvrant la phase « test » de l'application avant déploiement.

A la suite d'échanges entre la DPR et la DSI-SDSIG, des demandes d'améliorations/update ont été faites avec pour objectif d'apporter un outil « clé en main » aux futurs référents-utilisateurs :

- Ajout des résidences universitaires CROUS
- Ajout du statut « test négatif »
- Intégration d'éléments évolutifs d'un signalement (passage d'un statut à un autre)
- Ajout d'une zone libre de saisie d'observations
- Possibilité d'ajout manuel d'étudiants/personnels non présents dans les bases de données sources
- Importation des données de l'application VACPRO pour les vacataires
- Possibilité de modification des formations/composante/affectation...

Ces informations ont dès lors été reprises dans la rédaction par la DPR d'un mode opératoire de l'application type « pas à pas », mis à jour au rythme des modifications de l'application.

En parallèle, après identification des référents applicatifs par les Doyens/Directeurs d'UFR/institut/service commun au sein de leur composante/structure, un réseau desdits

référents – au nombre de 75 – a été constitué et matérialisé par la création d'une liste de diffusion ([referents-dcovid@univ-lille.fr](mailto:referents-dcovid@univ-lille.fr)).

Enfin, la DPR a réalisé deux dernières étapes préalables au déploiement en mode « production » de l'application :

- 1-Attribution de périmètre de visibilité sur les profils « référents », permettant selon les paramétrages informatiques la consultation des signalements saisis uniquement sur les périmètres spécifiques *Scolarité* et *Ressources Humaines* de leur structure ;
- 2-Saisie *a minima* des signalements des 4 dernières semaines, afin d'offrir aux référents la possibilité de signaler l'évolution d'un signalement « récent », sans doublon, pour fiabilisation des saisies.

### ➤ 2<sup>de</sup> phase : Déploiement de l'application Dcovid

A compter du 9 novembre 2020, l'application Dcovid a été déployée et rendue accessible auprès des référents identifiés de deux manières :

- via l'ENT ULille, « toutes mes applis », rubrique « Ressources Humaines » ;
- via l'adresse web directe (accès sécurisé par VPN hors réseau ULille).

Les référents, réceptionnaires du mode opératoire de l'application, réalisent dès lors les entrées de signalement dès qu'ils ont connaissance de cas dans leur périmètre.

**En raison de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales (fin octobre 2020), les enseignements se sont déroulés en distanciel à compter du 30 octobre 2020, entraînant de ce fait peu de remontées, le postulat de saisie de signalement reposant sur un principe déclaratif non obligatoire.**

En parallèle, la DPR a poursuivi la saisie de tous les signalements remontés depuis la rentrée universitaire et antérieurs au déploiement de l'application (*cf. tableau ci-dessous*).

Nombre de signalements déclarés Jusqu'au 31/12/2020 Source: Application Dcovid							
		Cas contact	Cas suspect	PCR positif	Test négatif	Total I	Total II **
Etudiants	28/08/20 au 08/11/20	910	727	1312	96	3045	3149
	A partir du 09/11/20 *	6	31	59	8	104	
Personnels	28/08/20 au 08/11/20	70	146	175	35	426	459
	A partir du 09/11/20 *		8	22	3	33	
							3608

\* Déploiement de l'application Dcovid - Saisie directe des référents Covid

\*\* En tenant compte des éléments évolutifs d'une déclaration (cas suspect à PCR positif, PCR positif à test négatif...), le nombre de signalements sur la période s'élève à **3960**  
(Source: DSI-SDSIG)

Saisie Direction Prévention des Risques = 3471 (soit 96,2% des signalements sur la période)

Saisie Référents = 137 (3,8%)

## • Campagnes de dépistage

Deux campagnes de dépistage massif ont été organisées dans le mois suivant la rentrée universitaire, répondant à deux stratégies de sensibilisation distinctes.

### ➤ Campagne Secteur Santé - 22 au 24 septembre 2020

Cette campagne de dépistage repose sur une stratégie proactive de dépistage sur une population ciblée.

Dans un contexte de renforcement des mesures sanitaires en raison de la rentrée universitaire, ce dépistage a été proposé dans un premier temps aux promotions d'étudiants prochainement en stage dans les établissements de santé. L'objectif est de limiter les risques de transmission au contact de publics fragiles, tout en cherchant à maintenir les conditions optimales d'enseignement théorique et pratique.

Cette campagne de dépistage s'inscrit dans une démarche positive de prévention pour sensibiliser les futurs professionnels de santé aux conduites à risques et au risque de transmission qui en découle, les étudiants du secteur Santé ayant été particulièrement mobilisés pendant la crise sanitaire (garde des enfants du personnel hospitalier, volontariat pour les stages et gardes, participation à la régulation du SAMU, activité de pharmacie hospitalière, diagnostic biologique du centre de biologie pathologie).

Organisée par l'Université de Lille, pilotée par la DPR en collaboration étroite avec la Préfecture du Nord, l'Agence Régionale de Santé-ARS Hauts-de-France et le CHU de Lille qui coordonne l'ensemble des prélèvements et réalise les analyses des tests PCR, 3 promotions ont été ciblées :

- 3<sup>e</sup> année de Médecine (effectif de 500 étudiants)
- 5<sup>e</sup> année de Pharmacie (effectif de 150 étudiants)
- 4<sup>e</sup> année d'Odontologie (effectif de 130 étudiants)

Sur la base du volontariat, les étudiants ont reçu une invitation par mail précisant les modalités d'inscription *via* la plateforme Moodle (choix de la date, du créneau horaire, documents à compléter...).

Le bilan de cette campagne est le suivant :

<b>Bilan de la campagne de dépistage - Secteur Santé</b>				
<b>22-24 septembre 2020</b>				
	<b>3e année Médecine</b>	<b>5e année Pharmacie</b>	<b>4e année Odontologie</b>	<b>Total</b>
<i>Nombre d'étudiants ciblés</i>	500	150	130	<b>780</b>
<i>Nombre d'étudiants testés</i>	440	72		<b>512</b>
<i>PCR positif *</i>	40		3	<b>43</b>
<i>Taux de positivité **</i>	9,09%		4,17%	<b>8,40%</b>
* A noter 20 cas positifs en 3e année de Médecine connus avant le dépistage, faisant monter le taux de positivité de la promotion à 13,64%				
** L'interprétation des résultats est liée au taux de positivité de la population de la MEL sur la semaine 38 correspondante, soit 10,8%				

A titre informatif, les résultats individuels des étudiants ont été transmis dès réception dans le respect du secret médical. Les étudiants ayant eu un test PCR positif ont été pris en charge individuellement selon les règles en vigueur à l'université. Les étudiants ayant eu un test PCR négatif ont bénéficié d'un rappel des consignes préventives en vigueur.

#### ➤ **Campagne Cité Scientifique/Halle Gremeaux - 29 septembre 2020**

Cette seconde campagne de dépistage repose sur une stratégie réactive suite à l'identification potentielle d'un cluster dans deux formations étudiantes sur le campus Cité scientifique :

- Licence 2 Sciences de la Vie (L2SV) – Faculté des Sciences et Technologies-FST
- Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) – Ecole Polytechnique de Lille

Toujours sur la base du volontariat, les étudiants ont reçu une invitation par mail précisant les modalités d'inscription *via* la plateforme Moodle (choix du créneau horaire, documents à compléter...).

Cette journée de dépistage, pilotée par la DPR en collaboration avec le CHU de Lille, repose sur les mêmes principes d'organisation que le précédent, à savoir :

- Pré-accueil des étudiants : vérification avec 2 personnels de la DPR de l'inscription/créneau horaire, remise de la fiche de renseignements préremplie *via* Moodle pour signature (fiches préalablement imprimées et classées par créneaux de 15min par la DPR)
- Enregistrement des étudiants : remise de la fiche de renseignement signée aux sauveteurs secouristes chargés de l'enregistrement (pilotage par le CHU)
- Prélèvement : 5 postes disponibles, en binôme Infirmière d'Etat/Étudiant hospitalier
- Organisation complémentaire : présence d'un médecin pour consultation des étudiants symptomatiques, d'un coordinateur de l'Université-DPR, d'un coordinateur du CHU, d'un infectiologue et de deux chargées de clientèle
- Logistique : tous les Equipements de Protection Individuelle-EPI, lingettes de désinfections, kits de prélèvement/sachets sont livrés sur place par le CHU, 4 navettes de retour des prélèvements programmées sur la journée (12h-14h-16h-18h)  
En complément, 2 GRV DASRI sont mis à disposition par le titulaire Marché de gestion des déchets biologiques de l'Université de Lille
- Sécurité : contrôle et régulation des flux d'entrées et de sorties par des agents de sécurité du Campus

Le bilan de cette campagne est le suivant :

<b>Bilan de la campagne de dépistage</b>			
<b>Cité scientifique - Halle Gremeaux</b>			
<b>29 septembre 2020</b>			
	<b>Licence 2 Sciences de la Vie - L2SV</b>	<b>Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech - PeiP</b>	<b>Total</b>
<i>Nombre d'étudiants ciblés</i>	400		<b>400</b>
<i>Nombre d'étudiants testés</i>	342		<b>342</b>
<i>PCR positif</i>	17		<b>17</b>
<i>Taux de positivité *</i>	4,97%		<b>4,97%</b>
* L'interprétation des résultats est liée au taux de positivité de la population de la MEL sur la semaine 38 correspondante, soit 10,8%			

De la même manière que le précédent dépistage, les résultats individuels des étudiants ont été transmis dès réception dans respect du secret médical. Les étudiants ayant eu un test PCR positif ont été pris en charge individuellement selon les règles en vigueur à l'université. Les étudiants ayant eu un test PCR négatif ont bénéficié d'un rappel des consignes préventives en vigueur.

Au regard de ces deux campagnes et du retour d'expérience, la DPR est en capacité de pouvoir répondre à de nouvelles campagnes de dépistage, si l'évolution de la situation sanitaire le demande.

## 5. Indicateurs

### 5.1. Accidents du travail et maladies professionnelles

#### 5.1.1. Indicateurs ULILLE Accidents du travail

ANNEXE 14 Données Accidents du travail\_ UDL\_2020

ANNEXE 15 Suivi Maladies professionnelles-CHSCT 2020

La commission relative à l'imputabilité des accidents du travail mise en place en 2018 se réunit mensuellement pour proposer un avis d'imputabilité des accidents du travail à la direction de l'Université. Elle est composée de la DRH, de la directrice de l'environnement social au travail, du médecin de prévention et du conseiller de prévention.

Les accidents ont représenté en 2020 : 147 accidents **déclarés** (104 accidents de travail, 40 accidents de trajets et 3 accidents de missions) dont 75 accidents avec arrêt et 72 accidents sans arrêt

On note une nette baisse des accidents de travail par rapport à 2019 (212 accidents), soit une baisse de 30%, dont la cause principale peut être due à la crise sanitaire (diminution des déplacements et de la présence sur site du fait du confinement et des mesures liées au télétravail).

Les accidents liés aux chutes demeurent encore la cause la plus importante d'accident à l'Université (1/3 des accidents), même si leur nombre a chuté de 1/3.

On note par contre une augmentation notable des accidents du travail relevant des RPS (agression, contexte professionnel, burn out, trauma psychologique...) qui passent de 3 en 2018 à 24 en 2020.

#### 5.1.2. Maladies professionnelles

En 2020, la direction de l'environnement social au travail a inscrit 5 nouvelles demandes de déclaration dont 4 sont en cours de traitement (1 COVID (non reconnu), 1 plaque pleurale, 1 dépression, et 2 TMS). Également, 3 dossiers suite à expertise ont été reconnus non imputables au service.

Sur les 14 maladies déclarées en 2019, 6 sont imputables au service, 5 sont non imputables et 3 sont encore en cours de traitement.

Les maladies professionnelles concernent essentiellement des troubles musculo-squelettiques.

#### 5.1.3. Le handicap

Le nombre d'étudiant en situation de handicap (ESH) augmente passant de 671 en 2013 à 1285 en 2020. L'accueil des étudiants en situation de handicap (ESH) est en premier lieu dévolu au Bureau Vie Etudiante et Handicap. Le BVEH accompagne dans la formulation des demandes d'aménagements en partenariat avec les composantes de formation et avant la tenue des Commissions Handicap Plurielles d'Établissement (CHPE). Les ESH peuvent, après évaluation obtenir un aménagement des conditions d'études et d'examens. Les ESH peuvent également être accompagnés par une assistante sociale du centre de santé ou du CROUS pour les demandes d'exonération de frais d'inscription au

service d'enseignement à distance et pour l'accueil et le suivi des étudiants dont la situation sociale nécessite l'attention du BVEH.

En tant qu'employeur, l'Université de Lille doit satisfaire une obligation d'emploi de 6% de personnels en situation de handicap, sous peine du versement d'une contribution auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Lors de la déclaration obligatoire de 2018, Lille comptait 284 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (235 titulaires et 49 contractuels). On constate une évolution globale à la hausse du taux d'emploi direct des personnels BOE depuis 2015, passant de 2,13% en 2015 à 4,46 % en 2018. La progression s'est poursuivie en 2019, avec 313 BOE pour un taux d'emploi direct de 4,66%. Le taux a légèrement baissé en 2020 (4,53%) malgré un nombre de BOE en hausse (333). Cela s'explique par une augmentation de l'assiette des ETP servant de base de calcul.

Un schéma directeur pluriannuel handicap sera établi en 2021 pour la période 2022-2025.

## 5.2. Incidents et événements notables

### 5.2.1. Registre SST

(ANNEXE 16 DPR\_ENR\_Emplacement des Registres SST ULILLE)

Les registres SST sont répartis au sein des sites de l'Université dans l'ensemble des unités de travail. En 2020, 203 inscriptions ont été remontées à la DPR par les Assistants de Prévention. Les inscriptions dans les registres sont compilées au sein de la DPR qui assure un suivi. Ce tableau est présenté régulièrement au CHSCT.

### 5.2.2. Registre Signalement de danger grave et imminent

Le 7 janvier 2020, un signalement est effectué au niveau de l'IUT A. Suite à l'occupation illicite du parking par des gens du voyage depuis le 27/12/2019, et du branchement direct sur le poste de transformation, des câbles électriques sous tension, traversent le ponton d'accès au bâtiment de l'IUT Cité scientifique obligeant collègues et usagers à enjamber ces câbles parfois grésillants. Au danger grave et imminent d'électrisation voire d'électrocution s'ajoute le risque de trébucher dans ces câbles notamment en absence d'éclairage fonctionnel du ponton. Dès connaissance de cet événement, la DPR ainsi qu'un personnel de la DIL mettent des tapis par-dessus des câbles électriques au niveau de la passerelle. Le départ des gens du voyage s'effectue le 08/01/2020 et le danger est de fait éliminé. L'enquête a eu lieu le jeudi 9 janvier. La commission d'enquête indique que l'entrée principale aurait pu être fermée (utilisation des entrées latérales) voire le bâtiment fermé. Elle rappelle les règles en cas d'arrivée de gens du voyage, rappelle les circuits de communication, propose la nécessité de formaliser une procédure en cas de DGI avec une formation associée auprès des chefs de service.

Le 17 septembre 2020, deux droits d'alerte sont déposés une portant sur un Droit d'Alerte sur l'impossibilité d'appliquer les directives sanitaires dans les salles de cours de la cité scientifique et une autre portant sur Droit d'alerte sur l'absence d'information de travailleurs de l'Université de Lille sur les dangers auxquels ils peuvent être exposés au travail. Une analyse de ces deux entrées au registre de signalement des dangers graves et imminent s'est tenue le vendredi 18 septembre 2020 à 14h au niveau du bâtiment M1 sur cité scientifique. La commission d'enquête conclue que l'alerte formulée dans le registre, cela ne constitue pas une situation de danger grave et imminent. Plusieurs propositions d'actions correctives sont proposées dont l'identification des salles ne

répondant pas aux conditions édictées par le PRA2 pour en interdire l'accès. Depuis ce constat, 21 fenêtres ont été remplacées, 120 ont été révisées et 52 ont été réparées dans différents bâtiments d'enseignement sur la cité scientifique.

Une entrée au registre de signalement de danger grave et imminent du siège a été effectuée le 06/10/2020 concernant les conditions de travail au sein du secrétariat pédagogique de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FSES) sur la cité scientifique. L'évènement déclencheur a été le malaise d'un personnel du secrétariat pédagogique de la FSES, survenu le jeudi 01/10 matin, et qui a nécessité son évacuation par les secours. L'enquête a eu lieu le 7 octobre 2020 et conclue à une cause multifactorielle du ressenti des agents. Il a été décidé que le service de santé au travail allait recevoir l'ensemble des agents, qu'une saisine du CHSCT allait être effectuée et qu'un renfort rapide en personnels dans le cadre de la saisies des Modalités des Contrôles des Connaissances.

Une entrée au registre de signalement de danger grave et imminent du siège a été effectuée le 04/11/2020 et consiste au même danger que celui du 7 janvier 2020. L'enquête a lieu le 5 novembre. Les conclusions seront les mêmes que lors de l'évènement de janvier auxquelles s'ajoutent la prise de contact auprès de la préfecture (médiateur auprès des gens du voyages) et évaluer la possibilité d'accueil du bâtiment en terme d'évacuation par les autres portes que l'entrée principale.

### 5.2.3. Évènements notables survenus à ULILLE

- **Départ de feu à la faculté de médecine – pôle recherche**

Un départ de feu s'est déclenché le 11 avril vers 17h45 au niveau d'un local de stockage au 4<sup>ème</sup> étage du pôle recherche de la faculté de médecine. L'origine est un court-circuit dans un congélateur -80°. Le départ de feu a consumé de la matière plastique qui a dégagé énormément de fumée. Cette fumée est sortie par un joint de dilatation qui a déclenché les têtes de détection situées au 6<sup>ème</sup> étage et provoquée une alerte de l'agent logé par le PC du CHU.

Les pompiers sont intervenus et ont limité l'impact. Le local concerné est fortement endommagé. Le contenu de 5 congélateurs -80°C ainsi que le contenu d'un -150°C ont pu être sauvés et transvasés dans d'autres congélateurs. Toutefois le contenu de 2 congélateurs a été perdu. Les chercheurs ont montré de la solidarité entre eux en aidant au transvasement et au prêt de congélateurs.

L'incendie a engendré un dépôt de suie importante. L'assureur est rapidement intervenu, ainsi que l'entreprise de dépollution Belfor. Certains équipements devront être jetés et d'autres gardés. Les Postes de Sécurité Microbiologique seront contrôlés et les filtres changés. Egalement les sorbonnes seront contrôlées. La zone reste interdite d'accès tant que la dépollution et le diagnostic du fonctionnement des équipements n'auront pas été réalisés. Beaucoup d'équipements optique ont été touchés et on reste en attente de la venue des entreprises intervenantes pour connaître l'étendue des dégâts. La dépollution prendra environ 1 mois et demi.

Un groupe de travail piloté par le professeur Boulanger avec l'ensemble des chefs de service impactés avec l'appui de la DPR a été organisé pour anticiper le retour et le relogement dans d'autres équipes.

Un contrôle ses salles de conditionnement au froid a été organisé. Deux -80°C qui avaient des conditions de stockage non optimales ont été déménagés.

#### *Actions correctives :*

La détection incendie n'est présente qu'au 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage. Dans le cadre du changement de SSI, il était prévu de mettre de la détection dans des locaux à risques identifiés. Dans la zone concernée au 4<sup>ème</sup>, il n'y avait donc pas de détecteurs.

Par ailleurs, vu le nombre de congélateurs de ce type au pôle recherche, une réflexion est en cours au pôle recherche pour faire un local de stockage commun sécurisé pour les y stocker.

- **Présence d'Amiante dans des poussières – Pont de bois (voir point 3.5.1)**

## **6.Prévention Sciences Po**

Une convention lie l'Université de Lille à Sciences Po Lille. Cette convention porte notamment sur l'appui du service de santé au travail et de la direction de la prévention des risques. Le médecin de prévention de l'Université de Lille est médecin de prévention pour l'établissement. Le conseiller de prévention de l'Université de Lille est le conseiller de prévention pour l'établissement.

En 2020, les actions auprès de Sciences Po Lille ont consisté en l'accompagnement dans le cadre du contexte sanitaire (établissement de consignes, participation à la stratégie de reprise après le confinement...).